

États financiers consolidés

Bilans consolidés

[en M\$ CA]	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 4]	14 366	13 744
Placements [note 5]		
Obligations	174 867	167 400
Prêts hypothécaires et autres prêts	44 045	44 665
Actions	22 344	19 572
Immeubles de placement	8 493	8 350
	249 749	239 987
Actifs au titre des contrats d'assurance [note 10]	1 571	1 193
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus [note 11]	16 850	17 842
Fonds détenus au nom des clients	24 320	16 720
Instruments financiers dérivés [note 28]	2 290	2 637
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées [note 6]	8 135	8 801
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations [note 7]	6 544	6 269
Autres actifs [note 8]	26 641	23 948
Actifs d'impôt différé [note 18]	2 408	2 181
Immobilisations incorporelles [note 9]	7 031	6 974
Goodwill [note 9]	14 661	14 677
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts [note 13]	551 169	496 386
Total de l'actif	925 735	851 359
Passif		
Passifs au titre des contrats d'assurance [note 10]	161 644	155 683
Passifs au titre des contrats d'investissement [note 12]	89 042	90 157
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus [note 11]	919	795
Obligations à l'égard d'entités de titrisation [note 14]	4 815	5 025
Débetures et autres instruments d'emprunt de Power Corporation [note 15]	647	647
Débetures et autres instruments d'emprunt sans recours:		
Financière Power, Lifeco et IGM [note 16A]	11 354	12 031
Fonds d'investissement consolidés et autres [note 16B]	4 146	3 878
Fonds de clients à payer	25 793	16 605
Instruments financiers dérivés [note 28]	2 438	2 180
Autres passifs [note 17]	27 299	22 733
Passifs d'impôt différé [note 18]	1 421	1 253
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts [note 13]	70 418	66 343
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts [note 13]	480 751	430 043
Total du passif	880 687	807 373
Fonds propres		
Capital social [note 19]		
Actions non participantes	1 350	950
Actions participantes	9 159	9 236
Bénéfices non distribués	11 674	11 364
Réserves	2 249	2 330
Total des fonds propres attribuables aux actionnaires	24 432	23 880
Participations ne donnant pas le contrôle [note 21]	20 616	20 106
Total des fonds propres	45 048	43 986
Total du passif et des fonds propres	925 735	851 359

Approuvé par le conseil d'administration,

/s/ Siim A. Vanasselja
Siim A. Vanasselja
Administrateur

/s/ R. Jeffrey Orr
R. Jeffrey Orr
Administrateur

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre [en M\$ CA, sauf les montants par action]	2025	2024
Résultat des activités d'assurance		
Produits des activités d'assurance [note 24]	22 321	21 214
Charges afférentes aux activités d'assurance [note 25]	(17 239)	(16 368)
Charge nette liée aux contrats de réassurance	(1 703)	(1 599)
Total du résultat des activités d'assurance	3 379	3 247
Résultat de placement net [note 5]		
Produits de placement nets	10 608	10 360
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	4 241	1 877
	14 849	12 237
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(6 355)	(5 918)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(326)	(10)
Variations des passifs au titre des contrats d'investissement	(5 002)	(2 932)
Résultat de placement net	3 166	3 377
Résultat de placement net – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts		
Produits (pertes) de placement nets	5 044	6 828
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(5 044)	(6 828)
Résultat de placement net – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	–
Autres produits		
Honoraires	12 298	11 057
Autres	998	747
Total des honoraires et des autres produits	13 296	11 804
Autres charges		
Charges d'exploitation et frais administratifs [note 25]	14 178	12 462
Charges financières [note 26]	849	812
Total des autres charges	15 027	13 274
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	4 814	5 154
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées [note 6]	462	376
Bénéfice avant impôt	5 276	5 530
Impôt sur le bénéfice [note 18]	878	929
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	4 398	4 601
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	(115)
Profit net lié à la cession d'activités abandonnées	–	44
Bénéfice net	4 398	4 530
Attribuable aux		
Participations ne donnant pas le contrôle [note 21]	1 771	1 735
Détenteurs d'actions non participantes	55	52
Détenteurs d'actions participantes	2 572	2 743
	4 398	4 530
Bénéfice par action participante [note 31]		
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes		
De base	4,01	4,31
Dilué	3,94	4,27
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes		
De base	4,01	4,23
Dilué	3,94	4,19

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre [en M\$ CA]	2025	2024
Bénéfice net	4 398	4 530
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits (pertes) nets latents sur les instruments d'emprunt à la JVAERG		
Profits (pertes) latents	130	113
(Charge) économie d'impôt	(21)	(25)
(Profits) pertes réalisés transférés en résultat net	(8)	47
Charge (économie) d'impôt	3	(10)
	104	125
Profits (pertes) nets latents sur les couvertures de flux de trésorerie		
Profits (pertes) latents	314	74
(Charge) économie d'impôt	(69)	(16)
(Profits) pertes réalisés transférés en résultat net	(195)	(61)
Charge (économie) d'impôt	52	16
	102	13
Profits (pertes) de change nets latents à la conversion des établissements à l'étranger		
Profits (pertes) latents sur les conversions	(231)	1 388
(Profits) pertes réalisés transférés en résultat net	–	(265)
Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(243)	(172)
(Charge) économie d'impôt	(1)	40
	(475)	991
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	210	401
(Charge) économie d'impôt	–	(1)
	210	400
Total des éléments qui pourraient être reclassés	(59)	1 529
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits (pertes) nets latents sur les instruments de fonds propres à la JVAERG		
Profits (pertes) latents	162	(414)
(Charge) économie d'impôt	(1)	–
	161	(414)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	(255)	(151)
Gains actuariels (pertes actuarielles) liés aux régimes à prestations définies [note 27]	147	333
(Charge) économie d'impôt	(46)	(90)
	101	243
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	7	(322)
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(52)	1 207
Bénéfice global	4 346	5 737
Attribuable aux		
Participations ne donnant pas le contrôle	1 746	2 180
Détenteurs d'actions non participantes	55	52
Détenteurs d'actions participantes	2 545	3 505
	4 346	5 737

États consolidés des variations des fonds propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 [en M\$ CA]	Capital social			Réserves				Total des fonds propres
	Actions non participantes	Actions participantes	Bénéfices non distribués	Rémunération fondée sur des actions	Autres éléments de bénéfice global [note 30]	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	
Solde au début de l'exercice	950	9 236	11 364	327	2 003	2 330	20 106	43 986
Bénéfice net	–	–	2 627	–	–	–	1 771	4 398
Autres éléments de perte globale	–	–	–	–	(27)	(27)	(25)	(52)
Bénéfice global	–	–	2 627	–	(27)	(27)	1 746	4 346
Émission d'actions non participantes [note 19]	400	–	–	–	–	–	–	400
Rachat et annulation d'actions comportant des droits de vote limités en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités [note 19]	–	(190)	(521)	–	–	–	–	(711)
Dividendes aux actionnaires								
Actions non participantes	–	–	(55)	–	–	–	–	(55)
Actions participantes	–	–	(1 568)	–	–	–	–	(1 568)
Dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	(1 132)	(1 132)
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions [note 20]	–	–	–	46	–	46	33	79
Options sur actions exercées	–	113	–	(40)	–	(40)	31	104
Profits réalisés sur les instruments de fonds propres à la JVAERG transférés dans les bénéfices non distribués	–	–	29	–	(29)	(29)	–	–
Frais d'émission d'actions [note 19]	–	–	(11)	–	–	–	–	(11)
Incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales, et autres	–	–	(191)	(8)	(23)	(31)	(168)	(390)
Solde à la fin de l'exercice	1 350	9 159	11 674	325	1 924	2 249	20 616	45 048

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 [en M\$ CA]	Capital social			Réserves				Total des fonds propres
	Actions non participantes	Actions participantes	Bénéfices non distribués	Rémunération fondée sur des actions	Autres éléments de bénéfice global [note 30]	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	
Solde au début de l'exercice	950	9 284	10 005	408	1 496	1 904	19 122	41 265
Bénéfice net	–	–	2 795	–	–	–	1 735	4 530
Autres éléments de bénéfice global	–	–	–	–	762	762	445	1 207
Bénéfice global	–	–	2 795	–	762	762	2 180	5 737
Rachat et annulation d'actions comportant des droits de vote limités en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités [note 19]	–	(161)	(269)	–	–	–	–	(430)
Dividendes aux actionnaires								
Actions non participantes	–	–	(52)	–	–	–	–	(52)
Actions participantes	–	–	(1 457)	–	–	–	–	(1 457)
Dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	(1 060)	(1 060)
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions [note 20]	–	–	–	39	–	39	22	61
Options sur actions exercées	–	113	–	(92)	–	(92)	82	103
Profits réalisés sur les instruments de fonds propres à la JVAERG transférés dans les bénéfices non distribués	–	–	238	–	(238)	(238)	–	–
Incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales, et autres	–	–	104	(28)	(17)	(45)	(240)	(181)
Solde à la fin de l'exercice	950	9 236	11 364	327	2 003	2 330	20 106	43 986

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre [en M\$ CA]	2025	2024
Activités d'exploitation		
Bénéfice avant impôt lié aux activités poursuivies et abandonnées	5 276	5 370
Impôt sur le bénéfice payé, déduction faite des remboursements reçus	(1 103)	(906)
Éléments d'ajustement		
Variation des passifs au titre des contrats d'assurance	5 024	5 636
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	3 132	(5 538)
Variation des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	120	115
Variation des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	663	586
Variation des actifs au titre des contrats d'assurance	(371)	38
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(4 241)	(1 877)
Activités liées aux contrats d'assurance et d'investissement de Lifeco		
Ventes, échéances et remboursements de placements	56 427	43 802
Acquisitions de placements	(60 942)	(42 396)
Autres	795	1 061
	4 780	5 891
Activités de financement		
Dividendes versés		
Par des filiales à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(1 133)	(1 060)
Actions non participantes	(52)	(52)
Actions participantes	(1 541)	(1 437)
	(2 726)	(2 549)
Émission de fonds propres		
Actions comportant des droits de vote limités de la Société [note 19]	104	103
Actions non participantes [note 19]	400	–
Actions ordinaires de filiales	429	388
Actions privilégiées de filiales	550	–
Émission de parts à durée de vie limitée et de parts rachetables de fonds d'investissement	800	753
Rachat ou remboursement de fonds propres		
Actions comportant des droits de vote limités de la Société aux fins d'annulation en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités [note 19]	(711)	(430)
Actions ordinaires de filiales	(1 179)	(237)
Rachat de parts à durée de vie limitée et de parts rachetables de fonds d'investissement	(200)	(100)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	(3)	(37)
Variations des instruments d'emprunt de la Financière Power, de Lifeco et d'IGM [note 16A]		
Augmentation des autres instruments d'emprunt	138	–
Remboursement de billets de premier rang	(689)	–
Diminution des autres instruments d'emprunt	–	(60)
Variations des instruments d'emprunt des fonds d'investissement consolidés et autres [note 16B]		
Augmentation des autres instruments d'emprunt	1 162	1 183
Diminution des autres instruments d'emprunt	(861)	(462)
Remboursement d'obligations locatives [note 17]	(96)	(91)
Augmentation des obligations à l'égard d'entités de titrisation	1 443	1 593
Remboursement d'obligations à l'égard d'entités de titrisation	(1 684)	(1 272)
Autres	(548)	(42)
	(3 671)	(1 260)
Activités d'investissement		
Ventes, échéances et remboursements de placements	3 639	2 815
Acquisitions de placements	(3 950)	(3 293)
Distribution et produit de la cession de participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées [note 6]	1 025	663
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées [note 6]	(370)	(413)
Incidence de la cession d'activités abandonnées	–	(211)
Acquisitions d'entreprises et d'actifs, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(67)	(447)
Acquisition d'immobilisations, de biens immobiliers et autres	(625)	(874)
	(348)	(1 760)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(139)	561
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	622	3 432
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	13 744	10 312
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	14 366	13 744
Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation comprennent les éléments suivants:		
Intérêts et dividendes reçus	9 588	9 025
Intérêts versés	1 318	1 218

Notes annexes aux états financiers consolidés

(TOUS LES MONTANTS DES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 1 Renseignements sur la Société

Power Corporation du Canada est une société cotée en bourse (TSX: POW; POW.PR.E) constituée en société par actions, domiciliée au Canada et dont le siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) Canada, H2Y 2J3.

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

Le 18 mars 2026, le conseil d'administration de Power Corporation a approuvé les états financiers consolidés (les états financiers) de la Société au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de Power Corporation au 31 décembre 2025 ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers regroupent les comptes de Power Corporation et de ses filiales sur une base consolidée, après élimination des transactions et des soldes intersociétés, ainsi que des ajustements liés à la consolidation.

Les états financiers de Power Corporation comprennent, sur une base consolidée, les résultats de la Financière Power, un émetteur assujéti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, et de Lifeco et de la Financière IGM, toutes deux des sociétés ouvertes. Les montants présentés dans les bilans consolidés (les bilans), les états consolidés des résultats (les états des résultats), les états consolidés du résultat global (les états du résultat global), les états consolidés des variations des fonds propres (les états des variations des fonds propres) et les états consolidés des flux de trésorerie (les états des flux de trésorerie) sont principalement préparés à partir des états financiers consolidés publiés de Lifeco et de la Financière IGM au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date. Certaines notes annexes aux états financiers de Power Corporation sont préparées à partir des notes annexes aux états financiers de Lifeco et de la Financière IGM.

FILIALES

Les filiales, y compris les fonds d'investissement contrôlés, sont des entités que la Société contrôle lorsqu'elle i) exerce un pouvoir sur l'entité; ii) est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens; et iii) a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité. Les filiales de la Société sont consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Société n'exerce plus ce contrôle. La Société réévalue si elle contrôle encore une entité si les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments du contrôle ont changé.

ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises contrôlées conjointement sont les entités pour lesquelles le consentement unanime est requis en ce qui a trait aux décisions à l'égard des activités pertinentes. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable sur le plan des politiques opérationnelles et financières, mais dont elle n'a pas le contrôle ni le contrôle conjoint. Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la Société comptabilise sa quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées, de même que des dividendes reçus.

Pour ce qui est des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées détenues par des entités qui répondent à la définition d'un organisme de capital de risque, la Société a choisi d'évaluer certaines de ses participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées à la JVRN.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)**PRINCIPALES FILIALES, ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Les états financiers de Power Corporation comprennent les activités des filiales directes et indirectes et des participations dans les entreprises contrôlées conjointement ainsi que dans les entreprises associées suivantes :

Société	Classement	Pays de constitution	Principale activité	% de participation	
				31 décembre 2025	31 décembre 2024
Société de portefeuille					
Power Corporation du Canada	Société mère	Canada	Société de portefeuille		
Corporation Financière Power	Filiale	Canada	Société de portefeuille	100,0	100,0
Sociétés cotées en bourse					
Great-West Lifeco Inc. ^[1]	Filiale	Canada	Société de portefeuille spécialisée dans les services financiers	71,1	70,6
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Filiale	Canada	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
Irish Life Group Limited	Filiale	Irlande	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
Empower Annuity Insurance Company of America	Filiale	États-Unis	Services financiers	100,0	100,0
Société financière IGM Inc. ^[2]	Filiale	Canada	Gestion de patrimoine et d'actifs	66,8	66,1
IG Gestion de patrimoine	Filiale	Canada	Services financiers	100,0	100,0
Corporation Financière Mackenzie	Filiale	Canada	Société de gestion d'actifs	100,0	100,0
China Asset Management Co., Ltd.	Entreprise associée	Chine	Société de gestion d'actifs	27,8	27,8
Northleaf Capital Group Ltd. ^[3]	Entreprise associée	Canada	Gestion d'actifs alternatifs	70,0	70,0
Rockefeller Capital Management	Entreprise associée	États-Unis	Services financiers	17,2	20,5
Parjointco SA	Contrôle conjoint	Belgique	Société de portefeuille	50,0	50,0
Groupe Bruxelles Lambert ^[4]	Filiale	Belgique	Société de portefeuille	34,2	32,9
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres					
Capitaux durables Power Inc.	Filiale	Canada	Société de portefeuille	100,0	100,0
Power Sustainable Manager Inc. ^[5]	Filiale	Canada	Gestion d'actifs alternatifs	93,4	95,5
Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique ^[6]	Filiale	Canada	Fonds d'investissement en énergie renouvelable	41,2	46,5
Potentia Renewables Inc.	Filiale	Canada	Énergie renouvelable	100,0	100,0
Nautilus Solar Energy, LLC	Filiale	États-Unis	Énergie renouvelable	100,0	100,0
Sagard Holdings Inc.	Filiale	Canada	Société de portefeuille	100,0	100,0
Sagard Holdings Management Inc. ^[7]	Filiale	Canada	Gestion d'actifs alternatifs	55,2	63,5
BEX Capital SAS ^[8]	Filiale	France	Gestion d'actifs alternatifs	45,0	–
Performance Equity Management, LLC	Filiale	États-Unis	Gestion d'actifs alternatifs	100,0	38,0
HalseyPoint Asset Management, LLC	Contrôle conjoint	États-Unis	Gestion d'actifs alternatifs	40,0	40,0
Wealthsimple Financial Corp. ^[9]	Filiale	Canada	Services financiers	52,4	54,4
Portag3 Ventures LP ^[10]	Filiale	Canada	Fonds d'investissement en capital de risque	100,0	100,0
Portag3 Ventures II LP ^[11]	Filiale	Canada	Fonds d'investissement en capital de risque	27,9	27,9
Portage Ventures III LP ^[12]	Filiale	Canada	Fonds d'investissement en capital de risque	15,4	15,4
Portage Capital Solutions Fund I LP ^[13]	Filiale	Canada	Fonds d'investissement en capital de risque	57,1	57,1
Entreprise autonome					
LMPG Inc.	Filiale	Canada	Solutions d'éclairage	49,6	49,6

[1] La Financière Power et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 68,7 % et de 2,4 % dans Lifeco (participations respectives de 68,2 % et de 2,4 % au 31 décembre 2024).

[2] La Financière Power et la Canada Vie détiennent des participations respectives de 62,9 % et de 3,9 % dans la Financière IGM (participations respectives de 62,2 % et de 3,9 % au 31 décembre 2024).

[3] Représente une participation avec droit de vote ne donnant pas le contrôle de 49,9 %. Détenue par l'entremise d'un véhicule d'acquisition détenu à 80 % par Placements Mackenzie et à 20 % par Lifeco.

[4] Parjointco détient une participation lui donnant le contrôle dans GBL et détient 47,8 % des droits de vote (47,0 % au 31 décembre 2024).

[5] Power Corporation et Lifeco détiennent des participations respectives de 73,0 % et de 20,4 % dans Power Sustainable Manager Inc. (participations respectives de 74,7 % et de 20,8 % au 31 décembre 2024).

[6] Power Corporation et Lifeco détiennent des participations respectives de 28,3 % et de 12,9 % dans le Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique (participations respectives de 32,8 % et de 13,7 % au 31 décembre 2024).

[7] Power Corporation, Lifeco et GBL détiennent des participations respectives de 44,2 %, de 11,0 % et de 4,9 % dans Sagard Holdings Management Inc. (participations respectives de 50,8 %, de 12,7 % et nulle au 31 décembre 2024). En mars 2025, GBL a fait l'acquisition d'une participation entièrement diluée de 5 % dans SHMI pour une contrepartie de 33 M\$ US. En septembre 2025, Baird Financial Group (Baird) a conclu un partenariat stratégique avec SHMI et a fait l'acquisition d'une participation entièrement diluée de 5 % dans celle-ci pour une contrepartie de 34 M\$ US.

[8] Par l'entremise de SHMI, la Société détient actuellement une option pouvant être exercée pour faire l'acquisition d'une participation additionnelle de 5,1 % dans BEX Capital SAS.

[9] La Financière Power, Portage Ventures I et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 13,9 %, de 9,6 % et de 28,9 % dans Wealthsimple (participations respectives de 13,8 %, de 10,5 % et de 30,1 % au 31 décembre 2024).

[10] La Financière Power détient une participation de 63,0 % dans Portage Ventures I, et Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 18,5 % dans Portage Ventures I.

[11] La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 7,7 % dans Portage Ventures II, et Sagard détient une participation de 4,7 % dans Portage Ventures II.

[12] Sagard, Lifeco et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 2,4 %, de 9,0 % et de 4,0 % dans Portage Ventures III.

[13] Sagard et Lifeco détiennent des participations respectives de 29,2 % et de 27,9 % dans Portage Capital Solutions Fund I LP.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

La Société a adopté les modifications aux Normes IFRS de comptabilité pour IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

UTILISATION D'ESTIMATIONS, D'HYPOTHÈSES ET DE JUGEMENTS IMPORTANTS

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales doivent faire des estimations, formuler des hypothèses et porter des jugements importants qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et du bénéfice global, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les secteurs pour lesquels des jugements importants sont portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales sont énumérés ci-dessous et sont décrits dans les notes annexes aux présents états financiers. Ils comprennent notamment :

Élément ou solde concerné par des jugements ou des estimations	Mise en application par	Principaux jugements ou estimations	Note(s) correspondante(s)
Évaluation du contrôle	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer si la Société a la capacité de diriger les activités pertinentes des filiales, y compris les fonds d'investissement ou d'autres entités structurées, afin d'en tirer des rendements variables. Faire preuve de jugement pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Société peut user de son pouvoir en vue d'influer sur les rendements variables. Déterminer si la Société agit pour son propre compte (comme mandant) ou pour le compte d'autrui (comme mandataire) lorsque la Société ou ses filiales agissent à titre de gestionnaire de fonds en plus d'investir dans le fonds. La Société détermine qu'elle agit comme mandant lorsque son capital investi et son exposition à la variabilité des rendements générés à la suite des décisions de la Société ou de ses filiales à titre de gestionnaires de fonds sont suffisants. La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine le caractère suffisant de la variabilité des rendements et de l'intérêt économique total. Pour porter ces jugements, la Société tient compte des droits détenus par d'autres investisseurs, y compris leur capacité de révoquer le gestionnaire de fonds.	2
Juste valeur des actifs acquis et des passifs repris	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises nécessite l'exercice du jugement.	3
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	Direction de la Société et direction de ses filiales	Le jugement est requis pour déterminer les actifs et les passifs devant être inclus dans un groupe destiné à être cédé. Une estimation est requise pour déterminer la juste valeur des groupes destinés à être cédés, y compris la contrepartie éventuelle et les coûts de la vente.	3
Évaluation de l'influence notable et du contrôle conjoint	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer si la Société exerce une influence notable sur les politiques opérationnelles et financières de l'entité, ou si le consentement unanime est requis en ce qui a trait aux décisions à l'égard des activités pertinentes.	2, 6
Classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance	Direction de Lifeco	Déterminer si les contrats doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.	2
Évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance et de certains contrats d'investissement	Direction de Lifeco	Déterminer les hypothèses actuarielles, notamment celles portant sur la mortalité, la longévité, la morbidité, les charges et le comportement des titulaires de polices.	10, 12
Unités de couverture	Direction de Lifeco	Déterminer les unités de couverture, qui sont fondées sur une estimation du volume de couverture fourni par les contrats du groupe, compte tenu du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.	s.o.
Montants à payer aux titulaires de polices	Direction de Lifeco	Toutes les modalités des contrats émis sont prises en compte afin de déterminer s'il y a des montants à payer aux titulaires de polices en toutes circonstances, peu importe que le contrat soit résilié ou arrivé à échéance ou que l'événement assuré se produise ou non. Certains montants, une fois payés par le titulaire de polices, lui sont remboursables en toutes circonstances. Ces paiements sont considérés comme répondant à la définition d'un composant investissement, que les montants remboursables varient ou non sur la durée du contrat, car ils ne sont remboursables qu'après avoir d'abord été payés par les titulaires de polices.	s.o.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Élément ou solde concerné par des jugements ou des estimations	Mise en application par	Principaux jugements ou estimations	Note(s) correspondante(s)
Taux d'actualisation à appliquer aux flux de trésorerie des passifs au titre des contrats d'assurance	Direction de Lifeco	Déterminer les taux d'actualisation à appliquer à la plupart des flux de trésorerie des passifs au titre des contrats d'assurance. Lifeco utilise généralement l'approche descendante pour les flux de trésorerie liés aux contrats sans participation qui ne sont pas tributaires d'éléments sous-jacents. En appliquant cette approche, Lifeco utilise la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence et l'ajuste pour exclure l'incidence des risques (p. ex., le risque de crédit) que comportent les flux de trésorerie des instruments financiers faisant partie du portefeuille de référence, mais non les flux de trésorerie d'assurance. L'une des principales sources d'incertitude concerne l'estimation des primes de risque de crédit du marché des éléments sous-jacents qui sont pertinents uniquement pour les actifs compris dans le portefeuille de référence, mais pas pour les contrats sans participation. Pour certains produits, les taux d'actualisation sont établis selon une approche ascendante et sont fondés sur des taux sans risque majorés d'une prime d'illiquidité, ce qui requiert aussi l'exercice du jugement.	10
Ajustement au titre du risque non financier	Direction de Lifeco	Le jugement est requis pour refléter la diversification et calculer le niveau de confiance.	10, 11
Contrats déficitaires	Direction de Lifeco	Déterminer le niveau de granularité auquel il existe des informations suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un ensemble feront partie du même groupe. La détermination du caractère déficitaire d'un contrat ou d'un groupe de contrats est fondée sur les attentes à la date de comptabilisation initiale et ultérieurement, et les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution sont déterminées sur une base pondérée selon les probabilités. Lifeco détermine le niveau adéquat auquel il existe des informations raisonnables et justifiables pour effectuer cette évaluation.	10, 11
Évaluation des pertes de valeur	Direction de la Société et direction de ses filiales	Le jugement est requis relativement à l'évaluation des pertes de valeur des actifs financiers pertinents en vertu d'IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9), en particulier dans le cadre de l'estimation des montants et du calendrier des flux de trésorerie futurs lors de la détermination des pertes de valeur et de l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit.	5, 23
Juste valeur des instruments financiers	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer les données d'entrée relatives à la juste valeur pour établir la juste valeur des instruments financiers, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.	29
Juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables	Direction de Lifeco	Des modèles d'évaluation internes sont utilisés pour déterminer la juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables. Les évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des estimations qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie projetés liés aux actifs et des taux d'actualisation.	5, 29
Juste valeur des immeubles de placement	Direction de ses filiales	Des services d'évaluation indépendants qualifiés sont utilisés pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, lesquels requièrent l'utilisation d'hypothèses nécessitant des jugements et des estimations. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des estimations qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales du marché.	5, 29
Comptabilisation et évaluation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, et évaluation ultérieure	Direction de la Société et direction de ses filiales	Évaluer les synergies et les avantages futurs dans le cadre de regroupements d'entreprises aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, de même que déterminer la valeur recouvrable. La détermination de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (auxquelles sont affectés le goodwill et les immobilisations incorporelles) repose sur des méthodes d'évaluation qui exigent l'utilisation d'estimations.	3, 9

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Élément ou solde concerné par des jugements ou des estimations	Mise en application par	Principaux jugements ou estimations	Note(s) correspondante(s)
Détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer les groupes d'unités génératrices de trésorerie constituant le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne.	9
Évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Direction de la Société et direction de ses filiales	Définir les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la charge pour l'exercice considéré et les obligations au titre des prestations définies relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Lorsqu'elle évalue les hypothèses devant être utilisées, la direction examine les résultats antérieurs pour les participants aux régimes concernés et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation.	27
Comptabilisation et évaluation des charges d'impôt et des actifs et passifs d'impôt	Direction de la Société et direction de ses filiales	Interpréter les lois et règlements de nature fiscale dans les territoires où la Société et ses filiales exercent leurs activités afin de déterminer les charges d'impôt ainsi que la valeur comptable des actifs et passifs d'impôt.	18
Recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé	Direction de la Société et direction de ses filiales	Évaluer la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs.	18
Comptabilisation et évaluation des provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres	Direction de la Société et direction de ses filiales	Évaluer si un événement antérieur donnera lieu à une sortie de ressources économiques dans le but de régler l'obligation. Faire preuve de jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels afin d'établir la meilleure estimation de la provision à la date de clôture.	33
Décomptabilisation des prêts hypothécaires titrisés	Direction d'IGM	Déterminer si les prêts hypothécaires titrisés doivent être décomptabilisés requiert l'exercice du jugement quant à la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés.	14
Classement des produits et des charges dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers	Direction de Lifeco	Déterminer si Lifeco conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si Lifeco conserve l'obligation primaire envers un client, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.	s.o.
Commissions de vente différées	Direction d'IGM	Déterminer si le client ou le fonds est le bénéficiaire et évaluer la recouvrabilité des commissions de vente différées.	8
Coûts d'acquisition différés	Direction de Lifeco	Déterminer si les coûts d'acquisition différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction de Lifeco détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif, qu'ils sont marginaux et qu'ils sont liés à l'émission du contrat d'investissement.	8
Classement des participations ne donnant pas le contrôle dans les parts de fonds à durée de vie limitée et les parts rachetables de fonds	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer si les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds doivent être classées dans les passifs ou dans les fonds propres selon qu'il existe une obligation de distribuer les actifs nets résiduels aux participations ne donnant pas le contrôle sous forme de trésorerie ou d'un autre actif financier ou d'actifs remis en nature. Faire preuve de jugement pour déterminer ce que les documents constitutifs de chaque entité exigent ou permettent à cet égard.	17

Les résultats de la Société reflètent les jugements portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales à l'égard de l'incidence des conditions observées sur les marchés mondiaux du crédit, des actions et des changes. La Société et ses filiales utilisent habituellement les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. Le jugement est requis lorsqu'il s'agit d'établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts bancaires à un jour et les dépôts à terme ainsi que les titres à revenu fixe dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Les découverts bancaires sont inclus dans les autres passifs.

PLACEMENTS

Les placements comprennent les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts, les actions, et les immeubles de placement.

Un actif financier est évalué à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et il est ensuite classé et évalué ultérieurement à la JVRN, à la JVAERG ou au coût amorti en fonction des modèles économiques utilisés par la Société ou ses filiales pour la gestion de ces actifs ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les modèles économiques sont déterminés à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre des objectifs économiques.

Un actif financier est classé à la JVAERG s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- [i] Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers.
- [ii] Ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital qu'il reste à payer.
- [iii] Il s'agit d'un placement dans un instrument de fonds propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni ne constitue une contrepartie éventuelle comptabilisée par l'acquéreur dans un regroupement d'entreprises et, au moment de la comptabilisation initiale, la Société ou ses filiales ont fait le choix irrévocable de présenter les variations ultérieures à la JVAERG.

Un actif financier est classé au coût amorti s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- [i] Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels.
- [ii] Ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital qu'il reste à payer.

Les placements à la JVAERG sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Tout actif financier qui n'est pas admissible à l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG est classé à la JVRN. Dans le cas des instruments financiers qui satisfont aux critères d'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG, la Société et ses filiales peuvent désigner, au moment de la comptabilisation initiale, ces instruments financiers comme étant à la JVRN si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement se produire. Les placements évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états des résultats.

Les placements dans les prêts hypothécaires et autres prêts sont initialement classés selon l'objectif du prêt à sa création.

Les immeubles de placement correspondent à des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital et dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme. Les immeubles qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme étant des biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût et ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de produits de placement nets dans les états des résultats.

Décomptabilisation

Un actif financier est uniquement décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans les états des résultats. De plus, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la JVAERG, le cumul du profit ou de la perte antérieurement cumulé est reclassé dans les états des résultats. Au moment de la décomptabilisation des instruments de fonds propres désignés comme étant à la JVAERG, le cumul du profit ou de la perte n'est pas reclassé dans les états des résultats, mais plutôt dans les bénéfices non distribués.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Évaluation de la juste valeur

La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données d'entrée observables et limitent l'utilisation des données d'entrée non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous.

Obligations à la JVRN et à la JVAERG

La juste valeur des obligations évaluées à la JVRN ou à la JVAERG est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer la juste valeur des obligations dans ses portefeuilles à la JVRN ou à la JVAERG.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre, son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes de rendement et de crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Prêts hypothécaires et autres prêts à la JVRN et à la JVAERG

Puisqu'il n'y a pas de prix du marché observables pour les prêts hypothécaires et autres prêts, la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché pour des instruments semblables. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque, qui sont basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Prêts hypothécaires rechargeables à la JVRN

Puisqu'il n'y a pas de prix du marché observables pour les prêts hypothécaires rechargeables, Lifeco utilise un modèle d'évaluation interne pour actualiser les flux de trésorerie futurs prévus et prend en considération la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données d'entrée du modèle comprennent des données d'entrée observables du marché, comme les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données d'entrée non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, les hypothèses relatives à la mortalité, aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts, ainsi que la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

Actions à la JVRN et à la JVAERG

La juste valeur des actions négociées en bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen des fluctuations du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer les actions à la juste valeur.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants qualifiés et reflète les ajustements apportés par la direction de ses filiales lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses d'investissement ou les conditions générales du marché subissent des modifications significatives au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (dont les hypothèses en matière de location, les taux de location et les dépenses d'investissement et d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, ainsi que les taux de capitalisation réversifs et les taux de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Sinon, ils sont comptabilisés au coût.

Produits de placement nets

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moyen du taux d'intérêt effectif pour les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts.

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi. Il s'agit de la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse et, habituellement, de la date d'avis ou de la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé le dividende pour les instruments de fonds propres de sociétés fermées.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les contrats de location comportant des hausses de loyers et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les produits d'intérêts, le revenu de dividendes et les produits tirés des immeubles de placement sont comptabilisés dans les produits de placement nets dans les états des résultats.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Pertes de crédit attendues

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour tous les actifs financiers, sauf pour les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la JVRN et les instruments de fonds propres désignés comme étant à la JVAERG.

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues se fondent sur une estimation, pondérée selon les probabilités, des pertes de crédit attendues découlant des défaillances sur la période donnée pertinente en vertu du modèle des pertes de crédit attendues, qui correspond à une approche de dépréciation en trois phases.

Catégorie	Description
Phase 1	<p>Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est faible sont classés dans la phase 1.</p> <p>Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est calculée pour les actifs financiers de la phase 1. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Société et ses filiales comparent le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale au risque à la date de clôture de la période considérée.</p>
Phase 2	<p>Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale sont classés dans la phase 2.</p> <p>Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie est calculée pour les actifs financiers de la phase 2. Les actifs financiers font l'objet d'une évaluation individuelle visant à déterminer s'il y a une augmentation importante du risque de crédit, au moyen du système interne de notation du risque de crédit de la Société et de ses filiales et d'un suivi des paiements faits sur les actifs en temps opportun. Les actifs financiers dont les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours sont généralement considérés comme comportant une augmentation importante du risque de crédit, et sont donc classés dans la phase 2. Un actif financier classé dans la phase 2 peut être reclassé dans la phase 1 si le risque de crédit diminue par la suite.</p>
Phase 3	<p>Les actifs financiers dépréciés sont classés dans la phase 3 et nécessitent une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.</p> <p>Les actifs financiers sont examinés de façon individuelle à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt, une faillite ou une défaillance, ainsi qu'un éventuel défaut de paiement des intérêts ou du capital.</p> <p>Les actifs financiers sont réputés être dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrement. La juste valeur d'un actif financier ne constitue pas un indice définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix du marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.</p>

La Société et ses filiales surveillent tous les actifs financiers susceptibles de subir une perte de valeur afin d'évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante. Pour effectuer cette évaluation, des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris les résultats historiques et les informations de nature prospective disponibles sans engager des coûts ou des efforts excessifs, sont prises en compte.

Actifs financiers modifiés

Un actif financier existant dont les modalités ont été modifiées pourrait être décomptabilisé, et l'actif renégoциé serait alors comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables de la Société.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue de faire l'objet d'une évaluation visant à déceler une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus qui découlent des modalités contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient comptabilisés en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau comptabilisés en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur s'améliore.

Définition de la défaillance

La définition de la défaillance utilisée dans le cadre de l'évaluation des pertes de crédit attendues correspond à la définition que la Société et ses filiales utilisent aux fins de la gestion interne du risque de crédit. Un actif financier est considéré comme faisant l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte de toutes ses obligations de crédit, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours.

Prêts de titres

Lifeco prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans les placements, car Lifeco conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la JVRN sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'instruments financiers classés comme étant à la JVAERG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition. Dans le cas d'instruments financiers classés au coût amorti, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition, et ils sont comptabilisés en résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif lorsqu'il s'agit d'instruments à revenu fixe ou au moment de la vente lorsqu'il s'agit d'instruments d'emprunt.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

HONORAIRES ET AUTRES PRODUITS

Lifeco

Les produits liés aux honoraires comprennent surtout les honoraires gagnés dans le cadre de la gestion des contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, des actifs des fonds communs de placement exclusifs, la tenue de dossiers, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et les honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les produits liés aux honoraires sont comptabilisés au moment du transfert des services aux clients, au montant correspondant à la contrepartie attendue en échange des services promis.

Lifeco a conclu avec des sous-conseillers des accords en vertu desquels Lifeco conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les produits liés aux honoraires sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

Financière IGM

Les produits du secteur Gestion de patrimoine sont tirés de la prestation de services de planification financière, de services-conseils en matière de placement et de services financiers connexes. Les produits tirés des honoraires de conseils financiers, des honoraires de gestion de placements et des honoraires d'administration connexes sont fondés sur la valeur liquidative des fonds d'investissement ou des autres actifs sous services-conseils et sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. Les produits tirés de la distribution ayant trait aux produits et aux services bancaires et d'assurance sont aussi comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, tandis que les honoraires de distribution liés aux opérations sur fonds d'investissement et sur titres sont comptabilisés à la date de la transaction.

Les produits du secteur Gestion d'actifs se rapportant aux services-conseils en matière de gestion de placements et aux services administratifs sont fondés sur la valeur liquidative des fonds d'investissement et des autres actifs gérés et sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis.

Les produits des secteurs Gestion de patrimoine et Gestion d'actifs sont inclus dans les honoraires dans les états des résultats.

Autres filiales

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés par les autres filiales lorsque le contrôle des biens est transféré au client ou lorsque les services lui sont fournis pour le montant qui reflète la contrepartie que la filiale s'attend à recevoir en échange des biens ou des services.

Les produits tirés des ventes d'électricité sont comptabilisés au moment de la livraison de l'électricité au point de raccordement du client et lorsqu'il n'existe aucune obligation non remplie susceptible d'empêcher le client d'accepter l'électricité.

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et les produits tirés des ventes d'électricité sont inclus dans les autres produits dans les états des résultats.

Les produits tirés des honoraires de gestion gagnés par les filiales qui sont des gestionnaires d'actifs pour le compte d'investisseurs incluent ce qui suit.

- Produits tirés des gestionnaires d'actifs : les honoraires de gestion sont gagnés conformément aux accords contractuels conclus avec les fonds d'investissement en fonction du capital engagé, du capital investi ou de la valeur de l'actif net du fonds et sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis.

- Produits tirés d'entreprises de gestion de placements : les produits tirés des honoraires de gestion sont comptabilisés en fonction des services de gestion quotidiens fournis aux investisseurs, à mesure que l'obligation de prestation est remplie, et les produits fondés sur des transactions sont comptabilisés au moment où ces transactions sont exécutées, sur une base individuelle.

L'intéressement aux plus-values désigne un accord d'honoraires fondés sur le rendement en vertu duquel le gestionnaire d'actifs alternatifs reçoit un pourcentage des rendements des placements, générés par un fonds d'investissement sur les capitaux admissibles à un intéressement aux plus-values, selon une formule prévue par un contrat. Les produits tirés des intéressements aux plus-values sont comptabilisés lorsque les rendements cumulatifs d'un fonds d'investissement excèdent les rendements privilégiés et lorsqu'il est hautement probable qu'aucune reprise importante n'aura lieu.

Les produits tirés des honoraires de gestion et les produits tirés des intéressements aux plus-values sont inclus dans les honoraires dans les états des résultats.

BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE ET IMMOBILISATIONS

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation.

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements, des cessions et des pertes de valeur. Les immobilisations comprennent le matériel, les actifs de production d'énergie renouvelable, le mobilier et les agencements. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations sont amortis selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit : i) biens immobiliers occupés par leur propriétaire (de 10 à 50 ans); et ii) immobilisations (de 3 à 35 ans).

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis jusqu'à la fin de la durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation ou du contrat, selon la première éventualité, au moyen de la méthode linéaire. La dotation aux amortissements est incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

CONTRATS DE LOCATION

Au moment de la passation d'un contrat, la Société et ses filiales évaluent si le contrat est, ou contient, un contrat de location et, si c'est le cas, la Société et ses filiales comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au montant initial de l'obligation locative, ajusté du montant des paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, des coûts directs initiaux engagés et des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les biens occupés par leur propriétaire et les immobilisations, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation qui respectent la définition d'immeubles de placement, qui sont présentés dans les immeubles de placement et qui sont assujettis à la méthode comptable de la Société qui leur est associée.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les autres passifs. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges financières.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

La Société et ses filiales ne comptabilisent pas les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives liés aux contrats de location à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés dans les charges d'exploitation et frais administratifs à titre de charges de manière linéaire, sur la durée des contrats.

Lorsque la Société et ses filiales agissent en tant que bailleurs aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de location sont présentés dans les bilans. Les produits tirés de ces contrats de location ont été comptabilisés dans les états des résultats de manière linéaire, sur la durée du contrat.

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés au preneur ont été classés à titre de contrats de location-financement. Lorsque la Société et ses filiales agissent en tant que bailleurs aux termes d'un contrat de location-financement, l'investissement a été comptabilisé dans les bilans au titre des débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel correspond à la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux à recevoir du preneur. Une partie des paiements reçus du preneur a été comptabilisée dans les produits tirés des contrats de location-financement, et le reste a été porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement ont été comptabilisés dans les états des résultats à un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net dans le contrat de location-financement.

FONDS DÉTENUS AU NOM DES CLIENTS ET FONDS DE CLIENTS À PAYER

Les fonds détenus au nom des clients sont évalués au coût amorti et représentent les soldes de trésorerie détenus dans les comptes des clients déposés principalement auprès d'institutions financières canadiennes, et le montant compensatoire est inclus dans les fonds de clients à payer dans les bilans.

Les fonds de clients à payer sont des passifs financiers évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts sont gagnés sur les fonds détenus au nom des clients et sont inclus dans les produits de placements nets. Les charges d'intérêts payées sur les fonds de clients à payer sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs comprennent les débiteurs et intérêts à recevoir, les titres empruntés, les actifs du compte de négociation, les coûts d'acquisition différés, les commissions de vente différées et les charges payées d'avance ainsi que d'autres actifs divers, lesquels sont évalués au coût amorti. Les autres actifs comprennent également les fonds détenus en vertu de contrats d'investissement, dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les obligations, les prêts hypothécaires et divers autres actifs, qui sont évalués conformément aux méthodes comptables correspondantes de la Société.

Les titres empruntés représentent le droit établi et financier découlant du fait de prêter les titres entièrement libérés d'un client à des contreparties en échange d'une garantie en trésorerie, incluant le droit de recouvrer cette garantie en trésorerie lorsque les titres sont retournés.

Les actifs du compte de négociation comprennent les placements de Lifeco dans des titres garantis par des prêts (CLO) consolidés, des fonds commandités, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées, sur une base consolidée, qui sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur de l'actif net de ces fonds, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états des résultats.

Chaque CLO est un véhicule à vocation spécifique qui détient un portefeuille de placements composé principalement de prêts garantis de premier rang, et qui émet différentes tranches de billets de premier rang et de billets subordonnés à l'intention de tiers dans le but de financer l'acquisition de ces placements. Les actifs du véhicule à vocation spécifique, soit les prêts garantis de premier rang, sont inclus dans les autres actifs, alors que les passifs connexes, soit les billets de premier rang et les billets subordonnés émis à l'intention de tiers, sont inclus dans les autres passifs dans les bilans.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés relatifs aux contrats d'investissement et aux contrats de service sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat. Les coûts d'acquisition différés sont amortis selon une méthode linéaire sur la durée du contrat, mais pas au-delà de 20 ans.

Commissions de vente différées

Les commissions sont versées au titre des ventes de produits de placement lorsque des honoraires sont perçus directement auprès du client ou qu'ils sont reçus directement du fonds d'investissement.

Lorsque des honoraires sont perçus auprès d'un client, les commissions versées au titre des ventes de produits de placement sont inscrites à l'actif et amorties sur leur durée d'utilité estimée, qui est d'au plus sept ans. La Société examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui indiquent une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, elle effectue notamment le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées avec sa valeur comptable.

Toutes les autres commissions versées à la vente de produits de placement sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il a été établi que leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le groupe destiné à être cédé est évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux valeurs. Les actifs et les passifs individuels faisant partie d'un groupe destiné à être cédé et qui ne sont pas assujettis à ces exigences d'évaluation comprennent les actifs financiers, les immeubles de placement et les passifs au titre des contrats d'assurance. Ces actifs et ces passifs sont évalués conformément aux méthodes comptables pertinentes qui sont décrites pour ces actifs et ces passifs dans la présente note, avant que l'ensemble du groupe destiné à être cédé ne soit évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux valeurs. Toute perte de valeur au titre du groupe destiné à être cédé est portée en réduction de la valeur comptable de la partie du groupe destiné à être cédé, selon les exigences d'évaluation d'IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les actifs et les passifs faisant partie de groupes destinés à être cédés et qui sont classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Un groupe destiné à être cédé est considéré comme une activité abandonnée s'il s'agit d'une composante d'une entité dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la société, et qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui :

- représente un secteur d'activité principal et distinct ou les activités d'une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se départir d'un secteur d'activité ou des activités d'une région géographique principale et distincte ;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une activité est classée comme abandonnée au moment de la cession ou lorsqu'elle satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, selon la première éventualité.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées comme un montant unique dans le bénéfice net (la perte nette) lié aux activités abandonnées dans les états des résultats, et les chiffres comparatifs des états des résultats font l'objet d'une nouvelle présentation comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'exercice comparatif. Les profits et les pertes sur les groupes destinés à être cédés qui constituent des activités abandonnées en vertu d'IFRS 5 sont présentés séparément dans les états des résultats.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net acquis. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, ainsi que la valeur de certains contrats conclus avec les clients et des contrats d'achat d'énergie. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit : i) technologie et logiciels (de 3 à 20 ans); ii) immobilisations liées aux contrats conclus avec les clients (de 7 à 30 ans); et iii) contrats d'achat d'énergie (de 5 à 35 ans).

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce et les appellations commerciales, certains contrats conclus avec les clients, les contrats de gestion de fonds communs de placement et la tranche revenant aux actionnaires du profit futur lié au compte de participation acquis. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée en fonction d'une analyse de tous les facteurs pertinents et lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée d'utilité indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, y compris ceux découlant d'une acquisition effectuée au cours de l'exercice, sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de repérer des indications de reprise.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été affectés.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un examen au moins une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indices de dépréciation, et la période et le mode d'amortissement font l'objet d'un examen et sont ajustés au besoin. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et une perte de valeur est comptabilisée si nécessaire.

FONDS DISTINCTS

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes sont assumés par les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les contrats de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement selon les critères de classement décrits dans la méthode comptable relative aux contrats d'assurance, aux contrats d'investissement et aux contrats de réassurance détenus. Les produits de placement et les variations de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par des variations correspondantes du passif des fonds distincts. Les garanties liées aux produits de fonds distincts sont comptabilisées dans les passifs au titre des contrats d'assurance dans les bilans.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE, CONTRATS D'INVESTISSEMENT ET CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Classement des contrats

Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont identifiés comme des ententes en vertu desquelles Lifeco accepte de prendre en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de polices) en convenant d'indemniser le titulaire de polices ou le bénéficiaire du contrat pour des événements futurs incertains spécifiés qui porteraient préjudice au titulaire de polices, et ce, pour un montant et selon un échéancier inconnus.

Lifeco détermine si un contrat comporte un risque d'assurance important en évaluant si un événement assuré peut faire en sorte que Lifeco verse au titulaire de polices des sommes supplémentaires importantes dans tout scénario ayant une substance commerciale, même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou si la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie éventuels ne représente qu'une faible part de la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie restants du contrat d'assurance. En procédant à cette évaluation, Lifeco prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Lorsque Lifeco émet des contrats d'assurance pour indemniser une autre entité pour des sinistres découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité, les contrats connexes sont des contrats de réassurance émis qui font partie des contrats d'assurance émis.

Contrats d'investissement

Si des contrats ne comportent pas un risque d'assurance significatif, Lifeco les classe à titre de contrats d'investissement ou de contrats de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 17 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IFRS 9. Lifeco n'a classé aucun contrat à titre de contrat d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient significatif. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de la prise d'effet du contrat demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix des marchandises, taux de change ou notation de crédit. Se reporter à la note 23 pour une analyse de la gestion des risques de Lifeco.

Les contrats d'investissement sont évalués à la JVRN afin d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement découler de l'évaluation des actifs qui couvrent le contrat sur des bases différentes.

Contrats de réassurance détenus

Lifeco conclut des accords visant le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où ces réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations, Lifeco demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Les contrats de cette nature sont appelés des contrats de réassurance détenus.

Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

À la date de passation, les composants suivants des contrats d'assurance ou de réassurance détenus sont séparés et comptabilisés comme s'ils étaient des instruments financiers autonomes :

- Dérivés incorporés : les dérivés incorporés dans le contrat qui présentent des caractéristiques et des risques économiques qui ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, et dont les modalités ne répondraient pas à la définition d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu en tant qu'instrument autonome.
- Composants investissements distincts : les composants investissements qui ne sont pas étroitement liés aux composants assurance et pour lesquels des contrats aux modalités équivalentes sont vendus, ou pourraient être vendus, séparément dans le même marché ou dans le même espace juridique.

Après avoir séparé tous les composants des instruments financiers, Lifeco sépare également toutes les promesses de fournir des biens distincts ou des services non liés à l'assurance distincts aux titulaires de polices et les comptabilise en tant que contrats distincts conclus avec les clients conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Un bien ou un service est distinct si le titulaire de polices peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles. Un bien ou un service n'est pas distinct et est comptabilisé avec le composant assurance si les flux de trésorerie et les risques liés au bien ou au service sont étroitement liés aux flux de trésorerie et aux risques liés au composant assurance, et si Lifeco réalise un important travail d'intégration du bien ou du service au composant assurance.

Niveau de regroupement

Le niveau de regroupement des contrats d'assurance émis est déterminé en divisant les affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de groupes de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Lifeco a défini des portefeuilles de contrats d'assurance émis en fonction de ses gammes de produits. Les portefeuilles sont divisés en groupes de contrats qui sont émis au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) et sont ensuite subdivisés entre les contrats déficitaires, les contrats qui ne présentent pas un risque important de devenir déficitaires par la suite, et tous les autres contrats. Un contrat d'assurance est déficitaire si, à la date de comptabilisation initiale, les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution estimatifs déterminés sur une base pondérée selon les probabilités constituent une sortie de trésorerie nette. Lifeco se base sur des informations raisonnables et justifiables pour déterminer si les contrats sont déficitaires. Lifeco n'a identifié aucun groupe de contrats d'assurance qui ne présente pas un risque important de devenir déficitaire par la suite.

Pour déterminer les groupes de contrats, Lifeco a choisi d'inclure dans le même groupe les contrats pour lesquels sa capacité de fixer un prix ou un niveau de prestations pour des titulaires de polices ayant des caractéristiques différentes est soumise à des restrictions imposées par la réglementation. Les contrats sont regroupés en groupes après leur comptabilisation initiale.

Lifeco a défini des portefeuilles de contrats de réassurance détenus en fonction des portefeuilles des contrats d'assurance sous-jacents émis. Les groupes de contrats de réassurance détenus qui sont conclus au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) sont divisés selon qu'ils donnent lieu à une situation de profit net ou à une situation de perte nette au moment de la comptabilisation initiale.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Certains contrats de réassurance détenus fournissent une couverture pour des contrats sous-jacents qui sont inclus dans des groupes différents. Cependant, la forme juridique de ces contrats, qui constituent des contrats uniques, reflète la substance des droits et obligations contractuels de Lifeco, étant donné que les différentes couvertures restantes tombent en déchéance ensemble et ne sont pas vendues séparément. Par conséquent, le contrat de réassurance détenu n'est pas séparé en plusieurs composants assurance liés à des groupes sous-jacents différents.

Comptabilisation initiale

Un groupe de contrats d'assurance émis est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats.
- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de polices du groupe devient exigible ou lorsque le premier paiement est reçu si aucune date d'exigibilité n'est prévue.
- Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire, si les faits et circonstances indiquent l'existence d'un tel groupe.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à la date suivante :

- Dans le cas des contrats de réassurance détenus et mis en place par Lifeco qui fournissent une couverture proportionnelle : la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent.
- Dans le cas des autres contrats de réassurance détenus et mis en place par Lifeco : le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance. Toutefois, si Lifeco comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents à une date antérieure et que le contrat de réassurance détenu connexe a été conclu avant cette date antérieure, alors le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.
- Dans le cas des contrats de réassurance détenus qui sont acquis par Lifeco : la date d'acquisition.

Périmètre des contrats

L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance et de réassurance détenus tient compte de tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle Lifeco peut contraindre le titulaire de polices à payer les primes (ou dans laquelle elle est contrainte de payer des montants à un réassureur) ou au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle Lifeco a une obligation substantielle de fournir des services au titulaire de polices (ou dans laquelle elle reçoit des services d'un réassureur). Une obligation substantielle de fournir des services cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Lifeco a la capacité pratique de réévaluer les risques spécifiquement liés au titulaire de polices et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.
- Les deux critères ci-dessous sont remplis :
 - Lifeco a la capacité pratique de réévaluer les risques liés au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat concerné et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille.
 - L'établissement du montant des primes pour une couverture s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, une obligation substantielle de recevoir des services cesse lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète entièrement ces risques, ou lorsque le réassureur a le droit substantiel de résilier la couverture.

Dans le cas des contrats d'assurance assortis de périodes de renouvellement, Lifeco détermine si les primes et les flux de trésorerie connexes qui découlent du contrat renouvelé sont compris dans le périmètre du contrat. Lifeco établit les prix relatifs aux renouvellements après avoir tenu compte des risques et des modalités de la couverture pour le titulaire de polices, en se référant à la tarification des contrats assortis de risques et de modalités équivalents aux dates de renouvellement. Lifeco réévalue le périmètre des contrats de chaque groupe à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les passifs ou les actifs liés aux primes attendues ou aux sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés, ces montants étant liés à des contrats d'assurance futurs.

Évaluation des contrats d'assurance

IFRS 17 fournit trois modèles d'évaluation pour les contrats d'assurance :

- Le modèle d'évaluation général.
- La méthode fondée sur les honoraires variables.
- La méthode de la répartition des primes.

Modèle d'évaluation général (MEG)

Lifeco applique ce modèle à ses produits d'assurance à moyen et à long terme, tels que l'assurance individuelle, les rentes immédiates et les swaps de longévité.

Évaluation initiale

Au moment de la comptabilisation initiale, l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance correspond au total des flux de trésorerie d'exécution et de la MSC.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution se composent d'estimations des flux de trésorerie futurs pondérées selon les probabilités et actualisées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers connexes, majorées de l'ajustement au titre du risque non financier.

Lifeco estime les flux de trésorerie contractuels futurs compris dans le périmètre des contrats en tenant compte des éléments probants liés aux circonstances actuelles et passées, ainsi que des circonstances futures possibles afin de refléter les variables de marché et les variables autres que de marché ayant une incidence sur l'évaluation des flux de trésorerie. Les estimations de ces flux de trésorerie se basent sur les valeurs attendues, pondérées selon les probabilités, qui reflètent la moyenne d'un éventail complet des résultats possibles, en tenant compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que Lifeco reçoit dans le cadre de l'exécution d'un contrat d'assurance en raison de l'incertitude relative au montant et au calendrier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Les hypothèses relatives au risque non financier sont celles portant sur la mortalité, la longévité, la morbidité, la déchéance et les charges. Les estimations et les hypothèses sont examinées périodiquement afin de déterminer si elles reflètent adéquatement les conditions actuelles, passées et futures.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Lorsqu'elle estime les flux de trésorerie d'exécution, Lifeco inclut tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris les éléments suivants :

- Les primes et les flux de trésorerie connexes.
- Les réclamations et les prestations, y compris les sinistres déclarés, mais qui ne sont pas encore payés, les sinistres survenus, mais qui ne sont pas encore déclarés, et les sinistres futurs prévus.
- Les taxes sur les primes et les autres taxes transactionnelles ainsi que les flux de trésorerie afférents aux prêts consentis aux titulaires de polices.
- Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance, qui sont affectés aux groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle.
- Les autres charges fixes et variables directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.
- Les frais de placement engagés dans le cadre des activités d'investissement relativement aux éléments sous-jacents, comme les soldes des fonds d'assurance-vie universelle et des fonds distincts.
- L'incidence des fonds retenus pour les contrats de réassurance émis afin de gérer le risque de crédit.

Marge sur services contractuels

La MSC d'un groupe de contrats d'assurance représente le profit non acquis que Lifeco s'attend à comptabiliser dans l'avenir dans le cadre de la prestation de services en vertu de ces contrats.

Au moment de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, si le total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance et des flux de trésorerie ayant lieu à cette date constitue une entrée nette, le groupe de contrats n'est pas déficitaire. Dans ce cas, la MSC correspond à un montant égal et opposé à l'entrée nette, ce qui n'entraîne aucun bénéfice net ni aucune charge nette à la comptabilisation initiale.

Taux d'actualisation

Lifeco évalue la valeur temps de l'argent au moyen de taux d'actualisation qui sont conformes aux prix de marché observables et qui reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Ces taux excluent l'effet des facteurs qui influent sur ces prix de marché observables, mais pas sur les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance (p. ex., le risque de crédit).

Lifeco applique l'approche descendante pour les passifs au titre des contrats d'assurance qui sont couverts par des actifs. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont estimés en partant de la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence, qui reflète étroitement les caractéristiques de durée, de monnaie et de liquidité des flux de trésorerie d'assurance, puis en excluant l'incidence des risques (p. ex., le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais pas dans les flux de trésorerie des contrats d'assurance. La correction de valeur pour risque de crédit incluse dans le taux d'actualisation varie en fonction de la notation de crédit, du secteur et de la durée des actifs pris en compte dans le taux d'actualisation. La correction de valeur est estimée en fonction des résultats historiques au chapitre du crédit et des conditions observées sur le marché. Par exemple, si les écarts de taux du marché s'accroissent considérablement, une correction de valeur additionnelle pour risque de crédit visant à réduire le taux d'actualisation pourrait être nécessaire afin de refléter des conditions observées sur le marché. Lifeco utilise les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance comme portefeuille de référence pour déterminer les taux d'actualisation, au cours de la période observable, alors que les taux d'actualisation pour la période non observable sont basés sur un taux d'investissement ultime. Dans les cas où les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance ne reflètent pas adéquatement les caractéristiques d'illiquidité du passif, un ajustement supplémentaire est apporté au taux d'actualisation.

Dans les cas où les passifs au titre des contrats d'assurance ne sont pas couverts par des actifs, Lifeco applique une approche ascendante dans sa détermination du taux d'actualisation. Cette approche utilise un taux sans risque majoré d'un écart afin de refléter les caractéristiques de liquidité des passifs. Les taux sans risque sont établis en fonction de la valeur de titres gouvernementaux très liquides libellés dans la même monnaie que celle des passifs au titre du contrat d'assurance, et l'écart est tiré d'un élément de référence externe.

Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnisation que Lifeco exige pour la prise en charge de l'incertitude relative au montant et au calendrier des flux de trésorerie des contrats d'assurance découlant du risque non financier. Les risques non financiers sont des risques d'assurance comme les risques liés à la mortalité pour l'assurance-vie, les risques liés à la mortalité et à la morbidité pour les produits de rentes, ainsi que d'autres risques comme les risques liés aux charges et aux déchéances. L'ajustement au titre du risque est calculé en appliquant une marge aux hypothèses non financières et en actualisant les flux de trésorerie au titre de la marge qui en résultent en fonction des mêmes taux d'actualisation que ceux liés à la meilleure estimation des flux de trésorerie. Les marges appliquées reflètent les avantages de la diversification pour tous les risques non financiers. La fourchette cible de Lifeco en ce qui a trait au niveau de confiance relatif à l'ajustement au titre du risque se situe entre le 85^e et le 90^e centile, et l'ajustement au titre du risque se situe actuellement à l'intérieur de cette fourchette cible. Le niveau de confiance est déterminé après la déduction des contrats de réassurance détenus.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance découlent des activités de vente et de souscription requises dans la création d'un groupe de contrats.

Les actifs ou les passifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance sont comptabilisés avant la comptabilisation des contrats d'assurance correspondants et sont inclus dans la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance émis connexes. La direction de Lifeco exerce son jugement pour déterminer les coûts qui sont directement attribuables à l'émission d'un groupe de contrats et la tranche de ces coûts qui est affectée aux groupes de contrats en raison des renouvellements prévus.

L'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance est soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les faits et circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Lors du test de dépréciation, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées de trésorerie nettes attendues pour le groupe de contrats d'assurance connexe.

De plus, si une partie de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance a été affectée aux renouvellements futurs du groupe de contrats connexe, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées de trésorerie nettes attendues pour ces renouvellements prévus. Si la valeur comptable excède les entrées de trésorerie nettes attendues décrites ci-dessus, une perte est comptabilisée dans le résultat des activités d'assurance. Dans le cas où les faits et circonstances indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance n'est plus déprécié, la perte de valeur est reprise, en totalité ou en partie.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. Le passif au titre de la couverture restante se compose des flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront fournis en vertu des contrats au cours de périodes futures et de toute MSC restante à cette date. Le passif au titre des sinistres survenus se compose des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres déjà survenus et aux frais déjà engagés qui n'ont toutefois pas encore été déboursés, y compris les sinistres survenus, mais n'ayant pas encore été déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution pour les groupes de contrats d'assurance sont évalués à la date de clôture au moyen des estimations à jour des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et des estimations à jour de l'ajustement au titre du risque non financier.

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de cette période, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- La MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe au cours de la période.
- L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC au cours de la période, qui est évalué au moyen des taux d'actualisation applicables aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés au moment de la comptabilisation initiale.
- Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs (évalués au moyen de taux d'actualisation applicables au moment de la comptabilisation initiale), sauf dans la mesure où :
 - toute augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la MSC, auquel cas l'excédent est comptabilisé à titre de perte dans les états des résultats et crée un élément de perte; ou
 - toute diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte, ce qui entraîne la reprise des pertes comptabilisées antérieurement dans les états des résultats.
- L'effet des écarts de change sur la MSC.
- Le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs qui donnent lieu à un ajustement de la MSC se composent des éléments suivants :

- Les ajustements liés à l'expérience découlant des primes et des flux de trésorerie liés aux primes reçus au cours de la période et qui se rapportent aux services futurs.
- Les variations dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre du risque pour le passif au titre de la couverture restante, évaluées au moyen des taux d'actualisation déterminés au moment de la comptabilisation initiale, sauf celles qui se rapportent à l'effet des variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier.
- Les écarts entre les composants investissements qui n'ont pas été séparés du contrat dont Lifeco s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période (après avoir tenu compte de la variation de l'expérience financière) et les composants investissements qui deviennent réellement dus au cours de la période, évalués au moyen des taux d'actualisation déterminés au moment de la comptabilisation initiale.

Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires futurs attendus sont considérées comme une hypothèse liée aux services futurs et elles entraînent donc un ajustement de la MSC.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services rendus au cours de la période ou aux services passés sont comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance dans les états des résultats. Les variations qui se rapportent à l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières d'assurance.

Méthode fondée sur les honoraires variables (MHV)

Ce modèle est appliqué aux contrats avec participation directe de Lifeco, comme l'assurance avec participation et les activités relatives aux fonds distincts assortis de garanties d'assurance, pour lesquels un rendement d'investissement est fourni au titulaire de polices en fonction d'un ensemble défini d'éléments (p. ex., un portefeuille d'actifs).

Comptabilisation

Un contrat d'assurance est comptabilisé selon la MHV s'il remplit toutes les conditions suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Le titulaire de polices a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini.
- Lifeco s'attend à verser au titulaire de polices une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur les éléments sous-jacents.
- La proportion substantielle des flux de trésorerie que Lifeco s'attend à verser au titulaire de polices devrait varier en fonction des flux de trésorerie provenant des éléments sous-jacents.

Lifeco effectue le test d'applicabilité à l'égard de la MHV au moment de la comptabilisation initiale.

Évaluation initiale

De façon similaire au procédé du MEG, l'évaluation initiale des passifs au titre des contrats d'assurance en vertu de la MHV correspond aux flux de trésorerie d'exécution plus la MSC.

Évaluation ultérieure

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance auquel s'applique la MHV, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de cette période, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence des nouveaux contrats ajoutés au groupe.
- La quote-part revenant à Lifeco de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où :
 - Lifeco a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - la quote-part revenant à Lifeco d'une diminution de la juste valeur des éléments sous-jacents excède la valeur comptable de la MSC, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - la quote-part revenant à Lifeco d'une augmentation de la juste valeur des éléments sous-jacents permet de reprendre le montant comptabilisé antérieurement comme une perte.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

- Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs, sauf dans la mesure où :
 - Lifeco a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés ;
 - les augmentations des flux de trésorerie d'exécution excèdent la valeur comptable de la MSC, ce qui donne lieu à une perte ; ou
 - les diminutions des flux de trésorerie d'exécution sont affectées à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante.
- L'effet des écarts de change sur la MSC.
- Le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Atténuation des risques

Lifeco a recours à des dérivés et à des contrats de réassurance détenus pour atténuer les risques financiers découlant des garanties intégrées dans certains de ses contrats d'assurance avec participation directe. Les dérivés entrent dans le champ d'application d'IFRS 9, et les variations de leur juste valeur sont reflétées dans les états des résultats. Dans le cadre des activités d'atténuation des risques, l'incidence financière sur les garanties incorporées dans ces contrats avec participation directe n'entraîne pas d'ajustement de la MSC et elle est également reflétée dans les états des résultats.

Méthode de la répartition des primes (MRP)

Ce modèle est appliqué aux produits d'assurance à court terme de Lifeco, tels que l'assurance-vie et l'assurance-maladie collectives.

Comptabilisation

CONTRATS DONT LA PÉRIODE DE COUVERTURE N'EXCÈDE PAS UN AN

La MRP est appliquée pour évaluer le passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance dont la période de couverture n'excède pas un an.

CONTRATS DONT LA PÉRIODE DE COUVERTURE EXCÈDE UN AN

La MRP est appliquée aux contrats dont les périodes de couverture sont de plus d'un an, qui sont relativement stables et dont les flux de trésorerie d'exécution varient peu. La faible variabilité des flux de trésorerie d'exécution indique qu'il n'y a pas d'écart significatif entre l'évaluation du passif au titre de la couverture restante en vertu de la MRP et celle en vertu du MEG. En règle générale, cela s'applique aux produits assortis de garanties de taux pour une période allant de deux à cinq ans.

Les nouveaux groupes de contrats d'assurance sont examinés pour déterminer s'ils peuvent être évalués au moyen de la MRP au moment de la comptabilisation initiale.

Le test d'admissibilité pour la MRP ne sera pas réalisé ultérieurement après la comptabilisation initiale, à moins que des changements substantiels ne soient apportés aux modalités des groupes de contrats d'assurance.

Évaluation

ÉVALUATION INITIALE DU PASSIF AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE

Au moment de la comptabilisation initiale, l'évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante correspond aux primes reçues au cours de la période, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance qui ne sont pas comptabilisés en charges, plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation d'un actif ou d'un passif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, qui représente les frais d'acquisition payés avant la comptabilisation des contrats.

Les frais d'acquisition d'assurance sont inclus dans les flux de trésorerie d'exécution du passif et sont répartis dans le périmètre du contrat de manière linéaire. Pour les contrats dont les renouvellements futurs sont attendus, une partie des frais d'acquisition sont inscrits à l'actif et différés jusqu'à ce que les renouvellements futurs de contrats soient comptabilisés.

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats dont les périodes de couverture excèdent un an sont actualisés afin de refléter l'incidence du risque financier sur le contrat. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les caractéristiques des flux de trésorerie des contrats. Dans le cas des contrats pour lesquels les primes sont reçues dans l'année qui suit la période de couverture, Lifeco a choisi de ne pas ajuster le passif pour refléter la valeur temps de l'argent.

ÉVALUATION ULTÉRIEURE

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le passif au titre de la couverture restante pour les contrats en vertu de la MRP correspond à la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante au début de la période, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'ajout des primes reçues au cours de la période.
- La déduction des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance au cours de la période qui n'ont pas été directement comptabilisés en charges.
- L'ajout de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, plus les ajustements apportés à un composant financement.
- La déduction du montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les couvertures fournies au cours de la période.
- La déduction des composants investissement payés ou transférés au passif au titre des sinistres survenus.

Si les circonstances indiquent qu'un contrat en vertu de la MRP est devenu déficitaire, une perte est immédiatement comptabilisée dans les états des résultats, et un composant distinct du passif au titre de la couverture restante est créé pour comptabiliser cet élément de perte. La perte correspond à l'écart entre les flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante du groupe et la valeur comptable actuelle du passif au titre de la couverture restante, en fonction de la méthode d'évaluation décrite précédemment.

Le passif au titre des sinistres survenus est évalué selon la même approche que le MEG, soit au moyen des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Lorsqu'il est prévu que les sinistres soient réglés moins d'un an après qu'ils soient survenus, Lifeco a choisi de ne pas actualiser le passif au titre des sinistres survenus.

Évaluation des contrats de réassurance détenus

Modèle d'évaluation général

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer un groupe de contrats d'assurance en vertu du MEG s'appliquent à l'évaluation d'un groupe de contrats de réassurance détenus, en tenant compte des modifications suivantes :

- La valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance détenus à chaque date de clôture correspond à la somme du composant couverture restante et du composant sinistres survenus. Le composant couverture restante comprend les éléments suivants :
 - Les flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront reçus en vertu des contrats au cours de périodes futures.
 - Toute MSC restante à cette date.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Lifeco évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au moyen d'hypothèses alignées sur celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur. L'incidence du risque de non-exécution du réassureur est évaluée à chaque date de clôture, et l'incidence des variations du risque de non-exécution est comptabilisée dans les états des résultats.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par Lifeco au réassureur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus représente un coût net ou un profit net à l'achat de réassurance. Elle correspond à un montant égal et opposé au total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés pour les flux de trésorerie survenus avant la comptabilisation du groupe, des flux de trésorerie ayant lieu à cette date et des produits comptabilisés dans les états des résultats en raison des contrats sous-jacents déficitaires comptabilisés à cette date. Toutefois, si le coût net de l'achat d'une couverture de réassurance est lié à des événements assurés survenus avant l'achat du groupe, alors ce coût est immédiatement comptabilisé en tant que charge dans les états des résultats.

Lifeco ajuste la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière afin de refléter les variations des flux de trésorerie d'exécution en appliquant la même méthode que celle utilisée pour les contrats d'assurance émis, sauf lorsque le contrat sous-jacent est déficitaire et que la variation des flux de trésorerie d'exécution pour les contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisée en résultat net en ajustant l'élément de perte. Les variations respectives des contrats de réassurance détenus sont aussi comptabilisées en résultat net (en ajustant le composant recouvrement de perte).

Les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance détenus dans le but de gérer le risque de crédit sont inclus dans la valeur comptable de l'actif au titre des contrats de réassurance détenus.

Méthode de la répartition des primes

Lifeco réassure certains passifs au titre de ses contrats d'assurance avec participation directe. Les contrats de réassurance détenus éligibles à la MRP, et dont les contrats avec participation directe sous-jacents sont évalués en vertu de la MRP, sont également classés et évalués en vertu de la MRP.

Contrats d'assurance sous-jacents déficitaires

Lifeco ajuste la MSC du groupe auquel le contrat de réassurance détenu appartient et, par conséquent, comptabilise les produits lorsqu'elle comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale de contrats sous-jacents déficitaires, si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires. L'ajustement de la MSC est déterminé en multipliant :

- le montant de la perte liée aux contrats sous-jacents ; par
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que Lifeco s'attend à recouvrer au titre des contrats de réassurance détenus.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus que Lifeco acquiert dans le cadre d'un transfert de contrats ou d'un regroupement d'entreprises couvrant des contrats sous-jacents déficitaires, l'ajustement de la MSC est calculé en multipliant :

- le montant de l'élément de perte lié aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition ; par
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que Lifeco s'attend à recouvrer à la date d'acquisition au titre des contrats de réassurance détenus.

Un composant recouvrement de perte est créé ou ajusté pour le groupe de contrats de réassurance détenus afin de refléter l'ajustement de la MSC, qui détermine les montants qui sont présentés ultérieurement dans les états des résultats en tant que reprises du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance versées dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus.

Évaluation des contrats d'investissement

Les contrats d'investissement sont comptabilisés lorsque Lifeco devient partie aux dispositions contractuelles du contrat. Au moment de la comptabilisation, Lifeco évalue le contrat d'investissement à sa juste valeur. Les coûts de transaction marginaux directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission du contrat d'investissement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la juste valeur du contrat d'investissement diffère du prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale, Lifeco comptabilise l'écart comme suit :

- Lorsque la juste valeur est attestée par un cours sur un marché actif pour un actif ou un passif identique (c.-à-d. une donnée d'entrée de niveau 1) ou qu'elle repose sur une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marché observables, l'écart est comptabilisé à titre de profit ou de perte.
- Dans tous les autres cas, l'écart est reporté, et le moment de la comptabilisation du résultat net différé du premier jour est déterminé individuellement. Il est soit amorti sur la durée de vie de l'instrument, soit différé jusqu'à ce que la juste valeur de l'instrument puisse être déterminée au moyen de données d'entrée observables sur le marché, soit réalisé au moyen d'un règlement.

Les contrats d'investissement sont ultérieurement évalués à la JVRN, et la juste valeur est établie au montant le plus élevé entre la valeur de marché des actifs couvrant le solde du passif et le résultat de l'actualisation des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque selon des taux tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques. Les principales techniques d'évaluation de Lifeco tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et elles utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Unités de couverture

Amortissement de la MSC

La MSC est un composant du groupe de contrats d'assurance qui représente le bénéfice non acquis que Lifeco comptabilisera dans le cadre de la prestation future de services. Le montant relatif à la MSC pour un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé dans les états des résultats dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services fournis au titre du groupe de contrats d'assurance au cours de la période considérée. Le montant comptabilisé dans les états des résultats pour la période considérée est déterminé en identifiant les unités de couverture du groupe et en affectant la MSC à la fin de la période à chaque unité de couverture fournie au cours de la période considérée et qui devrait être fournie au cours des périodes ultérieures.

Le nombre d'unités de couverture d'un groupe correspond au volume de couverture fourni par les contrats du groupe, qui est déterminé en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.

Dans le cas des contrats de réassurance émis, le nombre d'unités de couverture d'un groupe reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la MSC est similaire à celui des contrats de réassurance émis et reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance représentent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance à un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle Lifeco s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les produits des activités d'assurance tirés d'un groupe de contrats d'assurance correspondent donc à la partie pertinente, pour la période considérée, du total de la contrepartie pour les contrats (c.-à-d. le montant des primes versées à Lifeco, ajusté pour tenir compte de l'effet du financement, soit la valeur temps de l'argent, et pour exclure les composants investissements).

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou les charges financières d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant des éléments suivants :

- L'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations.
- L'effet du risque financier et de ses variations.

La Société a choisi de comptabiliser les produits financiers ou les charges financières d'assurance dans les états des résultats.

Produits nets ou charges nettes liés à des contrats de réassurance détenus

La Société présente séparément dans les états des résultats les montants dont le recouvrement auprès des réassureurs est attendu, ainsi que la répartition des primes de réassurance versées. Lifeco considère que les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents font partie des indemnités dont le remboursement est prévu en vertu du contrat de réassurance détenu, et elle exclut les composants investissements et les commissions de la répartition des primes de réassurance versées qui est présentée dans les états des résultats. Les montants liés au recouvrement de pertes découlant de la réassurance de contrats avec participation directe déficitaires sont inclus à titre de montants recouvrables auprès du réassureur.

Modifications et décomptabilisation de contrats

Modifications de contrats

Lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, Lifeco évalue si la modification est suffisamment substantielle pour donner lieu à la décomptabilisation du contrat initial et à la comptabilisation d'un nouveau contrat modifié, comme s'il avait été conclu pour la première fois. Si la modification du contrat n'entraîne pas une nouvelle comptabilisation de celui-ci, l'effet de la modification est traité comme un changement dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution, qui est comptabilisé comme un ajustement lié à l'expérience au titre du contrat existant.

Décomptabilisation de contrats

Un contrat est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque les obligations qui y sont précisées expirent ou qu'elles sont acquittées ou résiliées.

Lorsqu'un contrat d'assurance non comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé d'un groupe de contrats d'assurance, les étapes suivantes sont effectuées :

- Les flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe sont ajustés pour éliminer ceux qui ont trait aux droits et aux obligations décomptabilisés.
- La MSC du groupe est ajustée pour tenir compte de la variation des flux de trésorerie d'exécution, sauf si ces variations sont affectées à un élément de perte.
- Le nombre d'unités de couverture pour la couverture restante prévue est ajusté pour refléter les unités de couverture décomptabilisées du groupe.

Si un contrat est décomptabilisé parce qu'il est transféré à un tiers, la MSC est également ajustée pour tenir compte de la prime demandée par le tiers, à moins que le groupe ne soit déficitaire.

Lorsqu'un contrat d'assurance comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé, les ajustements apportés aux flux de trésorerie d'exécution afin de supprimer les droits et obligations connexes et de comptabiliser l'incidence de la décomptabilisation donnent lieu à l'imputation immédiate des montants suivants dans les états des résultats :

- Si le contrat est éteint: l'écart net entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et les autres flux de trésorerie résultant de l'extinction.
- Si le contrat est transféré à un tiers: l'écart entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et la prime demandée par le tiers.

DÉCOMPTABILISATION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES TITRISÉS

IGM conclut des transactions au cours desquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés dans ses bilans. La décision quant à la décomptabilisation des actifs financiers est prise en fonction de la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à un actif financier est cédée, IGM décomptabilise l'actif financier. Les profits ou les pertes ainsi que les produits tirés des frais de gestion liés aux actifs financiers qui sont décomptabilisés sont inscrits dans les produits de placement nets dans les états des résultats.

Si la totalité ou la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents est conservée, les actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et les transactions sont comptabilisées à titre de transactions de financement garanti.

DÉBENTURES ET AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT

Les débentures et autres instruments d'emprunt, y compris les débentures de fiducies de capital, sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans et ultérieurement comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières dans les états des résultats. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est expirée ou annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

Les prêts hypothécaires visant des immeubles de placement sont désignés comme étant à la JVRN au moment de la comptabilisation initiale afin d'éliminer ou de réduire de façon importante les non-concordances comptables, et ils sont réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les états des résultats.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs comprennent les créateurs, les titres prêtés, le découvert bancaire, les dividendes et les intérêts à verser, les obligations locatives, les provisions au titre des produits différés et divers autres passifs qui sont évalués au coût amorti. Les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement sont amorties selon une méthode linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient comptabilisés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

Les titres prêtés représentent l'obligation juridique et financière liée à la trésorerie reçue des contreparties en échange des titres entièrement libérés d'un client, incluant l'obligation de retourner la trésorerie et de maintenir une garantie adéquate.

Les autres passifs comprennent également les billets liés aux CLO consolidés, qui sont classés à la JVRN. Les profits ou les pertes sont comptabilisés dans les produits de placement nets dans les états des résultats.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la Société ou ses filiales ont une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de la Société et de la direction de ses filiales à la date de clôture. La Société comptabilise une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a été créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration aura lieu.

Les parts de fonds à durée de vie limitée se rapportent aux participations détenues par des tiers dans des fonds consolidés par la Société. Ces parts de fonds ont une durée de vie fixe maximale déterminée, et la Société a une obligation de distribuer les participations résiduelles du fonds aux commanditaires de ce dernier, en fonction de leur quote-part des fonds propres, sous forme de trésorerie ou d'autres actifs financiers, à la fin de la durée de vie du fonds. Les parts rachetables de fonds se rapportent aux participations détenues par des tiers dans des fonds consolidés par la Société qui ont une clause de rachat prévoyant la remise, par le fonds, de liquidités ou d'autres actifs financiers aux porteurs de parts sur réception d'un avis de rachat. Les parts de fonds à durée de vie limitée et les parts rachetables de fonds sont classées à titre de passifs financiers et sont comptabilisées à la juste valeur. Les variations de la valeur sont comptabilisées dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats dans la période au cours de laquelle la variation a lieu.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés aux employés et aux conseillers admissibles, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention des employés admissibles, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. La Société et ses filiales offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies en fonction des années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies sont déterminées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

La Société et ses filiales établissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle au montant net de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées, ce taux d'actualisation étant établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché.

Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si un régime fait l'objet d'une réduction, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes sur réduction d'un régime sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Les coûts financiers (montant net), les frais administratifs, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés, les modifications des régimes, et les gains ou les pertes sur réduction et sur règlement d'un régime sont comptabilisés dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats.

Les réévaluations représentent les écarts actuariels, le rendement réel de l'actif des régimes supérieur (inférieur) sur les produits d'intérêts et les hausses et les baisses du plafond de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments de bénéfice global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime et il est inclus dans les autres actifs (autres passifs).

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt de la période représente la somme de l'impôt sur le bénéfice exigible et de l'impôt sur le bénéfice différé. L'impôt sur le bénéfice est comptabilisé dans les états des résultats à titre de charge ou d'économie, sauf s'il se rapporte à des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans les états des résultats (soit dans les autres éléments de bénéfice global, soit directement dans les fonds propres), auquel cas l'impôt sur le bénéfice est aussi comptabilisé dans les autres éléments de bénéfice global ou directement dans les fonds propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période considérée et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour traitement fiscal incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de comptabilisation est évaluée selon la méthode du montant le plus probable ou la méthode de l'espérance mathématique, selon la méthode qui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude. La provision pour impôt incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date de clôture.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt que la Société prévoit payer ou recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et au titre des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, ou les deux, et qu'elle pourra ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus de planification financière de la Société et de ses filiales constitue un point de départ pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser la totalité ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture et sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et s'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

La Société a appliqué l'exception obligatoire en vertu d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* qui prévoit de ne pas comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé liés à l'impôt sur le bénéfice découlant du modèle de règles du Pilier Deux publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques et de ne pas présenter d'information s'y rapportant.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société et ses filiales utilisent des produits financiers dérivés en guise d'instruments de gestion des risques pour couvrir ou gérer leurs produits et leurs positions d'actif, de passif et de fonds propres. Les politiques de la Société et de ses filiales interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur, puis comptabilisés dans les bilans. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents liés à la juste valeur dépend de la désignation ou non des instruments dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits de placement nets dans les états des résultats. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés sont évalués en tenant compte des opérations et d'autres données sur le marché, lorsque cela est possible, y compris les données d'entrée sur le marché utilisées dans des modèles, les cotes des courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés aux fins de l'évaluation des instruments dérivés, leur sélection est faite en fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix au sein du marché. En général, la Société et ses filiales utilisent un modèle similaire lorsque les instruments évalués présentent des similitudes. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données d'entrée, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix du marché, les courbes de rendement et de crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données d'entrée.

Tel qu'il est permis en vertu d'IFRS 9, la Société et ses filiales ont choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 *Instruments financiers* plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9. Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions rigoureuses en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas remplies, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il existe une relation de couverture, la Société et ses filiales documentent toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que leurs objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elles emploient pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés qui sont utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans, à des engagements fermes précis ou à des opérations prévues. La Société et ses filiales déterminent aussi, tant au moment de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, si les instruments dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. L'efficacité de la couverture est évaluée chaque trimestre au moyen de tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont utilisées pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou d'une partie identifiée d'un tel actif, passif ou engagement ferme, imputable à un risque particulier et pouvant avoir une incidence sur le résultat net. En ce qui a trait aux couvertures de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert est comptabilisée dans les produits de placement nets. Par conséquent, toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits de placement nets.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour couvrir l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier lié à un actif ou à un passif comptabilisé, ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourrait avoir une incidence sur le résultat net. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie cumulés dans les autres éléments de bénéfice global sont comptabilisés dans le bénéfice net au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie sont immédiatement reclassés des autres éléments de bénéfice global vers les produits de placement nets lorsque l'opération prévue n'a pas lieu ou s'il n'est plus prévu qu'elle ait lieu.

Couvertures d'investissements nets

Les couvertures d'investissements nets sont utilisées pour couvrir l'exposition aux variations de la quote-part de l'entité présentant l'information financière dans l'actif net d'un établissement à l'étranger. En ce qui a trait aux couvertures d'investissements nets, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global et seront reclassés en résultat net lors de la décomptabilisation des investissements.

FONDS PROPRES

Les actions privilégiées sont classées dans les fonds propres si elles ne sont pas remboursables ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Société et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des bénéfices non distribués, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice.

Les réserves sont composées de la rémunération fondée sur des actions et des autres éléments de bénéfice global. La réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions représente l'acquisition des droits liés aux options, moins les options exercées. Les autres éléments de bénéfice global représentent le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies, des profits et des pertes latents sur les actifs à la JVAERG, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, de l'écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement ainsi que de la quote-part des autres éléments de bénéfice global des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la proportion des fonds propres attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales.

Billets avec remboursement de capital à recours limité

Les billets avec remboursement de capital à recours limité émis par Lifeco sont classés à titre de participations ne donnant pas le contrôle dans les états financiers. Lifeco peut, à son entière discrétion, régler l'obligation à l'égard des porteurs de billets au moyen de l'émission d'un nombre déterminé de ses instruments de fonds propres. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'émission sont imputés aux fonds propres. Les intérêts sur ces instruments sont portés en déduction des fonds propres lorsqu'ils sont engagés.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les options attribuées aux employés de la Société et de ses filiales sont évaluées à la juste valeur à la date de l'attribution. La charge de rémunération liée aux options réglées en titres de fonds propres est comptabilisée dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées, augmentant du même montant la réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions. Lorsque les options sont exercées, le produit reçu et le montant enregistré dans la réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions sont inclus dans le capital social de l'entité qui émet les actions correspondantes.

La Société et ses filiales comptabilisent un passif au titre des attributions réglées en trésorerie, y compris les droits à la plus-value des actions jumelés et les attributions qui sont effectuées en vertu des régimes d'unités d'actions liées au rendement, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions incessibles liées au rendement. La charge de rémunération est comptabilisée dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats sur la période d'acquisition des droits, déduction faite des couvertures connexes, et un passif est comptabilisé dans les bilans. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière, les variations étant comptabilisées dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

L'information sur les régimes d'unités d'actions liées au rendement, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions incessibles liées au rendement de la Société figure à la note 20.

ÉCART DE CHANGE

Dans le cadre de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours à diverses monnaies fonctionnelles. Les états financiers de la Société sont préparés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des différentes entités au taux de change en vigueur à la date de clôture en ce qui a trait aux éléments monétaires et au taux de change en vigueur à la date de la transaction en ce qui concerne les éléments non monétaires. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des différentes entités selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change réalisés et latents sont inclus dans les produits de placement nets.

Conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger

Les établissements à l'étranger sont des filiales, des entreprises contrôlées conjointement, des entreprises associées ou des unités d'exploitation dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture, et la totalité des produits et des charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés aux investissements nets de la Société dans ses établissements à l'étranger sont présentés à titre de composantes des autres éléments de bénéfice global. Les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés proportionnellement en résultat net lors de la cession d'un établissement à l'étranger.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (SUITE)

BÉNÉFICE PAR ACTION PARTICIPANTE

Le bénéfice de base par action participante est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes par le nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action participante est déterminé de la même façon que le bénéfice de base par action participante, sauf que le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes et le nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation sont ajustés pour inclure l'incidence dilutive potentielle des options sur actions en circulation attribuées par la Société et ses filiales, telle qu'elle est déterminée par la méthode du rachat d'actions.

Les options assorties de droits à la plus-value des actions jumelés et les unités d'actions incessibles liées au rendement sont comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie. Puisque ces instruments peuvent être échangés contre des actions comportant des droits de vote limités ou contre de la trésorerie, ils sont considérés comme ayant un effet dilutif potentiel et sont inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action, montant net, s'ils ont un effet dilutif au cours de l'exercice. Le bénéfice net utilisé aux fins du calcul de l'effet dilutif comprend un ajustement reflétant la charge qui aurait été imputée si ces instruments avaient été classés comme étant réglés en titres de fonds propres.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La Société et ses filiales surveillent activement les modifications des Normes IFRS de comptabilité qui sont proposées et publiées par l'IASB et analysent l'incidence que des modifications aux normes pourraient avoir sur les états financiers consolidés lorsqu'elles entreront en vigueur. Le tableau suivant présente les normes qui ont été publiées et les mises à jour qui ont été apportées à l'analyse de la Société depuis l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Norme	Sommaire des modifications futures
IFRS 18 <i>Présentation et informations à fournir dans les états financiers</i>	<p>En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 <i>Présentation et informations à fournir dans les états financiers</i> (IFRS 18). La norme vise à améliorer la façon dont les sociétés communiquent les informations dans leurs états financiers et met l'accent sur les informations relatives à la performance financière dans les états des résultats.</p> <p>En vertu d'IFRS 18, les sociétés seront tenues de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ fournir des sous-totaux définis dans les états des résultats ; ■ fournir des informations sur toute mesure de performance définie par la direction se rapportant aux états des résultats ; ■ mettre en œuvre des principes aux fins du regroupement des informations dans les états financiers et déterminer si ces informations doivent être fournies dans les états financiers de base ou dans les notes annexes. <p>La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.</p>
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	<p>En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et à IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. Les modifications apportent des précisions sur le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et de caractéristiques similaires ainsi que sur le règlement des passifs au moyen de systèmes de paiement électronique et introduisent des obligations d'information supplémentaires afin d'accroître la transparence pour les investisseurs.</p> <p>Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence sur ses états financiers, sauf dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La Société appliquera le choix permis dans les modifications selon lequel elle peut considérer qu'un passif financier (ou une partie d'un passif financier) qui est réglé au moyen d'un système de paiement électronique est décomptabilisé avant la date de règlement si des critères précis sont respectés. La Société appliquera ce choix à tous les règlements effectués au moyen de systèmes de paiement électronique répondant à de tels critères, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026. ■ En ce qui a trait aux règlements en trésorerie des passifs financiers qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité de ce choix, la Société décomptabilisera les passifs connexes à la date de règlement. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces modifications ait une incidence significative sur ses états financiers. <p>Ces modifications seront appliquées de façon rétrospective et ne donneront pas lieu à un retraitement des soldes comparatifs.</p>

CHIFFRES COMPARATIFS

En 2025, la Société a reclassé certains chiffres comparatifs afin que les éléments d'information présentés soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les débetures et les autres instruments d'emprunt sans recours ont été ventilés dans les bilans afin de distinguer ceux qui sont émis par la Financière Power, par Lifeco et par IGM de ceux qui sont consolidés au sein des plateformes de placements dans des actifs alternatifs et des autres filiales, qui représentent principalement la dette liée aux projets et les autres instruments d'emprunt des fonds d'investissement consolidés. Les flux de trésorerie connexes liés aux activités de financement ont également été divisés dans les états des flux de trésorerie. De plus, les autres actifs et les autres passifs ont été ventilés dans les bilans afin de présenter séparément les fonds détenus au nom des clients et les fonds de clients à payer. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le total de l'actif, le total du passif, le total des fonds propres, le bénéfice net ni sur le total des flux de trésorerie de la Société.

NOTE 3 Acquisitions d'entreprises et autres transactions

LIFECO

Vente des activités liées aux obligations sur l'île de Grande-Bretagne au Royaume-Uni

Le 23 décembre 2024, Canada Life U.K., une filiale de Lifeco, a annoncé la signature d'une entente visant le transfert de ses activités liées aux obligations sur l'île de Grande-Bretagne à Countrywide Assured plc (Countrywide), une filiale de Chesnara plc. Parallèlement, les deux parties ont conclu une convention de réassurance visant à transférer les risques et les avantages inhérents aux activités sous-jacentes à Countrywide. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la transaction avait donné lieu à un profit net de 21 M\$ avant impôt, principalement attribuable à la comptabilisation d'actifs liés à la convention de réassurance. Les actifs sous-jacents et les passifs connexes pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, d'une valeur comptable de 2 787 M\$ au 31 décembre 2025 (2 750 M\$ au 31 décembre 2024), doivent être transférés à Countrywide en attendant l'approbation des tribunaux, qui devrait avoir lieu en 2026.

SAGARD

BEX Capital (BEX)

En juin 2025, SHMI, une filiale de Sagard, a fait l'acquisition d'une participation stratégique de 45 % dans BEX Capital, une société de placements secondaires spécialisés qui compte des bureaux à Nice et à New York. L'entente prévoit une obligation contractuelle qui impose à SHMI de faire l'acquisition de la totalité des fonds propres restants de BEX le 31 décembre 2029. Au moment de la clôture de la transaction, la Société a déterminé qu'elle détenait, par l'entremise de Sagard, le contrôle de BEX, conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*. Par conséquent, la Société a consolidé BEX à la date d'acquisition. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers.

Performance Equity Management (PEM)

En août 2025, SHMI a fait l'acquisition d'une participation additionnelle de 62,0 % dans PEM, portant son intérêt économique à 100 %, principalement en échange d'actions de catégorie B de PEM qui devraient être réglées le 31 décembre 2028. La Société continue de détenir, par l'entremise de SHMI, le contrôle de PEM, et la transaction n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers.

NOTE 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

31 décembre	2025	2024
Trésorerie	7 845	6 809
Équivalents de trésorerie	6 521	6 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 366	13 744

Au 31 décembre 2025, un montant en trésorerie et en équivalents de trésorerie de 869 M\$ était soumis à des restrictions relativement à son utilisation par les filiales (1 195 M\$ au 31 décembre 2024). Il s'agissait essentiellement de trésorerie détenue en fiducie aux fins d'ententes de réassurance ou auprès d'organismes de réglementation, en vertu de certaines ententes d'indemnité, en mains tierces et détenue en fiducie à des fins réglementaires.

NOTE 5 Placements

VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements.

31 décembre	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
Désignées comme étant à la JVRN	159 124	159 124	151 279	151 279
Classées comme étant à la JVRN	2 108	2 108	1 987	1 987
JVAERG	13 040	13 040	13 758	13 758
Coût amorti	595	596	376	377
	174 867	174 868	167 400	167 401
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Désignés comme étant à la JVRN	26 139	26 139	29 046	29 046
Classés comme étant à la JVRN	6 350	6 350	4 886	4 886
JVAERG	269	269	461	461
Coût amorti	11 287	10 964	10 272	9 685
	44 045	43 722	44 665	44 078
Actions				
Classées comme étant à la JVRN	21 301	21 301	18 649	18 649
Désignées comme étant à la JVAERG	1 043	1 043	923	923
	22 344	22 344	19 572	19 572
Immeubles de placement	8 493	8 493	8 350	8 350
	249 749	249 427	239 987	239 401

OBLIGATIONS ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts selon leur durée jusqu'à l'échéance.

31 décembre 2025	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	27 942	54 296	92 629	174 867
Prêts hypothécaires et autres prêts ^[1]	8 069	21 577	14 399	44 045
	36 011	75 873	107 028	218 912

31 décembre 2024	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	25 188	49 507	92 705	167 400
Prêts hypothécaires et autres prêts ^[1]	5 799	23 920	14 946	44 665
	30 987	73 427	107 651	212 065

[1] Les prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. Par conséquent, l'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

NOTE 5 Placements (SUITE)**RÉSULTAT DE PLACEMENT NET**

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Rendement d'investissement		
Produits de placement nets	10 608	10 360
Variations de la JVRN	4 241	1 877
Total du rendement d'investissement	14 849	12 237
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance		
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	(4 700)	(4 793)
Incidences du choix relatif à l'atténuation des risques	240	84
Intérêts capitalisés	(3 166)	(3 810)
Incidence de la variation des taux d'actualisation et de la modification d'autres hypothèses financières	1 045	2 807
Incidence de l'évaluation des changements d'estimations aux taux courants et de l'ajustement de la MSC aux taux en vigueur au moment de la comptabilisation initiale	226	(206)
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(6 355)	(5 918)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance		
Intérêts capitalisés	6	342
Autres	(332)	(352)
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(326)	(10)
Variations des passifs au titre des contrats d'investissement	(5 002)	(2 932)
Résultat de placement net	3 166	3 377

Produits de placement nets

31 décembre 2025	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits de placement nets						
Produits de placement gagnés	7 471	1 621	720	572	591	10 975
Profits (pertes) nets réalisés à la décomptabilisation des éléments suivants:						
Actifs à la JVAERG	8	–	–	–	–	8
Actifs au coût amorti	–	12	–	–	–	12
(Charge) recouvrement au titre des pertes de crédit attendues, montant net	1	8	–	–	(4)	5
Autres produits (charges)	–	18	(4)	(216)	(190)	(392)
	7 480	1 659	716	356	397	10 608
Variations de la JVRN	1 938	(1 748)	5 178	(137)	(990)	4 241
Produits (pertes) de placement nets	9 418	(89)	5 894	219	(593)	14 849

31 décembre 2024	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits de placement nets						
Produits de placement gagnés	7 008	1 522	634	507	991	10 662
Profits (pertes) nets réalisés à la décomptabilisation des éléments suivants:						
Actifs à la JVAERG	(47)	–	–	–	–	(47)
Actifs au coût amorti	–	2	–	–	–	2
Recouvrement au titre des pertes de crédit attendues, montant net	–	7	–	–	–	7
Autres produits (charges)	–	14	(9)	(195)	(74)	(264)
	6 961	1 545	625	312	917	10 360
Variations de la JVRN	(1 261)	601	1 890	(154)	801	1 877
Produits (pertes) de placement nets	5 700	2 146	2 515	158	1 718	12 237

NOTE 5 Placements (SUITE)

Les produits de placement tirés des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les produits d'intérêts, ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes et les distributions des fonds d'investissement, ainsi que les profits réalisés à la déconsolidation de filiales et de fonds d'investissement. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés sur ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits de placement réalisés sur les immeubles de placement. Les autres produits et frais de placement comprennent les charges engagées relativement aux immeubles de placement, les profits et les pertes de change, ainsi que d'autres produits divers.

PRÊTS DE TITRES

Lifeco effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de Lifeco agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est

versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de Lifeco et est conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents lui aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou rembourse une partie de la garantie donnée à mesure que la juste valeur de ces titres fluctue. Les garanties se composent principalement d'obligations d'État, d'obligations de sociétés de grande qualité et de trésorerie. Au 31 décembre 2025, la garantie versée à l'agent de prêt de Lifeco comprenait un montant en trésorerie de 615 M\$ (219 M\$ au 31 décembre 2024). De plus, l'agent de prêt indemnise Lifeco contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2025, la juste valeur des titres que Lifeco avait prêtés (qui sont inclus dans les placements) s'établissait à 5 133 M\$ (4 212 M\$ au 31 décembre 2024).

NOTE 6 Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées.

31 décembre 2025	Entreprises contrôlées conjointement		Entreprises associées					Total
	Parjointco	Autres ⁽¹⁾	ChinaAMC	Lion	Northleaf	Rockefeller	Autres ⁽¹⁾⁽²⁾	
Valeur comptable au début de l'exercice	3 683	413	1 661	–	354	903	1 787	8 801
Acquisition et placements	–	14	–	–	100	–	231	345
Cession ⁽³⁾	–	(1)	–	–	–	(394)	(118)	(513)
Quote-part du bénéfice (de la perte)	(263)	23	127	–	30	49	46	12
Variations de la JVRN	–	–	–	–	–	–	450	450
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	46	7	(10)	–	–	(37)	(51)	(45)
Dividendes et distributions	(175)	(14)	(66)	–	(9)	–	(500)	(764)
Incidences des variations des participations et autres	–	(52)	–	–	(3)	(40)	(56)	(151)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	3 291	390	1 712	–	472	481	1 789	8 135

31 décembre 2024	Entreprises contrôlées conjointement		Entreprises associées					Total
	Parjointco	Autres ⁽¹⁾	ChinaAMC	Lion	Northleaf	Rockefeller	Autres ⁽¹⁾⁽²⁾	
Valeur comptable au début de l'exercice	3 717	564	1 535	181	302	845	1 008	8 152
Acquisition et placements	–	36	–	–	40	–	820	896
Cession	–	(468)	–	–	–	–	–	(468)
Quote-part du bénéfice (de la perte)	31	355	113	(35)	20	(14)	27	497
Variations de la JVRN	–	–	–	–	–	–	32	32
Perte de valeur	–	–	–	(153)	–	–	–	(153)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(10)	36	86	7	–	72	59	250
Dividendes et distributions	(92)	(99)	(73)	–	(8)	–	(100)	(372)
Incidences des variations des participations et autres	37	(11)	–	–	–	–	(59)	(33)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	3 683	413	1 661	–	354	903	1 787	8 801

[1] Comprend les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées détenues par des entités qui répondent à la définition d'un organisme de capital de risque. La Société a choisi d'évaluer ces participations à la JVRN, qui s'établissait à 1 452 M\$ au 31 décembre 2025 (950 M\$ en 2024).

[2] Comprend la participation dans Desert Quartzite, LLC, un projet d'énergie solaire et de stockage situé en Californie. En 2025, la Société a reçu des distributions de 496 M\$, principalement en raison de la clôture d'une transaction de financement. La participation est classée en tant qu'entreprise associée, et sa valeur comptable se chiffrait à 84 M\$ au 31 décembre 2025 (594 M\$ au 31 décembre 2024).

[3] Comprend un retour de capital.

NOTE 6 Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées (SUITE)

PARJOINTCO

Parjointco détenait une participation de 100 % (100 % des droits de vote) dans Pargesa au 31 décembre 2025 (même participation qu'au 31 décembre 2024). Pargesa détenait une participation de 34,2 % (47,8 % des droits de vote) dans GBL au 31 décembre 2025 (participation de 32,9 % et 47,0 % des droits de vote au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, la quote-part revenant à la Société de la valeur de l'actif net de GBL s'établissait à environ 3 861 M\$, tandis que la valeur comptable de sa participation indirecte dans GBL s'établissait à 3 291 M\$. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits de GBL se sont chiffrés à 6 335 M€ (9 997 M\$ CA) (6 376 M€, ou 9 448 M\$ CA, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024), et la perte nette attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de GBL

s'est établie à 630 M€ (994 M\$ CA) (le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de GBL s'établissait à 132 M€, ou 196 M\$ CA, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024). D'autres informations financières sur GBL peuvent être obtenues dans les documents d'information qu'elle publie.

CHINAAMC

Au 31 décembre 2025, la Financière IGM détenait une participation de 27,8 % dans ChinaAMC (même participation qu'au 31 décembre 2024). ChinaAMC est une société de gestion d'actifs située à Beijing, en Chine. IGM comptabilise sa participation dans ChinaAMC comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente l'information financière résumée de ChinaAMC.

[en millions]	2025		2024	
	Dollars canadiens	Renminbi chinois	Dollars canadiens	Renminbi chinois
Bilan aux 31 décembre ^[1]				
Actif	4 364	22 246	3 992	20 234
Passif	1 403	7 151	1 243	6 302
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Produits	1 870	9 626	1 533	8 031
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	465	2 396	411	2 158
Total du bénéfice global	460	2 368	416	2 181

[1] Excluant les ajustements de la juste valeur effectués au moment de l'acquisition, d'un montant de 3 248 M\$ (16 380 millions RMB¥).

ROCKEFELLER CAPITAL MANAGEMENT

Au 31 décembre 2025, IGM détenait une participation de 17,2 % dans Rockefeller (20,5 % au 31 décembre 2024), une société indépendante de services-conseils financiers américaine axée sur les clients à valeur élevée et à valeur très élevée. IGM comptabilise sa participation dans Rockefeller comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence.

En décembre 2025, IGM a complété des transactions avec Rockefeller, recevant un produit total de 394 M\$ composé principalement d'un retour de capital et du montant lié à une vente de fonds propres. La participation d'IGM a diminué pour s'établir à 17,2 % en raison de la vente de fonds propres et d'un ajustement apporté à certaines attributions de droits à un paiement fondé sur des actions précédemment émises, ce qui harmonise les intérêts de la direction de Rockefeller avec le principe d'actionnariat à long terme. Par conséquent, la valeur comptable de la participation a diminué et un profit a été comptabilisé dans les états des résultats.

Le tableau suivant présente l'information financière résumée de Rockefeller.

[en millions]	2025		2024	
	Dollars canadiens	Dollars américains	Dollars canadiens	Dollars américains
Bilan aux 31 décembre				
Actif	2 739	1 996	2 223	1 544
Passif	3 381	2 463	1 500	1 041
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Produits	1 763	1 263	1 344	981
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires ^[1]	50	36	(72)	(53)
Total du bénéfice global (de la perte globale) ^[1]	50	36	(72)	(53)

[1] Le bénéfice pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 exclut des coûts non récurrents liés à la transaction.

NOTE 6 Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées (SUITE)

NORTHLEAF CAPITAL GROUP LTD.

Au 31 décembre 2025, Mackenzie, une filiale d'IGM, et Lifeco détenaient une participation avec droit de vote ne donnant pas le contrôle de 49,9 % et une participation économique de 70 % dans Northleaf, un gestionnaire de fonds d'actions de sociétés fermées, d'instruments de crédit privé et d'infrastructures à l'échelle mondiale, au moyen d'un véhicule d'acquisition détenu à 80 % par Mackenzie et à 20 % par Lifeco (mêmes participations qu'au 31 décembre 2024). La participation dans Northleaf est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence puisque Mackenzie et Lifeco exercent une influence notable, par l'entremise du véhicule d'acquisition.

Au terme d'une période d'environ cinq ans commençant à la date d'acquisition, soit le 29 octobre 2020, et se poursuivant au cours des périodes subséquentes, Mackenzie et Lifeco auront l'obligation et le droit d'acheter la participation économique et les droits de vote restants dans Northleaf. L'acquisition prévoyait notamment une contrepartie additionnelle payable au terme d'une période de cinq ans suivant la date de la transaction, si Northleaf enregistrait une croissance exceptionnelle de certaines mesures de performance au cours de cette période. En 2025, cette condition a été remplie et une contrepartie définitive de 140 M\$ a été versée. De ce montant, des tranches respectives de 100 M\$ et de 40 M\$ ont été reflétées à titre d'augmentation de la valeur comptable de la participation pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Le bénéfice net de Northleaf n'a pas d'incidence importante sur les résultats de la Société.

LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE LION

En mai 2025, Lion a complété une transaction de restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Par conséquent, la totalité des actions ordinaires et des bons de souscription émis et en circulation de Lion ont été annulés sans contrepartie. La Société détenait une participation de 34,1 % dans Lion au 31 décembre 2024. En 2024, la Société avait comptabilisé des charges pour perte de valeur de 153 M\$.

PEAK ACHIEVEMENT ATHLETICS INC.

Le 23 décembre 2024, la Société a complété la vente de sa participation de 42,6 % dans Peak à Fairfax Financial Holdings Limited. À la clôture de la transaction, la Société a reçu un produit de 468 M\$ et a comptabilisé un profit net de 279 M\$. La participation dans Peak était classée en tant qu'entreprise contrôlée conjointement.

NOTE 7 Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations ainsi que leur variation respective.

	Actifs au titre de droits d'utilisation ⁽¹⁾	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	Immobilisations		Total
			Actifs de production d'énergie	Autres	
31 décembre 2025					
Coût au début de l'exercice	1 311	1 157	4 589	2 050	9 107
Acquisitions ⁽¹⁾	77	118	460	188	843
Modifications	(5)	–	–	(1)	(6)
Transferts dans les immeubles de placement	–	(26)	–	–	(26)
Cessions/mises hors service	(6)	–	(38)	(16)	(60)
Fluctuations des taux de change et autres	(7)	3	(118)	(4)	(126)
Coût à la fin de l'exercice	1 370	1 252	4 893	2 217	9 732
Amortissement cumulé au début de l'exercice	(567)	(297)	(484)	(1 490)	(2 838)
Amortissement et perte de valeur	(103)	(50)	(150)	(111)	(414)
Modifications	4	–	–	–	4
Cessions/mises hors service	4	–	38	14	56
Fluctuations des taux de change et autres	(2)	1	5	–	4
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(664)	(346)	(591)	(1 587)	(3 188)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	706	906	4 302	630	6 544

[1] Les acquisitions sont présentées déduction faite des crédits d'impôt à l'investissement connexes de 155 M\$ comptabilisés en 2025.

[2] Les actifs au titre de droits d'utilisation comprennent les immeubles loués et les immobilisations louées.

NOTE 7 Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations (SUITE)

31 décembre 2024	Actifs au titre de droits d'utilisation ^[1]	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	Immobilisations		Total
			Actifs de production d'énergie	Autres	
Coût au début de l'exercice	1 156	1 068	3 427	2 018	7 669
Acquisitions ^[1]	161	60	1 062	156	1 439
Modifications	(8)	–	–	–	(8)
Transferts des immeubles de placement	–	9	–	–	9
Cessions/mises hors service	(29)	–	–	(144)	(173)
Fluctuations des taux de change et autres	31	20	100	20	171
Coût à la fin de l'exercice	1 311	1 157	4 589	2 050	9 107
Amortissement cumulé au début de l'exercice	(474)	(273)	(349)	(1 491)	(2 587)
Amortissement et perte de valeur	(106)	(24)	(128)	(112)	(370)
Cessions/mises hors service	26	–	–	119	145
Fluctuations des taux de change et autres	(13)	–	(7)	(6)	(26)
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(567)	(297)	(484)	(1 490)	(2 838)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	744	860	4 105	560	6 269

[1] Les acquisitions sont présentées déduction faite des crédits d'impôt à l'investissement connexes de 403 M\$ comptabilisés en 2024.

[2] Les actifs au titre de droits d'utilisation comprennent les immeubles loués et les immobilisations louées.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations par région géographique.

31 décembre	2025	2024
États-Unis	3 035	2 869
Canada	2 983	3 002
Europe	526	398
	6 544	6 269

NOTE 8 Autres actifs

31 décembre	2025	2024 ^[1]
Débiteurs et intérêts à recevoir	6 588	5 954
Titres empruntés	3 174	1 372
Actifs du compte de négociation ^[1]	3 995	3 701
Coûts d'acquisition différés et commissions de vente différées	1 648	1 484
Prestations de retraite [note 27]	686	610
Impôt sur le bénéfice à recevoir	424	288
Créances liées à des contrats de location-financement	1 044	927
Charges payées d'avance	272	273
Fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	6 229	6 895
Autres	2 581	2 444
	26 641	23 948

[1] Comprend des obligations d'un montant de 3 751 M\$ et des actions d'un montant de 244 M\$ au 31 décembre 2025 (obligations d'un montant de 3 449 M\$ et actions d'un montant de 252 M\$ au 31 décembre 2024).

[2] Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les autres actifs d'un montant de 16 522 M\$ au 31 décembre 2025 (13 625 M\$ au 31 décembre 2024) devraient être décomptabilisés au cours des 12 prochains mois. Ce montant ne comprend pas les coûts d'acquisition différés ni les commissions de vente différées, dont les variations sont présentées ci-après.

NOTE 8 Autres actifs (SUITE)**COÛTS D'ACQUISITION DIFFÉRÉS ET COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES**

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable des coûts d'acquisition différés et des commissions de vente différées.

31 décembre	2025	2024
Solde au début de l'exercice	1 484	1 308
Acquisitions	439	377
Cession	(24)	(26)
Amortissement	(255)	(229)
Fluctuations des taux de change et autres	4	54
Solde à la fin de l'exercice	1 648	1 484

NOTE 9 Goodwill et immobilisations incorporelles**GOODWILL**

La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur s'établissent comme suit:

31 décembre	2025			2024		
	Coût	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable	Coût	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable
Solde au début de l'exercice	15 084	(407)	14 677	14 649	(19)	14 630
Acquisitions d'entreprises	149	–	149	99	–	99
Cession	(5)	5	–	(4)	2	(2)
Ajustements apportés à la répartition du prix d'achat	–	–	–	18	–	18
Montant attribué aux immobilisations incorporelles	–	–	–	(69)	–	(69)
Perte de valeur ^[1]	–	–	–	–	(390)	(390)
Fluctuations des taux de change et autres	(165)	–	(165)	391	–	391
Solde à la fin de l'exercice	15 063	(402)	14 661	15 084	(407)	14 677

[1] Une charge pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie de 383 M\$ a été comptabilisée par LMPG Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable des immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit:

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

31 décembre 2025	Marques, marques de commerce et appellations commerciales	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Contrats de gestion de fonds communs de placement	Tranche revenant aux actionnaires du profit futur lié au compte de participation acquis	Total
Coût au début de l'exercice	902	435	741	354	2 432
Acquisitions	24	–	–	–	24
Cession	(17)	–	–	–	(17)
Fluctuations des taux de change et autres	15	2	–	–	17
Coût à la fin de l'exercice	924	437	741	354	2 456
Cumul des pertes de valeur au début de l'exercice	(60)	–	–	–	(60)
Fluctuations des taux de change et autres	(1)	–	–	–	(1)
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	(61)	–	–	–	(61)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	863	437	741	354	2 395

NOTE 9 Goodwill et immobilisations incorporelles (SUITE)

31 décembre 2024	Marques, marques de commerce et appellations commerciales	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Contrats de gestion de fonds communs de placement	Tranche revenant aux actionnaires du profit futur lié au compte de participation acquis	Total
Coût au début de l'exercice	886	380	741	354	2 361
Acquisitions	7	55	–	–	62
Cession	(4)	–	–	–	(4)
Fluctuations des taux de change et autres	13	–	–	–	13
Coût à la fin de l'exercice	902	435	741	354	2 432
Cumul des pertes de valeur au début de l'exercice	(57)	–	–	–	(57)
Fluctuations des taux de change et autres	(3)	–	–	–	(3)
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	(60)	–	–	–	(60)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	842	435	741	354	2 372

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

31 décembre 2025	Technologie et logiciels	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Contrats d'achat d'énergie	Autres	Total
Coût au début de l'exercice	3 445	3 710	676	822	8 653
Acquisitions	492	190	36	32	750
Cession	(86)	(10)	–	(3)	(99)
Fluctuations des taux de change et autres	(1)	(90)	2	(12)	(101)
Coût à la fin de l'exercice	3 850	3 800	714	839	9 203
Amortissement cumulé au début de l'exercice	(2 013)	(1 505)	(212)	(321)	(4 051)
Amortissement	(299)	(207)	(43)	(46)	(595)
Cession	64	2	–	–	66
Fluctuations des taux de change et autres	(3)	24	(4)	(4)	13
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(2 251)	(1 686)	(259)	(371)	(4 567)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 599	2 114	455	468	4 636

31 décembre 2024	Technologie et logiciels	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Contrats d'achat d'énergie	Autres	Total
Coût au début de l'exercice	2 980	3 426	623	762	7 791
Acquisitions	403	96	55	36	590
Cession	(22)	(5)	(2)	–	(29)
Fluctuations des taux de change et autres	84	193	–	24	301
Coût à la fin de l'exercice	3 445	3 710	676	822	8 653
Amortissement cumulé au début de l'exercice	(1 717)	(1 237)	(176)	(275)	(3 405)
Amortissement	(267)	(209)	(42)	(41)	(559)
Cession	22	5	1	–	28
Fluctuations des taux de change et autres	(51)	(64)	5	(5)	(115)
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(2 013)	(1 505)	(212)	(321)	(4 051)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 432	2 205	464	501	4 602

NOTE 9 Goodwill et immobilisations incorporelles (SUITE)**RÉPARTITION ENTRE LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE**

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été répartis de la manière suivante entre les unités génératrices de trésorerie.

31 décembre	2025			2024		
	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total
Lifeco						
États-Unis	4 353	19	4 372	4 575	20	4 595
Canada ⁽¹⁾	4 666	1 051	5 717	4 651	1 051	5 702
Europe	2 518	272	2 790	2 456	256	2 712
IGM						
Gestion de patrimoine	1 440	–	1 440	1 440	–	1 440
Gestion d'actifs	1 255	1 003	2 258	1 255	1 003	2 258
Autres	429	50	479	300	42	342
	14 661	2 395	17 056	14 677	2 372	17 049

[1] Compte tenu des récentes initiatives de transformation des activités, Lifeco a réévalué ses groupes d'unités génératrices de trésorerie au Canada et a regroupé les unités Client individuel et Client collectif au Canada afin de refléter le niveau le plus bas actuel auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne.

VALEUR RECOUVRABLE**Lifeco**

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, Lifeco affecte le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à ses unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable à la valeur comptable.

La juste valeur est évaluée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisitions d'entreprises précédentes. Ces calculs reposent sur les projections relatives au bénéfice et aux flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction de Lifeco. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures utilisées par les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et les conditions sur les marchés financiers. Les multiples de valorisation utilisés pour évaluer la juste valeur représentent des données d'entrée de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, Lifeco a effectué un test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée selon le solde des actifs au 30 septembre 2025. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie était plus élevée que leur valeur comptable et qu'il n'y avait aucune indication de dépréciation.

Des modifications raisonnables des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ne devraient pas faire en sorte que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable.

Financière IGM

IGM vérifie si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont subi une perte de valeur en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie d'IGM est fondée sur la meilleure indication disponible de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, il est possible d'utiliser des démarches d'évaluation pouvant inclure l'application, aux paramètres financiers et opérationnels, de multiples de capitalisation fondés sur des acquisitions réalisées antérieurement et des données de transactions comparables, de même qu'une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les multiples de valorisation peuvent inclure le ratio cours/bénéfice ou d'autres mesures utilisées de façon conventionnelle par les gestionnaires de placements ou d'autres fournisseurs de services financiers (multiples de valorisation de l'actif géré, des produits ou d'autres mesures de rentabilité). Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et les conditions sur les marchés financiers. Les multiples de valorisation utilisés pour évaluer la juste valeur représentent des données d'entrée de niveau 2. Les hypothèses et les estimations utilisées dans le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie tiennent compte des variations futures de l'actif géré découlant des ventes nettes et du rendement des placements, des modifications de la tarification et des marges de profit, ainsi que des taux d'actualisation, soit des données d'entrée de niveau 3.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente des unités génératrices de trésorerie d'IGM a été comparée à la valeur comptable et il a été déterminé que ces actifs n'avaient pas subi de dépréciation. Les modifications apportées aux hypothèses et aux estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie peuvent donner lieu à d'importants ajustements lors de l'évaluation de ces unités génératrices de trésorerie.

NOTE 10 Contrats d'assurance

ANALYSE EN FONCTION DE LA COUVERTURE RESTANTE ET DES SINISTRES SURVENUS

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus				Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP				
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
31 décembre 2025								
Actifs d'ouverture	(1 414)	3	190	28	–	–	(1 193)	
Passifs d'ouverture	137 519	337	3 573	13 866	569	(181)	155 683	
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343	–	–	–	–	–	66 343	
Solde d'ouverture, montant net	202 448	340	3 763	13 894	569	(181)	220 833	
Variations dans les états des résultats et du résultat global								
Produits des activités d'assurance	(22 321)	–	–	–	–	–	(22 321)	
Charges afférentes aux activités d'assurance								
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	–	(31)	10 067	6 905	62	–	17 003	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	843	–	–	–	–	–	843	
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	–	213	–	–	–	–	213	
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	–	–	(48)	(692)	(80)	–	(820)	
	843	182	10 019	6 213	(18)	–	17 239	
Composants investissements	(11 063)	–	7 927	3 136	–	–	–	
Total des variations du résultat des activités d'assurance (Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	6 353	(1)	6 087	474	16	–	12 929	
Incidence des fluctuations des taux de change	957	(2)	64	158	9	–	1 186	
Total des variations dans les états des résultats et du résultat global	(25 231)	179	24 097	9 981	7	–	9 033	
Flux de trésorerie								
Primes reçues	34 593	–	–	–	–	–	34 593	
Paiements faits au titre des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(54)	–	(23 986)	(9 709)	–	–	(33 749)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(959)	–	–	–	–	–	(959)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance au moment de la comptabilisation initiale	(36)	–	–	–	–	–	(36)	
Autres flux de trésorerie ^[1]	1 092	–	–	–	–	–	1 092	
Total des flux de trésorerie	34 636	–	(23 986)	(9 709)	–	–	941	
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition								
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance payés au cours de l'exercice	–	–	–	–	–	(40)	(40)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de l'exercice	–	–	–	–	–	36	36	
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	–	–	–	–	–	(4)	(4)	
Autres variations ^[2]	(312)	–	–	–	–	–	(312)	
Solde de clôture, montant net ^[3]	211 541	519	3 874	14 166	576	(185)	230 491	
Comptabilisation dans les éléments suivants :								
Actifs de clôture	(2 374)	–	894	(91)	–	–	(1 571)	
Passifs de clôture	143 497	519	2 980	14 257	576	(185)	161 644	
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	70 418	–	–	–	–	–	70 418	
Solde de clôture, montant net ^[3]	211 541	519	3 874	14 166	576	(185)	230 491	

[1] Les autres flux de trésorerie comprennent les transferts vers les fonds distincts ou hors de ceux-ci, les primes à régler au moyen du solde du composant financement, les sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, les règlements nets et d'autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

[2] Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels Lifeco n'a conservé aucun lien à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par la variation des actifs au titre des cessions en réassurance connexes.

[3] Des avances consenties aux titulaires de polices d'un montant de 8 727 M\$ et des fonds retenus d'un montant de 3 489 M\$ sont inclus dans les soldes relatifs aux contrats d'assurance.

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus				Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP				
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
31 décembre 2024								
Actifs d'ouverture	(2 021)	–	831	(3)	–	–	(1 193)	
Passifs d'ouverture	127 300	253	2 876	13 578	555	(174)	144 388	
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	60 302	–	–	–	–	–	60 302	
Solde d'ouverture, montant net	185 581	253	3 707	13 575	555	(174)	203 497	
Variations dans les états des résultats et du résultat global								
Produits des activités d'assurance	(21 214)	–	–	–	–	–	(21 214)	
Charges afférentes aux activités d'assurance								
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	–	(21)	9 647	6 615	55	–	16 296	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	748	–	–	–	–	–	748	
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	–	97	–	–	–	–	97	
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	–	–	(17)	(689)	(67)	–	(773)	
	748	76	9 630	5 926	(12)	–	16 368	
Composants investissements	(10 578)	–	7 523	3 055	–	–	–	
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(31 044)	76	17 153	8 981	(12)	–	(4 846)	
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	7 856	2	5 576	505	17	–	13 956	
Incidence des fluctuations des taux de change	4 892	9	87	188	9	–	5 185	
Total des variations dans les états des résultats et du résultat global	(18 296)	87	22 816	9 674	14	–	14 295	
Flux de trésorerie								
Primes reçues	35 406	–	–	–	–	–	35 406	
Paiements faits au titre des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(58)	–	(22 760)	(9 355)	–	–	(32 173)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(878)	–	–	–	–	–	(878)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance au moment de la comptabilisation initiale	(34)	–	–	–	–	–	(34)	
Autres flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 211	–	–	–	–	–	1 211	
Total des flux de trésorerie	35 647	–	(22 760)	(9 355)	–	–	3 532	
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition								
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance payés au cours de l'exercice	–	–	–	–	–	(41)	(41)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de l'exercice	–	–	–	–	–	34	34	
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	–	–	–	–	–	(7)	(7)	
Autres variations ⁽²⁾	(484)	–	–	–	–	–	(484)	
Solde de clôture, montant net ⁽³⁾	202 448	340	3 763	13 894	569	(181)	220 833	
Comptabilisation dans les éléments suivants :								
Actifs de clôture	(1 414)	3	190	28	–	–	(1 193)	
Passifs de clôture	137 519	337	3 573	13 866	569	(181)	155 683	
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343	–	–	–	–	–	66 343	
Solde de clôture, montant net ⁽³⁾	202 448	340	3 763	13 894	569	(181)	220 833	

[1] Les autres flux de trésorerie comprennent les transferts vers les fonds distincts ou hors de ceux-ci, les primes à régler au moyen du solde du composant financement, les sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, les règlements nets et d'autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

[2] Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels Lifeco n'a conservé aucun lien à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par la variation des actifs au titre des cessions en réassurance connexes.

[3] Des avances consenties aux titulaires de polices d'un montant de 9 204 M\$ et des fonds retenus d'un montant de 3 640 M\$ sont inclus dans les soldes relatifs aux contrats d'assurance.

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)**ANALYSE EN FONCTION DE LA COMPOSANTE D'ÉVALUATION POUR LES CONTRATS D'ASSURANCE NON ÉVALUÉS SELON LA MRP**

31 décembre 2025	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(4 397)	584	2 672	(1 141)
Passifs d'ouverture	124 143	6 155	11 768	142 066
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343	–	–	66 343
Solde d'ouverture, montant net	186 089	6 739	14 440	207 268
Variations dans les états des résultats et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée au titre des services fournis	–	–	(1 357)	(1 357)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	–	(628)	–	(628)
Ajustements liés à l'expérience	211	1	–	212
Variations liées aux services futurs				
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(863)	257	620	14
Changements dans les estimations donnant lieu à un ajustement de la MSC	(142)	(15)	157	–
Changements dans les estimations donnant lieu à des pertes ou à une reprise de pertes sur les contrats déficitaires	169	30	–	199
Variations liées aux services passés				
Ajustement des passifs au titre des sinistres survenus	(44)	(3)	–	(47)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(669)	(358)	(580)	(1 607)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	12 163	88	187	12 438
Incidence des fluctuations des taux de change	539	124	350	1 013
Total des variations dans les états des résultats et du résultat global	12 033	(146)	(43)	11 844
Flux de trésorerie				
Primes reçues	21 737	–	–	21 737
Paiements faits au titre des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(24 040)	–	–	(24 040)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(807)	–	–	(807)
Autres flux de trésorerie ^[1]	1 153	–	–	1 153
Total des flux de trésorerie	(1 957)	–	–	(1 957)
Autres variations ^[2]	(312)	–	–	(312)
Solde de clôture, montant net	195 853	6 593	14 397	216 843
Comptabilisation dans les éléments suivants:				
Actifs de clôture	(7 185)	1 549	4 267	(1 369)
Passifs de clôture	132 620	5 044	10 130	147 794
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	70 418	–	–	70 418
Solde de clôture, montant net	195 853	6 593	14 397	216 843

[1] Les autres flux de trésorerie comprennent les transferts vers les fonds distincts ou hors de ceux-ci, les primes à régler au moyen du solde du composant financement, les sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, les règlements nets et d'autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

[2] Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels Lifeco n'a conservé aucun lien à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par la variation des actifs au titre des cessions en réassurance connexes.

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)

31 décembre 2024	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(6 560)	1 654	3 796	(1 110)
Passifs d'ouverture	115 794	5 372	9 952	131 118
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	60 302	–	–	60 302
Solde d'ouverture, montant net	169 536	7 026	13 748	190 310
Variations dans les états des résultats et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée au titre des services fournis	–	–	(1 262)	(1 262)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	–	(627)	–	(627)
Ajustements liés à l'expérience	161	1	–	162
Variations liées aux services futurs				
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(1 229)	330	913	14
Changements dans les estimations donnant lieu à un ajustement de la MSC	(243)	(284)	527	–
Changements dans les estimations donnant lieu à des pertes ou à une reprise de pertes sur les contrats déficitaires	69	14	–	83
Variations liées aux services passés				
Ajustement des passifs au titre des sinistres survenus	(16)	–	–	(16)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(1 258)	(566)	178	(1 646)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	13 186	74	174	13 434
Incidence des fluctuations des taux de change	4 441	205	340	4 986
Total des variations dans les états des résultats et du résultat global	16 369	(287)	692	16 774
Flux de trésorerie				
Primes reçues	22 964	–	–	22 964
Paiements faits au titre des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(22 817)	–	–	(22 817)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(750)	–	–	(750)
Autres flux de trésorerie ^[1]	1 271	–	–	1 271
Total des flux de trésorerie	668	–	–	668
Autres variations ^[2]	(484)	–	–	(484)
Solde de clôture, montant net	186 089	6 739	14 440	207 268
Comptabilisation dans les éléments suivants :				
Actifs de clôture	(4 397)	584	2 672	(1 141)
Passifs de clôture	124 143	6 155	11 768	142 066
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343	–	–	66 343
Solde de clôture, montant net	186 089	6 739	14 440	207 268

[1] Les autres flux de trésorerie comprennent les transferts vers les fonds distincts ou hors de ceux-ci, les primes à régler au moyen du solde du composant financement, les sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, les règlements nets et d'autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

[2] Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels Lifeco n'a conservé aucun lien à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par la variation des actifs au titre des cessions en réassurance connexes.

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)**MSC ET PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE EN FONCTION DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LA TRANSITION**

31 décembre	2025	2024
Contrats d'assurance évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur		
Solde de la MSC au début de l'exercice	9 052	9 641
Variation liée aux services fournis au cours de la période considérée		
MSC comptabilisée au titre des services fournis	(845)	(885)
Variations liées aux services futurs		
Changements dans les estimations donnant lieu à un ajustement de la MSC	97	58
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(748)	(827)
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	48	62
Incidence des fluctuations des taux de change	193	176
Total des variations	(507)	(589)
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	8 545	9 052
Autres contrats d'assurance		
Solde de la MSC au début de l'exercice	5 388	4 107
Variation liée aux services fournis au cours de la période considérée		
MSC comptabilisée au titre des services fournis	(512)	(377)
Variations liées aux services futurs		
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	620	913
Changements dans les estimations donnant lieu à un ajustement de la MSC	60	469
Total des variations du résultat des activités d'assurance	168	1 005
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	139	112
Incidence des fluctuations des taux de change	157	164
Total des variations	464	1 281
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	5 852	5 388
Solde de la MSC à la fin de l'exercice, montant net	14 397	14 440
31 décembre	2025	2024
Produits des activités d'assurance tirés des éléments suivants:		
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	7 543	8 569
Contrats évalués selon d'autres approches	14 778	12 645
Total des produits des activités d'assurance	22 321	21 214

Au moment de la transition à IFRS 17, l'entité était tenue d'appliquer la norme de façon rétrospective, à moins que ce ne soit impraticable. Lifeco a effectué une évaluation en fonction de la date de séparation des périodes (par région et par produit) pour déterminer les contrats qui étaient visés par l'application rétrospective intégrale. Lifeco a mis en œuvre l'application rétrospective intégrale pour tous les contrats d'assurance identifiés, à moins que cela n'ait été impraticable, c'est-à-dire lorsqu'il était impossible d'obtenir les informations raisonnables et justifiables nécessaires pour mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale.

Lifeco a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur aux contrats lorsqu'il était impraticable de mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale. Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC ou l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante est déterminé en fonction de la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance à la date de la transition et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date.

Lifeco a utilisé une approche fondée sur la valeur intrinsèque pour déterminer la juste valeur à utiliser dans le cadre de l'approche fondée sur la juste valeur. En vertu de l'approche fondée sur la valeur intrinsèque, la juste valeur est déterminée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exécution du tiers, plus le coût du capital futur, moins le bénéfice futur. Le coût du capital correspond au total du capital requis multiplié par le taux de rendement minimal, et le bénéfice futur dépend de l'ajustement lié au dégagement du risque et des produits de placement relatifs au capital requis. Les hypothèses ont été élaborées en fonction d'une combinaison de données du secteur accessibles au public, de données économiques historiques et de l'opinion de Lifeco quant aux hypothèses lorsque les sources de données externes n'étaient pas disponibles.

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)**COMPOSITION DES PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT ET DES ACTIFS CONNEXES**

La composition des actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance, ainsi que des passifs au titre des contrats d'investissement de Lifeco par activité se présente comme suit:

	Actifs		Passifs		
	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Contrats de réassurance détenus
31 décembre 2025					
Polices avec participation					
États-Unis	–	–	5 033	–	–
Canada	–	–	61 045	–	–
Europe	–	–	118	–	–
Solutions de gestion du capital et des risques	–	–	651	–	–
Polices sans participation					
États-Unis	315	11 818	12 599	84 620	158
Canada	445	1 224	30 600	3 456	321
Europe	534	3 705	45 386	377	397
Solutions de gestion du capital et des risques	277	103	6 212	589	43
	1 571	16 850	161 644	89 042	919
31 décembre 2024					
Polices avec participation					
États-Unis	–	–	5 337	–	–
Canada	–	–	55 941	–	–
Europe	–	–	122	–	–
Solutions de gestion du capital et des risques	–	–	678	–	–
Polices sans participation					
États-Unis	335	12 756	13 544	85 470	159
Canada	434	1 216	31 309	3 698	283
Europe	353	3 746	41 944	330	313
Solutions de gestion du capital et des risques	71	124	6 808	659	40
	1 193	17 842	155 683	90 157	795

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)

La composition des actifs couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance de Lifeco par activité se présente comme suit:

31 décembre 2025	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Passifs relatifs aux polices avec participation						
États-Unis	3 939	528	276	–	290	5 033
Canada	29 132	12 332	12 618	5 630	1 333	61 045
Europe	56	–	39	–	23	118
Solutions de gestion du capital et des risques	613	–	–	–	38	651
Passifs relatifs aux polices sans participation						
États-Unis	346	7	–	–	12 246	12 599
Canada	23 072	3 533	3 422	573	–	30 600
Europe	29 177	7 923	126	1 658	6 502	45 386
Solutions de gestion du capital et des risques	5 354	811	47	–	–	6 212
	91 689	25 134	16 528	7 861	20 432	161 644
<hr/>						
31 décembre 2024 ⁽¹⁾	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Passifs relatifs aux polices avec participation						
États-Unis	4 281	612	251	–	193	5 337
Canada	27 497	12 239	10 513	5 164	528	55 941
Europe	53	–	34	3	32	122
Solutions de gestion du capital et des risques	604	–	–	–	74	678
Passifs relatifs aux polices sans participation						
États-Unis	387	8	–	–	13 149	13 544
Canada	23 553	3 727	3 206	742	81	31 309
Europe	27 227	7 359	396	1 909	5 053	41 944
Solutions de gestion du capital et des risques	6 057	751	–	–	–	6 808
	89 659	24 696	14 400	7 818	19 110	155 683

[1] Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

L'appariement des flux de trésorerie des actifs couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance se fait dans des limites raisonnables.

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)**INCIDENCE SUR LES COMPOSANTES D'ÉVALUATION DES CONTRATS D'ASSURANCE INITIALEMENT COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE**

31 décembre 2025	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	683	49	732
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	7 425	83	7 508
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	8 108	132	8 240
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(8 968)	(135)	(9 103)
Ajustement au titre du risque non financier	240	17	257
MSC	620	–	620
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	–	14	14

31 décembre 2024	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	582	42	624
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	9 241	79	9 320
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	9 823	121	9 944
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(11 050)	(123)	(11 173)
Ajustement au titre du risque non financier	312	18	330
MSC	913	–	913
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	(2)	16	14

Lifeco n'a acquis aucun contrat d'assurance dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Les tableaux suivants présentent les sorties (entrées) de trésorerie futures prévues non actualisées pour les contrats d'assurance et de réassurance détenus selon l'échéancier en fonction des hypothèses actuarielles les plus probables, et ils excluent les montants des passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte de titulaires de polices de fonds distincts. Les flux de trésorerie prévus pour les produits individuels d'assurance-vie entière s'échelonnent sur plusieurs décennies. Les paiements au titre des sinistres et des charges constituent un exemple de sorties de trésorerie, et les primes constituent un exemple d'entrées de trésorerie.

31 décembre 2025	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats d'assurance							
Passifs au titre des contrats d'assurance	9 039	5 164	5 402	5 508	5 851	507 352	538 316
Actifs au titre des contrats d'assurance	(786)	(821)	(776)	(678)	(621)	(8 048)	(11 730)
	8 253	4 343	4 626	4 830	5 230	499 304	526 586
Contrats de réassurance détenus							
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	177	239	241	218	190	1 433	2 498
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	(736)	(218)	(198)	(196)	(199)	(4 479)	(6 026)
	(559)	21	43	22	(9)	(3 046)	(3 528)

31 décembre 2024	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats d'assurance							
Passifs au titre des contrats d'assurance	8 168	4 295	4 429	4 776	4 947	456 281	482 896
Actifs au titre des contrats d'assurance	(604)	(573)	(541)	(479)	(424)	(3 260)	(5 881)
	7 564	3 722	3 888	4 297	4 523	453 021	477 015
Contrats de réassurance détenus							
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	182	111	112	99	82	490	1 076
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	(634)	(189)	(168)	(164)	(167)	(4 306)	(5 628)
	(452)	(78)	(56)	(65)	(85)	(3 816)	(4 552)

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)**MONTANTS DES PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE PAYABLES À VUE**

Le tableau suivant présente les montants des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont payables à vue. Les montants payables à vue comprennent la valeur de rachat et/ou la valeur du compte moins les frais de rachat payables applicables. Les passifs au titre des contrats d'assurance détenus pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts sont exclus des montants payables à vue et de la valeur comptable.

31 décembre	2025	2024
Montants payables à vue	67 709	64 424
Valeur comptable	105 841	101 715

COMPTABILISATION PRÉVUE DE LA MSC RESTANTE

31 décembre	2025	2024
1 an ou moins	1 287	1 207
De 1 an à 2 ans	1 158	1 121
De 2 à 3 ans	1 036	1 027
De 3 à 4 ans	951	950
De 4 à 5 ans	869	873
De 5 à 10 ans	3 366	3 384
Plus de 10 ans	5 730	5 878
	14 397	14 440

DÉCOMPTABILISATION PRÉVUE DE L'ACTIF AU TITRE DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FRAIS D'ACQUISITION D'ASSURANCE

31 décembre	2025	2024
1 an ou moins	34	32
De 1 an à 2 ans	31	30
De 2 à 3 ans	28	27
De 3 à 4 ans	25	24
De 4 à 5 ans	21	21
De 5 à 10 ans	46	47
	185	181

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)**MSC**

La concentration du risque d'assurance de Lifeco par activité se présente comme suit:

31 décembre 2025	Produits sans participation (excluant les fonds distincts)							Total ^[2]
	États-Unis	Canada	Europe	Solutions de gestion du capital et des risques	Total	Fonds distincts	Surplus attribuable au compte de participation de filiales de Lifeco ^[1]	
MSC au début de l'exercice	55	690	3 664	2 436	6 845	3 268	3 255	13 368
MSC comptabilisée au titre des services fournis	(8)	(67)	(326)	(269)	(670)	(407)	(155)	(1 232)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	–	40	267	100	407	126	109	642
Changements dans les estimations donnant lieu à un ajustement de la MSC	14	(168)	5	28	(121)	83	289	251
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	2	18	91	65	176	(15)	–	161
Incidence des fluctuations des taux de change	(3)	–	165	70	232	120	(12)	340
MSC à la fin de l'exercice	60	513	3 866	2 430	6 869	3 175	3 486	13 530

31 décembre 2024	Produits sans participation (excluant les fonds distincts)							Total ^[2]
	États-Unis	Canada	Europe	Solutions de gestion du capital et des risques	Total	Fonds distincts	Surplus attribuable au compte de participation de filiales de Lifeco ^[1]	
MSC au début de l'exercice	24	1 159	3 255	1 745	6 183	3 298	3 154	12 635
MSC comptabilisée au titre des services fournis	(5)	(103)	(286)	(178)	(572)	(408)	(151)	(1 131)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	–	36	371	251	658	170	119	947
Changements dans les estimations donnant lieu à un ajustement de la MSC	31	(431)	79	477	156	197	113	466
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	1	29	79	47	156	(17)	–	139
Incidence des fluctuations des taux de change	4	–	166	94	264	28	20	312
MSC à la fin de l'exercice	55	690	3 664	2 436	6 845	3 268	3 255	13 368

[1] Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans les bilans.

[2] Les montants dans le tableau ci-dessus sont présentés déduction faite des contrats de réassurance.

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)

RISQUE D'ASSURANCE

Hypothèses actuarielles

Aux fins du calcul des passifs au titre des contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options ou clauses facultatives liées aux polices. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnisation que Lifeco exige pour la prise en charge de l'incertitude relative au montant et au calendrier des flux de trésorerie des contrats d'assurance. Lifeco révisé régulièrement les ajustements au titre du risque non financier afin de déterminer s'ils demeurent appropriés.

Lifeco évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats de réassurance détenus au moyen d'hypothèses alignées sur celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur.

Les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, déterminée au moyen des taux d'actualisation tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les principales techniques d'évaluation de Lifeco tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et elles utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	Méthodes
Mortalité	Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée régulièrement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par Lifeco à des fins actuarielles. En ce qui concerne les rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité établies à l'égard des rentiers. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats de l'industrie servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance-vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, ainsi qu'en fonction de facteurs propres à certains produits et de directives professionnelles. Des provisions appropriées ont aussi été constituées en prévision d'une détérioration future des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.
Morbidité	Lifeco utilise des tables de morbidité conçues par l'industrie et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de Lifeco. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.
Charges	Les charges liées à certains éléments, comme les commissions de vente et les taxes et frais liés aux polices, sont de nature contractuelle ou sont prescrites par la loi; elles sont donc uniquement comptabilisées dans les passifs en fonction des hypothèses les plus probables. Les charges d'exploitation, comme les frais liés à l'administration des polices et des demandes de règlement et les coûts indirects, sont plus variables. Lifeco effectue régulièrement des études portant sur les charges d'exploitation afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. L'estimation des charges d'exploitation futures comprises dans le passif tient compte d'hypothèses sur l'inflation.
Résiliation de polices	Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données de l'industrie lorsque Lifeco n'a pas de statistique relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. Les principales sources de risques pour Lifeco proviennent des produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada et du taux de renouvellement des polices à la fin du terme pour les polices temporaires renouvelables dans les secteurs Exploitation canadienne et Solutions de gestion du capital et des risques. Lifeco s'est fondée sur l'information disponible dans l'industrie pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.
Réassurance IARD	Les passifs au titre des contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le secteur Solutions de gestion du capital et des risques sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de la réassurance IARD au Canada. Ils sont fondés sur des états de cession fournis par des sociétés cédantes. De plus, les passifs au titre des contrats d'assurance comprennent un montant lié aux sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans le bénéfice net. Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.
Utilisation d'options facultatives liées aux polices	Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par Lifeco. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de Lifeco ou de l'industrie, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, cette option est considérée comme choisie.

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)

Hypothèses actuarielles	Méthodes
Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices	Les participations futures des titulaires de polices et les autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables des titulaires de polices différeront à l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. Lifeco estime que des changements seront apportés aux barèmes de participation des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés respectivement aux polices avec participation ou aux activités rajustables, ce qui correspond aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, donnant ainsi lieu à une modification non significative des passifs au titre des contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice net est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessous.
Rendement des placements	Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen de l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus. Lifeco utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par activité de Lifeco. L'actif de chaque activité est géré en fonction du passif de l'activité en question. L'incidence qu'auraient les fluctuations des taux d'intérêt sur le bénéfice net serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, étant donné que la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement n'ont pas la même sensibilité aux taux d'intérêt, le bénéfice net présente une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.
Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Aux fins de la détermination des passifs au titre des contrats d'assurance de Lifeco, des hypothèses actuarielles sont formulées relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options ou clauses facultatives liées aux polices. Lorsque les hypothèses sont révisées afin de refléter les nouveaux résultats techniques ou un changement de perspectives, il en découle une variation de la valeur des passifs, ayant à son tour une incidence sur le bénéfice net.

Expositions et sensibilités non financières**Risque d'assurance**

	Bénéfice net				MSC ^[1]
	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	
31 décembre 2025					
Augmentation de 2 % de la mortalité pour l'assurance-vie	(225)	(200)	(225)	(75)	
Diminution de 2 % de la mortalité pour les produits de rentes	200	175	(750)	(625)	
Variation défavorable de 5 % de la morbidité	(150)	(150)	(225)	(100)	
Augmentation de 5 % des charges	(25)	–	(125)	(125)	
Variation défavorable de 10 % des résiliations et des renouvellements de polices	(225)	(150)	(675)	(725)	
	Bénéfice net				MSC ^[1]
	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	
31 décembre 2024					
Augmentation de 2 % de la mortalité pour l'assurance-vie	(100)	(100)	(350)	(175)	
Diminution de 2 % de la mortalité pour les produits de rentes	200	175	(725)	(650)	
Variation défavorable de 5 % de la morbidité	(150)	(125)	(200)	(100)	
Augmentation de 5 % des charges	–	–	(125)	(150)	
Variation défavorable de 10 % des résiliations et des renouvellements de polices	(50)	–	(850)	(850)	

[1] L'incidence sur la MSC est présentée avant impôt.

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)

Ces sensibilités reflètent l'incidence sur le bénéfice net et la MSC d'une révision immédiate des hypothèses concernant la valeur des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus, ainsi que des contrats d'investissement. L'incidence sur les fonds propres est égale à l'incidence sur le bénéfice net.

Pour les contrats assortis d'une MSC, la révision des hypothèses relatives au risque d'assurance a une incidence directe sur la MSC. Pour les contrats évalués selon le MEG, l'incidence de la révision des hypothèses sur la MSC est évaluée aux taux d'actualisation arrêtés. Les incidences sur le bénéfice net découlent de tout écart par rapport à l'incidence sur la juste valeur de la révision des hypothèses influant sur la MSC, ainsi que de la révision des hypothèses relatives aux contrats non assortis d'une MSC (y compris les contrats d'assurance à court terme). La révision des hypothèses ayant une incidence sur la MSC donne lieu à une incidence de second ordre sur le bénéfice, qui représente la valeur actualisée de l'écart entre l'incidence de la révision des hypothèses évaluée aux taux d'actualisation en vigueur et aux taux d'actualisation arrêtés. De façon générale, les taux d'actualisation en vigueur sont actuellement plus élevés que les taux arrêtés pour les contrats d'assurance de Lifeco, car la plupart des taux arrêtés aux fins du calcul des incidences sur la MSC ont été établis au 1^{er} janvier 2022 pour le portefeuille en vigueur. Par conséquent, une révision défavorable des hypothèses relatives au risque d'assurance, laquelle donne lieu à un renforcement des passifs, contrebalancé par la réduction de la MSC, se traduit également par une incidence favorable sur le bénéfice au cours de la période en raison de l'incidence sur la juste valeur.

Taux d'actualisation

Les tableaux suivants présentent les limites inférieure et supérieure de la fourchette de taux actuels que Lifeco applique aux fins de l'actualisation des flux de trésorerie des passifs par devise principale.

31 décembre 2025		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	2,9 %	3,6 %	4,0 %	4,4 %	4,5 %	4,9 %
	Limite supérieure	3,9 %	4,6 %	5,0 %	5,4 %	5,5 %	5,4 %
\$ US	Limite inférieure	4,1 %	4,4 %	4,9 %	5,8 %	5,6 %	5,1 %
	Limite supérieure	4,6 %	4,9 %	5,4 %	6,3 %	6,2 %	5,4 %
€	Limite inférieure	2,5 %	2,9 %	3,4 %	3,9 %	4,2 %	4,6 %
	Limite supérieure	3,2 %	3,7 %	4,1 %	4,7 %	4,8 %	4,7 %
£	Limite inférieure	4,1 %	4,5 %	5,1 %	5,8 %	5,9 %	4,5 %
	Limite supérieure	4,8 %	5,2 %	5,9 %	6,6 %	6,6 %	5,3 %
31 décembre 2024		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	4,2 %	4,2 %	4,5 %	4,6 %	4,6 %	4,9 %
	Limite supérieure	4,6 %	4,6 %	4,9 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
\$ US	Limite inférieure	4,9 %	5,2 %	5,4 %	5,8 %	5,6 %	5,1 %
	Limite supérieure	5,4 %	5,7 %	5,8 %	6,2 %	5,9 %	5,3 %
€	Limite inférieure	2,5 %	2,5 %	2,8 %	3,0 %	3,2 %	4,3 %
	Limite supérieure	3,6 %	3,6 %	3,8 %	4,0 %	4,1 %	4,5 %
£	Limite inférieure	4,9 %	4,8 %	5,1 %	5,7 %	5,7 %	4,3 %
	Limite supérieure	5,7 %	5,5 %	5,9 %	6,5 %	6,5 %	5,1 %

Les taux actuels présentés dans les tableaux ci-dessus sont calculés en fonction des taux d'intérêt en vigueur observés sur leurs marchés respectifs. Lorsque les taux d'intérêt ne sont pas observables, la courbe de rendement utilisée pour actualiser les flux de trésorerie passe à un taux ultime composé d'un taux sans risque et d'une prime d'illiquidité. Ces montants sont établis en fonction de données historiques.

Le risque de concentration peut être lié à des régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché.

Risque de réassurance

Des limites maximales du montant des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité de Lifeco) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et la réassurance est utilisée pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, ces frais et recouvrements étant comparés adéquatement aux hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas Lifeco de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait occasionner des pertes pour Lifeco. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, Lifeco évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle Lifeco conserve l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

NOTE 10 Contrats d'assurance (SUITE)**Incidence de la révision des hypothèses et des mesures prises par la direction**

Au cours de l'exercice, Lifeco a révisé certaines hypothèses et raffiné certains modèles relatifs aux passifs au titre des contrats d'assurance. Le tableau suivant présente l'incidence sur le bénéfice net et la MSC de la révision des hypothèses et des mesures prises par la direction pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Incidence sur la MSC ^[1]	Incidence sur le bénéfice net (avant impôt)
Hypothèses		
Longévité ^[2]	30	18
Mortalité ^[3]	(21)	(27)
Comportement des titulaires de polices ^[4]	(184)	50
Autres ^[5]	25	(141)
Total	(150)	(100)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Total	252	(209)

[1] Exclut les polices avec participation et les polices de fonds distincts.

[2] Données révisées reflétant les récents résultats au chapitre de la longévité, principalement pour les portefeuilles au sein des activités Solutions de gestion du capital et des risques et ceux au sein des activités européennes.

[3] Données révisées reflétant les récents résultats au chapitre de la mortalité pour le portefeuille de réassurance-vie aux États-Unis au sein des activités Solutions de gestion du capital et des risques, ainsi que les récents résultats et tendances au chapitre de la mortalité au sein des activités canadiennes.

[4] Révision des hypothèses au chapitre des déchéances sur l'assurance-vie universelle au sein des activités canadiennes.

[5] Autres données révisées, y compris les hypothèses financières et les hypothèses au chapitre des charges.

NOTE 11 Contrats de réassurance détenus**ANALYSE EN FONCTION DE LA COUVERTURE RESTANTE ET DES SINISTRES SURVENUS**

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
31 décembre 2025						
Actifs d'ouverture	16 594	72	1 046	124	6	17 842
Passifs d'ouverture	(1 269)	28	339	99	8	(795)
Solde d'ouverture, montant net	15 325	100	1 385	223	14	17 047
Variations dans les états des résultats et du résultat global						
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(4 643)	(3)	1 935	1 003	5	(1 703)
Composants investissements	(140)	–	140	–	–	–
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(349)	(2)	18	7	–	(326)
Incidence des fluctuations des taux de change	(383)	2	45	5	–	(331)
Total des variations dans les états des résultats et du résultat global	(5 515)	(3)	2 138	1 015	5	(2 360)
Flux de trésorerie						
Primes payées	5 292	–	–	–	–	5 292
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	–	–	(2 062)	(908)	–	(2 970)
Autres flux de trésorerie ^[1]	(767)	–	–	–	–	(767)
Total des flux de trésorerie	4 525	–	(2 062)	(908)	–	1 555
Autres variations ^[2]	(311)	–	–	–	–	(311)
Solde de clôture, montant net ^[3]	14 024	97	1 461	330	19	15 931
Comptabilisés dans les éléments suivants:						
Actifs de clôture	15 473	79	948	331	19	16 850
Passifs de clôture	(1 449)	18	513	(1)	–	(919)
Solde de clôture, montant net ^[3]	14 024	97	1 461	330	19	15 931

[1] Les autres flux de trésorerie comprennent les primes à régler au moyen du solde du composant financement, les sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et les règlements nets.

[2] Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels Lifeco n'a conservé aucun lien à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par la variation des actifs au titre des cessions en réassurance connexes.

[3] Des fonds retenus par Lifeco en vertu de contrats de réassurance d'un montant de 5 463 M\$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

NOTE 11 Contrats de réassurance détenus (SUITE)

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
31 décembre 2024						
Actifs d'ouverture	15 981	90	1 002	247	12	17 332
Passifs d'ouverture	(885)	20	218	(1)	–	(648)
Solde d'ouverture, montant net	15 096	110	1 220	246	12	16 684
Variations dans les états des résultats et du résultat global						
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(4 457)	(10)	1 906	961	1	(1 599)
Composants investissements	(123)	–	123	–	–	–
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(52)	(1)	36	6	1	(10)
Incidence des fluctuations des taux de change	1 036	1	19	5	–	1 061
Total des variations dans les états des résultats et du résultat global	(3 596)	(10)	2 084	972	2	(548)
Flux de trésorerie						
Primes versées	3 799	–	–	–	–	3 799
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	–	–	(1 919)	(995)	–	(2 914)
Autres flux de trésorerie ^[1]	510	–	–	–	–	510
Total des flux de trésorerie	4 309	–	(1 919)	(995)	–	1 395
Autres variations ^[2]	(484)	–	–	–	–	(484)
Solde de clôture, montant net ^[3]	15 325	100	1 385	223	14	17 047
Comptabilisés dans les éléments suivants:						
Actifs de clôture	16 594	72	1 046	124	6	17 842
Passifs de clôture	(1 269)	28	339	99	8	(795)
Solde de clôture, montant net ^[3]	15 325	100	1 385	223	14	17 047

[1] Les autres flux de trésorerie comprennent les primes à régler au moyen du solde du composant financement, les sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et les règlements nets.

[2] Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels Lifeco n'a conservé aucun lien à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par la variation des actifs au titre des cessions en réassurance connexes.

[3] Des fonds retenus par Lifeco en vertu de contrats de réassurance d'un montant de 4 276 M\$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

NOTE 11 Contrats de réassurance détenus (SUITE)**ANALYSE EN FONCTION DE LA COMPOSANTE D'ÉVALUATION POUR LES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS NON ÉVALUÉS SELON LA MRP**

31 décembre 2025	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	16 644	731	344	17 719
Passifs d'ouverture	(2 488)	1 021	728	(739)
Solde d'ouverture, montant net	14 156	1 752	1 072	16 980
Variations dans les états des résultats et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée au titre des services reçus	–	–	(125)	(125)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	–	(175)	–	(175)
Ajustements liés à l'expérience	52	–	–	52
Variations liées aux services futurs				
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(106)	138	(22)	10
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	56	38	(94)	–
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou une reprise de pertes sur les contrats déficitaires	(16)	14	–	(2)
Variations liées aux services passés				
Variations de la valeur recouvrable découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus	(17)	(1)	–	(18)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(31)	14	(241)	(258)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(353)	(6)	26	(333)
Incidence des fluctuations des taux de change	(404)	57	10	(337)
Total des variations dans les états des résultats et du résultat global	(788)	65	(205)	(928)
Flux de trésorerie				
Primes versées	2 852	–	–	2 852
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(2 062)	–	–	(2 062)
Autres flux de trésorerie ^[1]	(767)	–	–	(767)
Total des flux de trésorerie	23	–	–	23
Autres variations ^[2]	(311)	–	–	(311)
Solde de clôture, montant net	13 080	1 817	867	15 764
Comptabilisés dans les éléments suivants:				
Actifs de clôture	15 713	708	255	16 676
Passifs de clôture	(2 633)	1 109	612	(912)
Solde de clôture, montant net	13 080	1 817	867	15 764

[1] Les autres flux de trésorerie comprennent les primes à régler au moyen du solde du composant financement, les sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et les règlements nets.

[2] Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels Lifeco n'a conservé aucun lien à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par la variation des actifs au titre des cessions en réassurance connexes.

NOTE 11 Contrats de réassurance détenus (SUITE)

31 décembre 2024	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	16 181	866	163	17 210
Passifs d'ouverture	(2 419)	863	950	(606)
Solde d'ouverture, montant net	13 762	1 729	1 113	16 604
Variations dans les états des résultats et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée au titre des services reçus	–	–	(131)	(131)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	–	(176)	–	(176)
Ajustements liés à l'expérience	43	(1)	–	42
Variations liées aux services futurs				
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(115)	159	(34)	10
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(27)	(34)	61	–
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou une reprise de pertes sur les contrats déficitaires	(17)	11	–	(6)
Variations liées aux services passés				
Variations de la valeur recouvrable découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus	25	–	–	25
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(91)	(41)	(104)	(236)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(83)	31	35	(17)
Incidence des fluctuations des taux de change	998	33	28	1 059
Total des variations dans les états des résultats et du résultat global	824	23	(41)	806
Flux de trésorerie				
Primes versées	1 462	–	–	1 462
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(1 918)	–	–	(1 918)
Autres flux de trésorerie ^[1]	510	–	–	510
Total des flux de trésorerie	54	–	–	54
Autres variations ^[2]	(484)	–	–	(484)
Solde de clôture, montant net	14 156	1 752	1 072	16 980
Comptabilisés dans les éléments suivants:				
Actifs de clôture	16 644	731	344	17 719
Passifs de clôture	(2 488)	1 021	728	(739)
Solde de clôture, montant net	14 156	1 752	1 072	16 980

[1] Les autres flux de trésorerie comprennent les primes à régler au moyen du solde du composant financement, les sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et les règlements nets.

[2] Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels Lifeco n'a conservé aucun lien à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par la variation des actifs au titre des cessions en réassurance connexes.

NOTE 11 Contrats de réassurance détenus (SUITE)**MSC EN FONCTION DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LA TRANSITION**

31 décembre	2025	2024
Contrats de réassurance détenus selon l'approche fondée sur la juste valeur		
Solde de la MSC au début de l'exercice	1 021	1 106
Variation liée aux services fournis au cours de la période considérée		
MSC comptabilisée au titre des services fournis	(123)	(124)
Variations liées aux services futurs		
Changements dans les estimations donnant lieu à un ajustement de la MSC	2	(24)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(121)	(148)
Charges financières nettes liées aux contrats de réassurance	41	63
Total des variations	(80)	(85)
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	941	1 021
Autres contrats de réassurance détenus		
Solde de la MSC au début de l'exercice	51	7
Variation liée aux services fournis au cours de la période considérée		
MSC comptabilisée au titre des services fournis	(2)	(7)
Variations liées aux services futurs		
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(22)	(34)
Changements dans les estimations donnant lieu à un ajustement de la MSC	(96)	85
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(120)	44
Charges financières nettes liées aux contrats de réassurance	(5)	–
Total des variations	(125)	44
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	(74)	51
Solde de la MSC à la fin de l'exercice, montant net	867	1 072

INCIDENCE SUR LES COMPOSANTES D'ÉVALUATION DES CONTRATS INITIALEMENT COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

31 décembre	2025	2024
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 332	3 522
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 226)	(3 407)
Ajustement au titre du risque non financier	(138)	(159)
Produits comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	10	10
MSC	22	34

Lifeco n'a acquis aucun contrat de réassurance détenu dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

COMPTABILISATION PRÉVUE DE LA MSC RESTANTE

31 décembre	2025	2024
1 an ou moins	(107)	(122)
De 1 an à 2 ans	(94)	(109)
De 2 à 3 ans	(82)	(97)
De 3 à 4 ans	(71)	(86)
De 4 à 5 ans	(60)	(76)
De 5 à 10 ans	(210)	(262)
Plus de 10 ans	(243)	(320)
	(867)	(1 072)

NOTE 12 Passifs au titre des contrats d'investissement

Le tableau suivant présente la variation des passifs au titre des contrats d'investissement évalués à la juste valeur.

31 décembre	2025	2024
Solde au début de l'exercice	90 157	88 919
Variations normales des affaires en vigueur	(1 870)	(8 469)
Résultats au chapitre des placements	5 020	2 932
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(16)	–
Incidence des fluctuations des taux de change	(4 249)	6 775
Solde à la fin de l'exercice	89 042	90 157

Tous les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la JVRN.

NOTE 13 Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, Lifeco offre des produits de fonds distincts qui sont désignés comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds à capital variable, selon le marché. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents à la variation de la juste valeur, et les produits de placement nets sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que Lifeco détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts. Ces placements sont séparés de ceux qui sont propres à Lifeco.

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de Lifeco selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de Lifeco. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de Lifeco. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, les actifs de ces fonds sont présentés dans les bilans à titre de placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et les passifs connexes sont présentés à titre de contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et de contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où les fonds distincts sont investis dans des entités structurées et que l'on considère que les fonds exercent un contrôle sur ces entités, Lifeco présente les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés totalisaient 6 708 M\$ au 31 décembre 2025 (6 082 M\$ au 31 décembre 2024).

Dans les états des résultats, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits de placement nets, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans. Ces produits et ces charges sont présentés dans les états des résultats lorsque les contrats conclus avec les titulaires de polices de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance.

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

Lifeco offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces produits soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de certaines garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de Lifeco liée à ces fonds. Lifeco comptabilise ces garanties dans les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers. Outre l'exposition de Lifeco à ces garanties, les honoraires qu'elle touche sur ces produits sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, Lifeco offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Canada Vie. Ces produits sont assortis de garanties de retrait minimum au décès et de garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, Lifeco détient un éventail de blocs ouverts et de blocs fermés de rentes variables collectives assorties de garanties de retrait minimum, ainsi qu'un bloc fermé de produits autonomes collectifs assortis de prestations minimales garanties au décès, lesquels fournissent principalement des remboursements de primes au décès. Le portefeuille de produits assortis de garanties de retrait minimum a été réassuré par un tiers.

En Europe, Lifeco offre des produits unitaires à profit en Allemagne et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement en Irlande. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent des taux d'intérêt crédités minimaux et le regroupement des fonds des titulaires de polices.

Lifeco offre également des produits assortis de garanties de retrait minimum aux États-Unis et en Allemagne, et offrait auparavant un produit assorti de garanties de retrait minimum au Canada et en Irlande. Certains produits assortis de garanties de retrait minimum de Lifeco offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2025, la valeur des produits assortis de garanties de retrait minimum en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 7 084 M\$ (7 538 M\$ au 31 décembre 2024).

NOTE 13 Fonds distincts et autres entités structurées (SUITE)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où Lifeco exerce ses activités.

PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS

31 décembre	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 297	18 895
Obligations	76 080	74 444
Prêts hypothécaires	2 142	2 083
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	176 933	154 439
Fonds communs de placement	262 239	232 073
Immeubles de placement	11 050	11 317
	548 741	493 251
Produits à recevoir	986	882
Autres passifs	(5 266)	(3 829)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	6 708	6 082
Total ⁽¹⁾⁽²⁾	551 169	496 386

[1] Au 31 décembre 2025, des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts de 58 675 M\$ étaient réassurés par Lifeco au moyen d'une entente de coassurance modifiée (65 315 M\$ au 31 décembre 2024). Ce montant comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 598 M\$, des obligations de 9 666 M\$, des actions et des parts de fiducies d'investissement à participation unitaire de 16 M\$, des fonds communs de placement de 48 364 M\$, des produits à recevoir de 78 M\$ et d'autres passifs de 47 M\$.

[2] Au 31 décembre 2025, des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts de 2 787 M\$ figurant aux bilans devaient être transférés à Countrywide en 2026 (2 750 M\$ au 31 décembre 2024) (note 3). Ce montant comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 93 M\$, des actions et des parts de fiducies d'investissement à participation unitaire de 2 718 M\$ et d'autres passifs de 24 M\$.

CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS

31 décembre	2025	2024
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	70 418	66 343
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	480 751	430 043
	551 169	496 386

CONTRATS D'ASSURANCE POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS**Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice**

31 décembre 2025	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	–	–	–
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 613	49	3 662
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 613	49	3 662
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 613)	(49)	(3 662)
Ajustement au titre du risque non financier	–	–	–
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	–	–	–
31 décembre 2024	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	–	–	–
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 938	–	3 938
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 938	–	3 938
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 938)	–	(3 938)
Ajustement au titre du risque non financier	–	–	–
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	–	–	–

NOTE 13 Fonds distincts et autres entités structurées (SUITE)**VARIATIONS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS**

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Solde au début de l'exercice	496 386	422 956
Ajouter (déduire):		
Dépôts des titulaires de polices	64 200	64 353
Produits de placement nets	10 363	9 653
Gains en capital réalisés sur les placements, montant net	22 559	13 113
Gains en capital latents sur les placements, montant net	19 433	30 777
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(153)	21 161
Retraits des titulaires de polices	(62 276)	(65 662)
Variation du placement lié aux fonds distincts dans le fonds général	18	5
Variation du placement lié au fonds général dans les fonds distincts	(1)	1
Transfert hors du fonds général, montant net	14	17
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	626	12
	54 783	73 430
Solde à la fin de l'exercice	551 169	496 386

PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS (selon le niveau de la hiérarchie des justes valeurs)

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ^[1]	402 281	139 230	14 013	555 524

[1] Excluant un montant de 4 355 M\$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ^[1]	348 889	136 947	13 354	499 190

[1] Excluant un montant de 2 804 M\$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

En 2025, certains placements dans des actions étrangères d'une valeur de 2 779 M\$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (1 624 M\$ transférés du niveau 1 au niveau 2 au 31 décembre 2024), principalement parce que Lifeco utilise différemment les données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères. Les actifs de niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, ceux pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs et ceux pour lesquels Lifeco n'a pas accès aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

NOTE 13 Fonds distincts et autres entités structurées (SUITE)

Au 31 décembre 2025, un montant de 6 315 M\$ (4 061 M\$ au 31 décembre 2024) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie, des filiales d'IGM, ainsi que par des parties liées.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements de Lifeco pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts pour lesquels Lifeco a utilisé les données d'entrée du niveau 3 pour déterminer la juste valeur.

31 décembre	2025	2024
Solde au début de l'exercice	13 354	13 792
Total des pertes incluses dans les produits de placement liés aux fonds distincts	(450)	(758)
Achats	2 067	1 130
Ventes	(1 066)	(872)
Transferts vers le niveau 3	135	97
Transferts hors du niveau 3	(27)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	14 013	13 354

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. Les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

AUTRES ENTITÉS STRUCTURÉES

En plus des fonds distincts, Lifeco détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options de placement stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des sous-conseillers qui sont des parties liées à Lifeco et qui reçoivent des honoraires de sous-conseillers aux taux du marché habituels pour leurs services.

Lifeco reçoit des honoraires de gestion pour la gestion de ces produits de fonds distincts. Les honoraires de gestion sont variables en fonction de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, qui subit l'incidence des conditions du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que les conditions du marché peuvent entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

Les honoraires que Lifeco a gagnés en raison de ses participations dans des fonds distincts et autres entités structurées se sont chiffrés à 5 115 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (4 820 M\$ en 2024).

Au 31 décembre 2025, les autres actifs (note 8) comprenaient des placements de 3 832 M\$ (3 540 M\$ au 31 décembre 2024) que Lifeco a effectués dans des obligations et des actions des CLO consolidés et d'autres fonds commandités d'Empower, ainsi que des placements de 163 M\$ (161 M\$ au 31 décembre 2024) effectués dans des actions de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

NOTE 14 Obligations à l'égard d'entités de titrisation

IGM titre des prêts hypothécaires résidentiels au moyen du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), commandités par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi que par l'intermédiaire de programmes de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) commandité par des banques canadiennes. Ces transactions ne satisfont pas aux exigences de décomptabilisation, puisqu'IGM conserve le risque lié aux paiements anticipés et certains éléments du risque de crédit. Par conséquent, IGM a continué de comptabiliser ces prêts hypothécaires dans ses bilans et a comptabilisé des passifs correspondants au titre du produit net reçu sous forme d'obligations à l'égard d'entités de titrisation, lesquels sont comptabilisés au coût amorti.

IGM tire des intérêts des prêts hypothécaires et verse des intérêts relativement aux obligations à l'égard d'entités de titrisation. Dans le cadre des transactions conclues en vertu du Programme des OHC, IGM a conclu un swap en vertu duquel IGM paie les coupons sur les OHC et reçoit le rendement des placements dans les TH LNH et celui résultant du réinvestissement du capital

remboursé sur le prêt hypothécaire. Une composante de ce swap, liée à l'obligation de payer les coupons dans le cadre du Programme des OHC et de recevoir un rendement des placements résultant du capital remboursé sur le prêt hypothécaire, ainsi que le swap de couverture utilisé pour gérer l'exposition aux variations du rendement des placements à taux variable sont comptabilisés à titre de dérivés dont la juste valeur représentait un montant négatif de 4,7 M\$ au 31 décembre 2025 (juste valeur représentant un montant négatif de 7,9 M\$ en 2024).

Tous les prêts hypothécaires titrisés dans le cadre des programmes des TH LNH et des OHC sont assurés par la SCHL ou par un autre assureur approuvé par le programme. Dans le cadre des transactions de PCAA, IGM a établi des réserves en trésorerie aux fins du rehaussement de crédit, lesquelles sont comptabilisées au coût. Le risque de crédit est limité à ces réserves en trésorerie et aux produits d'intérêts nets futurs, puisque les fiduciaires de PCAA n'ont aucun recours sur les autres actifs d'IGM en cas de défaut de paiement à l'échéance.

31 décembre	2025			2024		
	Prêts hypothécaires titrisés	Obligations à l'égard d'entités de titrisation	Montant net	Prêts hypothécaires titrisés	Obligations à l'égard d'entités de titrisation	Montant net
Valeur comptable						
Programmes des TH LNH et des OHC	2 580	2 597	(17)	2 495	2 476	19
PCAA commandité par des banques	2 180	2 218	(38)	2 551	2 549	2
Total	4 760	4 815	(55)	5 046	5 025	21
Juste valeur						
	4 890	4 916	(26)	5 078	5 098	(20)

La valeur comptable des obligations à l'égard d'entités de titrisation, qui est comptabilisée déduction faite des frais d'émission, comprend les paiements de capital reçus sur les prêts hypothécaires titrisés dont le règlement n'est pas prévu avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de vie de l'obligation selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE 15 Débentures et autres instruments d'emprunt de Power Corporation

31 décembre	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
POWER CORPORATION				
Débentures – non garanties				
Débentures à 8,57 %, exigibles le 22 avril 2039	150	203	150	209
Débentures à 4,81 %, exigibles le 31 janvier 2047	249	246	249	253
Débentures à 4,455 %, exigibles le 27 juillet 2048	248	233	248	241
Total de Power Corporation	647	682	647	703

Il n'y aura aucun remboursement de capital sur les débentures pour les cinq prochains exercices.

La Société dispose d'une marge de crédit de 500 M\$ portant intérêt au SOFR à terme ajusté majoré de 0,70 %. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société n'avait prélevé aucun montant sur sa marge de crédit.

NOTE 16 Débentures et autres instruments d'emprunt sans recours

A) FINANCIÈRE POWER, LIFECO ET IGM

Le tableau suivant présente les débentures et autres instruments d'emprunt émis par la Financière Power, Lifeco et IGM. Les débentures de la Financière Power sont des obligations directes de la Financière Power et sont sans recours contre la Société. Toutes les débentures et tous les autres instruments d'emprunt de Lifeco et de ses filiales sont des obligations directes de Lifeco ou de ses filiales et sont sans recours contre la Société. Toutes les débentures d'IGM sont des obligations directes d'IGM et sont sans recours contre la Société.

31 décembre	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
FINANCIÈRE POWER				
Débentures – non garanties				
Débentures à 6,90 %, exigibles le 11 mars 2033	250	289	250	289
Total de la Financière Power	250	289	250	289
LIFECO				
Débentures et obligations de premier rang – non garanties				
Obligations de premier rang à 1,75 %, exigibles le 7 décembre 2026 (500 M€) ^[1]	805	796	743	731
Débentures à 3,337 %, exigibles le 28 février 2028	499	503	499	498
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028	100	109	100	110
Obligations de premier rang à 4,70 %, exigibles le 16 novembre 2029 (500 M€) ^[1]	802	855	742	806
Débentures à 2,379 %, exigibles le 14 mai 2030	598	581	598	563
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031	197	230	197	231
Débentures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033	397	465	396	467
Débentures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039	343	385	343	396
Débentures à 2,981 %, exigibles le 8 juillet 2050	494	363	494	378
Débentures de fiducies de capital à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052 (valeur nominale de 150 M\$)	154	177	155	179
	4 389	4 464	4 267	4 359
Autres instruments d'emprunt – non garantis				
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme portant intérêt à des taux variant entre 3,921 % et 4,204 % (4,930 % au 31 décembre 2024)	273	273	144	144
Billets de premier rang à 0,904 %, exigibles le 12 août 2025 (500 M\$ US)	–	–	719	703
Billets de premier rang à 1,357 %, exigibles le 17 septembre 2027 (400 M\$ US)	547	525	575	523
Billets de premier rang à 4,047 %, exigibles le 17 mai 2028 (300 M\$ US)	411	411	431	417
Prêt hypothécaire à l'égard d'un immeuble de placement à 4,51 %, exigible le 1 ^{er} janvier 2029 (39 M\$ US)	51	51	54	54
Billets de premier rang à 1,776 %, exigibles le 17 mars 2031 (400 M\$ US)	546	488	574	471
Billets de premier rang à 4,15 %, exigibles le 3 juin 2047 (700 M\$ US)	946	777	993	797
Billets de premier rang à 4,581 %, exigibles le 17 mai 2048 (500 M\$ US)	679	591	714	603
Billets de premier rang à 3,075 %, exigibles le 17 septembre 2051 (700 M\$ US)	950	618	998	633
	4 403	3 734	5 202	4 345
Total de Lifeco	8 792	8 198	9 469	8 704
FINANCIÈRE IGM				
Débentures – non garanties				
Débentures à 3,44 %, exigibles le 26 janvier 2027	400	402	400	400
Débentures à 6,65 %, exigibles le 13 décembre 2027	125	133	125	135
Débentures à 7,45 %, exigibles le 9 mai 2031	150	174	150	174
Débentures à 7,00 %, exigibles le 31 décembre 2032	175	205	175	203
Débentures à 7,11 %, exigibles le 7 mars 2033	150	177	150	175
Débentures à 6,00 %, exigibles le 10 décembre 2040	200	223	200	228
Débentures à 4,56 %, exigibles le 25 janvier 2047	200	189	200	195
Débentures à 4,115 %, exigibles le 9 décembre 2047	250	221	250	229
Débentures à 4,174 %, exigibles le 13 juillet 2048	200	178	200	184
Débentures à 4,206 %, exigibles le 21 mars 2050	250	222	250	231
Débentures à 5,426 %, exigibles le 26 mai 2053	300	318	300	332
Débentures d'IGM détenues par Lifeco à titre de placements	(88)	(89)	(88)	(90)
Total d'IGM	2 312	2 353	2 312	2 396
Total de la Financière Power, de Lifeco et d'IGM	11 354	10 840	12 031	11 389

[1] Désignées par Lifeco comme couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger.

NOTE 16 Débentures et autres instruments d'emprunt sans recours (SUITE)**LIFECO**

Le 12 août 2025, Great-West Lifeco U.S. Finance 2020, LP, une filiale de Lifeco, a remboursé le montant en capital de 500 M\$ US de ses billets de premier rang à 0,904 % arrivant à échéance, ainsi que les intérêts courus.

Débentures de fiducie de capital

La Fiducie de capital Canada Vie (FCCV), une fiducie établie par la Canada Vie, a émis des titres de série B de la Fiducie de capital Canada Vie (CLiCS de série B) d'un montant de 150 M\$ et a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada Vie d'un montant de 150 M\$.

Les distributions et les intérêts sur les débentures de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les états des résultats (note 26). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur-vendeur.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en totalité ou en partie, en tout temps.

VARIATIONS DES DÉBENTURES ET AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT – FINANCIÈRE POWER, LIFECO ET IGM

Le tableau suivant présente les variations, avec et sans effet sur la trésorerie, des débentures et autres instruments d'emprunt découlant des activités de financement.

31 décembre	2025	2024
Solde au début de l'exercice	12 031	11 608
Augmentation des autres instruments d'emprunt	138	54
Remboursement de billets de premier rang	(689)	–
Diminution des autres instruments d'emprunt	–	(60)
Fluctuations des taux de change et autres	(126)	429
Solde à la fin de l'exercice	11 354	12 031

Les remboursements de capital sur les débentures et autres instruments d'emprunt s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices et par la suite.

2026	1 078
2027	1 040
2028	1 011
2029	857
2030	600
Par la suite	6 815

NOTE 16 Débentures et autres instruments d'emprunt sans recours (SUITE)**B) PLATEFORMES DE PLACEMENTS DANS DES ACTIFS ALTERNATIFS ET AUTRES – DETTE LIÉE À DES PROJETS ET AUTRES**

Le tableau suivant présente les autres instruments d'emprunt détenus par les plateformes de placements dans des actifs alternatifs et les autres filiales. Tous les autres instruments d'emprunt sont des facilités de crédit ou des facilités d'emprunt, qui représentent des obligations directes des filiales de la Société, sont garanties par les actifs de ces filiales et sont sans recours contre la Société.

31 décembre	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT				
Fonds d'investissement et autres – instruments garantis				
Facilité de crédit renouvelable allant jusqu'à 420 M\$, portant intérêt au taux CORRA majoré de 2,75 %, au taux préférentiel majoré de 1,75 %, au taux de base américain majoré de 1,75 % ou au SOFR majoré de 2,75 % (21 M\$ et 136 M\$ US) (17 M\$ et 179 M\$ US au 31 décembre 2024)	207	207	274	274
Facilité de crédit renouvelable allant jusqu'à 300 M\$, portant intérêt au taux CORRA majoré de 0,9 %	100	100	–	–
Facilité de crédit renouvelable allant jusqu'à 90 M\$ US, portant intérêt au SOFR majoré de 1,8 % (58 M\$ US au 31 décembre 2024)	–	–	83	83
Facilité de crédit renouvelable allant jusqu'à 75 M\$ US, portant intérêt au taux de base américain moins 0,35 % (14 M\$ US) (11 M\$ US au 31 décembre 2024)	19	19	16	16
Facilité de crédit renouvelable allant jusqu'à 68 M\$ US, portant intérêt au SOFR majoré de 2,0 % (5 M\$ US) (5 M\$ US au 31 décembre 2024)	7	7	7	7
Facilité de crédit renouvelable allant jusqu'à 62 M\$ US, portant intérêt à divers taux variant entre le SOFR majoré de taux allant de 1,75 % à 2,65 % (62 M\$ US) (26 M\$ US au 31 décembre 2024)	85	85	37	37
Facilité de crédit renouvelable allant jusqu'à 53 M\$ US, portant intérêt au SOFR majoré de 1,6 % (3 M\$ US)	4	4	–	–
Facilité de crédit renouvelable allant jusqu'à 50 M\$ US, portant intérêt au SOFR majoré de 1,85 % (9 M\$ US)	12	12	–	–
Facilité de crédit renouvelable allant jusqu'à 49 M\$ US, portant intérêt au SOFR majoré de 2,0 % (38 M\$ US) (49 M\$ US au 31 décembre 2024)	52	52	71	71
Prêt mezzanine exigible en février 2029, portant intérêt à un taux de 15,0 % (10 M€)	15	15	–	–
Prêts hypothécaires visant des immeubles de placement exigibles entre août 2028 et août 2030, portant intérêt à divers taux variant entre 3,0 % et 5,34 % et au SOFR majoré de 2,75 % (63 M\$ US) (29 M\$ US au 31 décembre 2024)	86	86	43	43
Facilité d'emprunt de premier rang exigible en mai 2028, portant intérêt au SOFR majoré de 4,75 % (19 M\$ US)	26	26	–	–
	613	613	531	531
Énergie renouvelable – dette liée à des projets – instruments garantis				
Facilités d'emprunt pour la construction exigibles entre janvier 2026 et juin 2026, portant intérêt à divers taux, soit le SOFR majoré d'un taux variant entre 2,25 % et 3,375 %, le taux de base américain majoré de 1,25 % et le taux CORRA majoré de 2,75 % (39 M\$ et 478 M\$ US) (420 M\$ US au 31 décembre 2024)	695	696	604	604
Facilités d'emprunt exigibles entre décembre 2030 et décembre 2037, portant intérêt à divers taux variant entre 4,23 % et 6,0 % et au taux CORRA majoré de 1,625 %	448	435	496	479
Facilités d'emprunt exigibles entre mai 2027 et décembre 2059, portant intérêt à divers taux variant entre 3,62 % et 6,93 % et au taux préférentiel majoré de 1,5 % (1 039 M\$ et 148 M\$ US) (1 105 M\$ et 160 M\$ US au 31 décembre 2024)	1 242	1 220	1 335	1 341
Facilités d'emprunt exigibles entre juin 2026 et décembre 2055, portant intérêt à divers taux variant entre 2,73 % et 6,89 %, au SOFR majoré de 2,0 % et au SOFR majoré de 2,25 % (598 M\$ US) (395 M\$ US au 31 décembre 2024)	818	801	568	568
Prêts mezzanines exigibles entre janvier 2035 et juin 2035, portant intérêt à divers taux variant entre 7,36 % et 7,5 %	84	81	88	84
	3 287	3 233	3 091	3 076
Entreprise autonome – instruments garantis				
Facilité de crédit renouvelable et facilités d'emprunt à terme exigibles en avril 2026, portant intérêt à divers taux, soit au taux préférentiel ou au taux de base américain majoré de 4,0 % et au taux CORRA ou au SOFR majoré de 5,0 % ^[1]	169	169	186	186
Facilité à terme subordonnée de 65 M\$, portant intérêt à un taux de 13,5 % et dont le capital et les intérêts courus sont payables à l'échéance, en octobre 2026	77	77	70	70
	246	246	256	256
Total des plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres	4 146	4 092	3 878	3 863

[1] La facilité de crédit renouvelable et les facilités d'emprunt à terme sont assujetties à certaines clauses restrictives financières, incluant une clause restrictive qui impose un montant minimal cumulatif au titre du BAIIA. Au 31 décembre 2025, cette clause restrictive n'était pas respectée; toutefois, les prêteurs ont émis une lettre de tolérance valide jusqu'au 30 avril 2026.

NOTE 16 Débentures et autres instruments d'emprunt sans recours (SUITE)**VARIATIONS DES AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT – PLATEFORMES DE PLACEMENTS DANS DES ACTIFS ALTERNATIFS ET AUTRES**

Le tableau suivant présente les variations, avec et sans effet sur la trésorerie, des autres instruments d'emprunt découlant des activités de financement.

31 décembre	2025	2024
Solde au début de l'exercice	3 878	3 017
Acquisitions	46	23
Augmentation des autres instruments d'emprunt	1 162	1 183
Diminution des autres instruments d'emprunt	(861)	(462)
Fluctuations des taux de change et autres	(79)	117
Solde à la fin de l'exercice	4 146	3 878

Les remboursements de capital sur les autres instruments d'emprunt s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices et par la suite.

2026 ^[1]	1 316
2027	293
2028	149
2029	348
2030	243
Par la suite	1 891

[1] Comprend des facilités de crédit renouvelables d'un montant de 532 M\$.

NOTE 17 Autres passifs

31 décembre	2025	2024 ^[1]
Créditeurs	5 251	4 615
Titres prêtés	3 733	1 339
Découvert bancaire	375	379
Dividendes et intérêts à verser	575	538
Impôt sur le bénéfice exigible	533	345
Provisions au titre des produits différés	284	264
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi [note 27]	866	893
Obligations locatives	806	836
Passifs relatifs aux titres garantis par des prêts	3 904	3 791
Parts de fonds à durée de vie limitée et parts rachetables de fonds	4 128	2 928
Autres	6 844	6 805
	27 299	22 733

[1] Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les autres passifs d'un montant de 15 886 M\$ au 31 décembre 2025 (12 926 M\$ au 31 décembre 2024) devraient être réglés au cours des 12 prochains mois.

NOTE 17 Autres passifs (SUITE)**OBLIGATIONS LOCATIVES**

Les variations des obligations locatives s'établissent comme suit:

31 décembre	2025	2024
Obligations locatives au début de l'exercice	836	740
Acquisitions	86	168
Modifications	(3)	(9)
Paiements de loyers	(132)	(126)
Intérêts	36	35
Fluctuations des taux de change et autres	(17)	28
Obligations locatives à la fin de l'exercice	806	836

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés au titre des obligations locatives pour les cinq prochains exercices et par la suite.

2026	121
2027	114
2028	102
2029	91
2030	87
Par la suite	553
Total des obligations locatives non actualisées au 31 décembre 2025	1 068

NOTE 18 Impôt sur le bénéfice**IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE**

Les composantes de la charge d'impôt sur le bénéfice comptabilisée dans les états des résultats s'établissent comme suit:

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Impôt exigible		
Exercice considéré	972	1 121
Pertes fiscales, crédits d'impôt ou différences temporaires précédemment non comptabilisés ayant été utilisés au cours de l'exercice	(5)	(65)
Impôt minimum mondial	150	113
	1 117	1 169
Impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires	(225)	(139)
Comptabilisation de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires précédemment non comptabilisés	(14)	(101)
	(239)	(240)
	878	929

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et l'impôt différé en ce qui a trait aux éléments non comptabilisés dans les états des résultats.

Exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	Autres éléments de bénéfice global	Fonds propres	Autres éléments de bénéfice global	Fonds propres
Charge (économie) d'impôt exigible	17	25	(12)	–
Charge d'impôt différé	66	9	98	–
	83	34	86	–

NOTE 18 Impôt sur le bénéfice (SUITE)**TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF**

Le taux d'imposition effectif de la Société se calcule comme suit:

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	%	%
Taux d'imposition prévus par la loi combinés (fédéral et provinciaux) au Canada	26,5	26,5
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants:		
Produits de placement non imposables	(5,7)	(6,5)
Taux d'imposition différents applicables dans les territoires locaux et étrangers	(7,8)	(6,5)
Impôt minimum mondial	2,8	2,0
Charge pour perte de valeur non déductible du goodwill	–	1,8
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	(1,7)	(1,2)
Autres	2,5	0,7
Taux d'imposition effectif	16,6	16,8

IMPÔT DIFFÉRÉ

Le montant net et les variations de l'impôt différé se composent de ce qui suit:

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Placements et participations dans des entreprises associées	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt et autres	Total
Solde au début de l'exercice	(2 620)	2 373	1 624	(826)	377	928
Comptabilisé dans						
États des résultats	782	(716)	156	14	3	239
États du résultat global	–	(19)	2	–	(49)	(66)
États des variations des fonds propres	–	–	(2)	–	(7)	(9)
Acquisitions d'entreprises	–	–	–	(35)	(2)	(37)
Fluctuations des taux de change et autres	197	(83)	(64)	39	(157)	(68)
Solde à la fin de l'exercice	(1 641)	1 555	1 716	(808)	165	987

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Placements et participations dans des entreprises associées	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt et autres	Total
Solde au début de l'exercice	(2 727)	2 400	1 648	(1 156)	513	678
Comptabilisé dans						
États des résultats	358	(188)	(121)	361	(170)	240
États du résultat global	–	(9)	–	–	(89)	(98)
Fluctuations des taux de change et autres	(251)	170	97	(31)	123	108
Solde à la fin de l'exercice	(2 620)	2 373	1 624	(826)	377	928

31 décembre	2025	2024
Présentés aux bilans comme suit:		
Actifs d'impôt différé	2 408	2 181
Passifs d'impôt différé	(1 421)	(1 253)
	987	928

NOTE 18 Impôt sur le bénéfice (SUITE)

La direction de la Société et la direction de ses filiales évaluent la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs et elles estiment que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2025, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2025, la Société et ses filiales disposaient de pertes autres qu'en capital de 1 987 M\$ (1 813 M\$ en 2024) pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur et dont les avantages n'ont pas été comptabilisés. De ce montant, une tranche de 1 860 M\$ viendra à expiration entre 2026 et 2045, et la tranche restante de 127 M\$ ne comporte aucune date d'expiration. De plus, la Société et ses filiales disposent de pertes en capital pouvant être reportées en avant de 723 M\$ (843 M\$ en 2024) afin de contrebalancer des gains en capital futurs et pour lesquels les avantages

n'ont pas été comptabilisés. De ce montant, une tranche de 163 M\$ viendra à expiration entre 2028 et 2031 et une tranche de 560 M\$ représente des pertes en capital qui pourront être utilisées pour une durée indéfinie.

Au 31 décembre 2025, la Société et ses filiales avaient des différences temporaires déductibles de 1 060 M\$ (1 077 M\$ en 2024) dont les avantages n'ont pas été comptabilisés. Au 31 décembre 2025 et 2024, aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans les filiales et aux entreprises contrôlées conjointement, puisque la Société et ses filiales sont en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle les différences temporaires se résorberont, et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

NOTE 19 Capital social**AUTORISÉ**

Le capital autorisé de Power Corporation comprend un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en série, un nombre illimité d'actions privilégiées participantes et un nombre illimité d'actions comportant des droits de vote limités.

ÉMIS ET EN CIRCULATION

	2025		2024	
	Nombre d'actions	Capital social	Nombre d'actions	Capital social
31 décembre		\$		\$
Actions non participantes				
Actions privilégiées de premier rang				
Actions à dividende non cumulatif rachetables, taux fixe				
Série A	6 000 000	150	6 000 000	150
Série B	8 000 000	200	8 000 000	200
Série C	6 000 000	150	6 000 000	150
Série D	10 000 000	250	10 000 000	250
Série G	8 000 000	200	8 000 000	200
Série H	8 000 000	200	–	–
Série I	8 000 000	200	–	–
Total des actions non participantes		1 350		950
Actions participantes				
Actions privilégiées participantes	54 860 866	233	54 860 866	233
Actions comportant des droits de vote limités				
Solde au début de l'exercice	589 948 328	9 003	597 387 873	9 051
Émises en vertu du régime d'options sur actions	3 305 264	113	3 165 255	113
Rachetées aux fins d'annulation en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(12 381 500)	(190)	(10 604 800)	(161)
Solde à la fin de l'exercice	580 872 092	8 926	589 948 328	9 003
Total des actions participantes		9 159		9 236

Actions non participantes

Le 22 septembre 2025, la Société a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,75 %, série H (les actions de série H), au prix de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 200 M\$. Les porteurs des actions de série H ont le droit de recevoir des dividendes fixes privilégiés en trésorerie non cumulatifs à un taux annuel correspondant à 1,4375 \$ par action. À compter du 15 octobre 2030, la Société pourra, à son gré, racheter contre trésorerie la totalité ou une partie des actions de série H, au prix de 26,00 \$ par action si le rachat a lieu avant le 15 octobre 2031,

au prix de 25,75 \$ par action si le rachat a lieu à compter du 15 octobre 2031 et avant le 15 octobre 2032, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu à compter du 15 octobre 2032 et avant le 15 octobre 2033, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter du 15 octobre 2033 et avant le 15 octobre 2034, et au prix de 25,00 \$ par action si le rachat a lieu à compter du 15 octobre 2034, dans chaque cas, plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date du rachat, exclusivement. Des frais d'émission d'actions de 5 M\$ liés aux actions de série H ont été imputés aux bénéfices non distribués.

NOTE 19 Capital social (SUITE)

Le 20 novembre 2025, la Société a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,65 %, série I (les actions de série I), au prix de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 200 M\$. Les porteurs des actions de série I ont le droit de recevoir des dividendes fixes privilégiés en trésorerie non cumulatifs à un taux annuel correspondant à 1,4125 \$ par action. À compter du 15 janvier 2031, la Société pourra, à son gré, racheter contre trésorerie la totalité ou une partie des actions de série I, au prix de 26,00 \$ par action si le rachat a lieu avant le 15 janvier 2032, au prix

de 25,75 \$ par action si le rachat a lieu à compter du 15 janvier 2032 et avant le 15 janvier 2033, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu à compter du 15 janvier 2033 et avant le 15 janvier 2034, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter du 15 janvier 2034 et avant le 15 janvier 2035, et au prix de 25,00 \$ par action si le rachat a lieu à compter du 15 janvier 2035, dans chaque cas, plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date du rachat, exclusivement. Des frais d'émission d'actions de 6 M\$ liés aux actions de série I ont été imputés aux bénéfices non distribués.

Les séries d'actions privilégiées de premier rang suivantes donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en trésorerie non cumulatifs, payables trimestriellement. La Société pourra racheter contre trésorerie les actions privilégiées de premier rang, en totalité ou en partie, au gré de la Société, plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat. Le tableau suivant présente les dividendes et les modalités de rachat.

Actions privilégiées de premier rang	Dividendes en trésorerie payables trimestriellement	Première date de rachat par l'émetteur	Prix de rachat
	(\$/action)		(\$/action)
À dividende non cumulatif, à taux fixe			
Série A, 5,60 %	0,350000	Actuellement rachetable	25,00
Série B, 5,35 %	0,334375	Actuellement rachetable	25,00
Série C, 5,80 %	0,362500	Actuellement rachetable	25,00
Série D, 5,00 %	0,312500	Actuellement rachetable	25,00
Série G, 5,60 %	0,350000	Actuellement rachetable	25,00
Série H, 5,75 %	0,359375	15 octobre 2030	26,00
Série I, 5,65 %	0,353125	15 janvier 2031	26,00

Actions participantes

Les actions privilégiées participantes comportent dix droits de vote par action et, sous réserve des droits des détenteurs d'actions privilégiées de premier rang, donnent droit à un dividende non cumulatif de 0,938 ¢ par action par année avant tout dividende sur les actions comportant des droits de vote limités et confèrent le droit de participer, à actions égales, avec les détenteurs des actions comportant des droits de vote limités, à tout dividende pouvant être versé sur les actions comportant des droits de vote limités.

Les actions comportant des droits de vote limités confèrent un droit de vote par action. En 2025, la Société a émis 3 305 264 actions comportant des droits de vote limités (3 165 255 en 2024) en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société, pour une contrepartie de 104 M\$ (103 M\$ en 2024).

Le dividende déclaré sur les actions participantes de la Société s'est élevé à 2,45 \$ par action en 2025 (2,25 \$ par action en 2024).

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

Le 1^{er} mars 2024, la Société avait entrepris une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui est demeurée en vigueur jusqu'au 28 février 2025. Le 1^{er} mars 2025, la Société a entrepris une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui est demeurée en vigueur jusqu'au 28 février 2026. Dans le cadre de cette offre, la Société a pu racheter jusqu'à 20 millions de ses actions comportant des droits de vote limités en circulation (soit environ 3,7 % du flottant des actions comportant des droits de vote limités en circulation au 18 février 2025) aux prix du marché.

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société a mis en place un régime d'achat d'actions automatique (RAAA) et peut, de temps à autre, établir des paramètres en vertu de celui-ci afin de permettre à un courtier désigné d'effectuer un rachat d'actions

comportant des droits de vote limités aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments où la Société ne serait normalement pas autorisée à racheter des actions en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction des opérations qu'elle s'est elle-même imposées. Les rachats effectués en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société à tout autre moment que lors de ces périodes d'interdiction d'opérations prédéterminées seront réalisés au gré de la direction.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a racheté et annulé 12 381 500 actions comportant des droits de vote limités en vertu de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour un montant total de 711 M\$ (10 604 800 actions comportant des droits de vote limités au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, pour un montant total de 430 M\$).

Le capital social de la Société a été réduit de la valeur comptable moyenne des actions rachetées aux fins d'annulation. L'excédent du montant payé sur la valeur comptable moyenne du capital social s'est chiffré à 521 M\$ et a été comptabilisé en réduction des bénéfices non distribués (269 M\$ en 2024).

Événement postérieur à la date de clôture

Le 1^{er} mars 2026, la Société a entrepris une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui demeurera en vigueur jusqu'au 28 février 2027 ou jusqu'à la date à laquelle la Société aura racheté le nombre maximal d'actions comportant des droits de vote limités permis, selon la première éventualité. Conformément à cette offre, la Société peut racheter jusqu'à 20 millions de ses actions comportant des droits de vote limités en circulation (soit environ 3,8 % du flottant des actions comportant des droits de vote limités en circulation au 16 février 2026) aux prix du marché. Au 18 mars 2026, la Société avait racheté 3 036 300 actions comportant des droits de vote limités pour un montant total de 206 M\$, en vertu des programmes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

NOTE 20 Rémunération fondée sur des actions

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Un nombre respectif de 19 128 615 actions comportant des droits de vote limités et de 3 126 726 actions comportant des droits de vote limités sont réservées pour être émises en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de Power Corporation et du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power, pris en charge par Power Corporation (les régimes d'options sur actions). Les régimes stipulent que le prix d'exercice de l'option ne doit pas être inférieur à la valeur de marché de l'action à la date à laquelle l'option est attribuée.

Le tableau suivant résume la situation des régimes d'options sur actions de la Société, y compris les droits à la plus-value des actions jumelés (un droit jumelé ou les droits jumelés), aux 31 décembre 2025 et 2024 ainsi que la variation qui s'est produite au cours des exercices clos à ces dates.

	2025		2024	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début de l'exercice	18 804 983	32,77	23 532 731	32,41
Attribuées	1 158 924	50,37	1 292 486	38,09
Exercées ou remises contre trésorerie	(5 897 687)	31,74	(6 020 234)	32,50
En circulation à la fin de l'exercice	14 066 220	34,66	18 804 983	32,77
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	9 999 844	32,28	14 211 753	31,75

Le tableau suivant résume les données sur les options sur actions, y compris les droits jumelés, en circulation au 31 décembre 2025.

Fourchette des prix d'exercice	Date d'expiration	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
		Options	Durée de vie restante moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
\$				\$		\$
29,31	2026	81 064	0,2	29,31	81 064	29,31
31,48 - 33,68	2027	1 496 878	1,2	32,61	1 496 878	32,61
28,51 - 34,54	2028	2 390 941	2,3	29,65	2 372 953	29,62
31,12 - 31,84	2029	2 339 554	3,3	31,46	2 339 554	31,46
34,23	2030	2 755 103	4,1	34,23	2 755 103	34,23
33,30 - 42,45	2031	645 037	5,2	33,48	645 037	33,48
38,34	2032	642 048	6,2	38,34	309 255	38,34
34,54	2033	1 264 185	7,2	34,54	–	–
38,09	2034	1 292 486	8,2	38,09	–	–
50,37	2035	1 158 924	9,2	50,37	–	–
		14 066 220	4,6	34,66	9 999 844	32,28

DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS JUMELÉS

Les régimes d'options sur actions de la Société prévoient l'attribution de droits jumelés à des options attribuées aux termes de ces régimes, au moment de l'attribution de ces options ou par la suite. Un droit jumelé permet au titulaire d'options de rendre à la Société, sans l'avoir exercé, le droit de souscrire une action comportant des droits de vote limités visée par l'option correspondante et de recevoir de la part de la Société un montant en trésorerie correspondant à l'excédent de la valeur de marché d'une action comportant des droits de vote limités sur le prix de souscription aux termes de l'option en question.

Le tableau suivant résume la situation des options assorties de droits jumelés de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que la variation qui s'est produite au cours des exercices clos à ces dates.

	2025			2024		
	Droits jumelés	Prix d'exercice moyen pondéré	Juste valeur du passif	Droits jumelés	Prix d'exercice moyen pondéré	Juste valeur du passif
		\$	\$		\$	\$
En circulation au début de l'exercice	7 751 627	31,40	84	10 606 606	31,71	67
Remis contre trésorerie	(2 592 423)	32,23	(58)	(2 854 979)	32,54	(27)
Variation de la juste valeur			158			44
En circulation à la fin de l'exercice	5 159 204	30,98	184	7 751 627	31,40	84
Droits jumelés pouvant être exercés à la fin de l'exercice	5 159 204	30,98		7 751 627	31,40	

Au 31 décembre 2025, la juste valeur du solde du passif à régler en trésorerie s'élevait à 184 M\$ (84 M\$ au 31 décembre 2024), et ce montant était comptabilisé dans les autres passifs. La valeur intrinsèque de ce passif au 31 décembre 2025 se chiffrait à 217 M\$ (104 M\$ au 31 décembre 2024).

NOTE 20 Rémunération fondée sur des actions (SUITE)

La juste valeur des droits jumelés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes:

31 décembre	2025	2024
Taux de rendement en dividende	5,2 %	5,6 %
Volatilité attendue	17,4 % - 18,5 %	17,9 % - 19,8 %
Taux d'intérêt sans risque	2,7 % - 2,9 %	3,0 % - 3,5 %
Durée restante prévue (en années)	1,2 - 3,3	0,1 - 4,3
Prix de l'action (\$/action)	72,95	44,84
Prix d'exercice moyen pondéré (\$/option)	30,98	31,40
Juste valeur moyenne pondérée (\$/option)	35,59	10,82

La Société a conclu des swaps de rendement total afin de gérer l'exposition à la volatilité de ses paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie et du passif connexe. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un profit net de 10 M\$ (profit net de 1 M\$ en 2024) découlant de la variation de la juste valeur du passif, déduction faite du profit lié à la réévaluation à la juste valeur des instruments dérivés, a été inclus dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats.

CHARGE DE RÉMUNÉRATION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Power Corporation a attribué 1 158 924 options en vertu de son Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants (1 292 486 options en 2024). En général, les options sont acquises i) trois ans après la date d'attribution pour ce qui est des premiers 50 % et ii) quatre ans après la date d'attribution pour les 50 % restants.

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes:

31 décembre	2025	2024
Taux de rendement en dividende	5,7 %	5,5 %
Volatilité attendue	18,3 %	18,6 %
Taux d'intérêt sans risque	3,1 %	3,4 %
Durée prévue (en années)	9,1	9,2
Juste valeur (\$/option)	4,00	3,53
Prix d'exercice moyen pondéré (\$/option)	50,37	38,09

La volatilité attendue a été estimée en fonction de la volatilité historique du cours des actions de la Société selon la durée de vie prévue des options.

Lifeco, IGM et Wealthsimple ont également établi des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options peuvent être accordées à certains dirigeants et employés. De plus, d'autres filiales de la Société ont établi des régimes de rémunération fondée sur des actions. Une charge de rémunération liée aux régimes d'options sur actions réglées en instruments de fonds propres est comptabilisée en fonction de la juste valeur des options ou de la juste valeur des instruments de fonds propres à la date d'attribution, amortie sur la période d'acquisition des droits. Le montant total de la charge de rémunération relative aux options sur actions réglées en instruments de fonds propres attribuées par la Société et ses filiales s'est chiffré à 79 M\$ en 2025 (61 M\$ en 2024) et a été comptabilisé dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats.

UNITÉS D' ACTIONS INCESSIBLES LIÉES AU RENDEMENT

En 2025, la Société a établi un régime d'unités d'actions incessibles liées au rendement (régime d'UAIR) à l'intention de certains employés et dirigeants (les participants) afin de promouvoir un actionariat à long terme, d'harmoniser les intérêts des participants et ceux des actionnaires, et d'améliorer la capacité de la Société à recruter et à maintenir en poste des talents clés. Au total, un nombre maximal de 8 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités peuvent être émises aux termes des attributions

octroyées dans le cadre du régime d'UAIR. De ce nombre, 7 679 293 actions étaient réservées à des fins d'émission au 31 décembre 2025. La valeur de chaque UAIR se fonde sur le cours des actions comportant des droits de vote limités de la Société. Des UAIR supplémentaires sont émises à l'égard des dividendes à payer sur les actions comportant des droits de vote limités, selon la valeur de ces unités à la date de versement des dividendes. En vertu du régime, les UAIR sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits relatives au temps et au rendement. Les droits rattachés aux attributions octroyées en vertu du régime d'UAIR seront généralement acquis trois ans après la date d'attribution et viendront à expiration dix ans après la date d'attribution. Une UAIR dont les droits ont été acquis peut être réglée, au gré du participant, i) en fonds propres, par l'entremise de l'émission d'une action comportant des droits de vote limités pour chaque UAIR qui est ainsi réglée, ou ii) en trésorerie, au moyen d'un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché de l'UAIR à la date de rachat. Il est prévu que des attributions seraient octroyées aux termes du régime d'UAIR à une juste valeur à la date d'attribution équivalant à celle des unités d'actions liées au rendement (UAR) ou des unités d'actions différées liées au rendement (UADR) et, dans la plupart des cas, ces attributions remplaceraient entièrement les attributions d'UAR et d'UADR.

NOTE 20 Rémunération fondée sur des actions (SUITE)

Unités d'actions inaccessibles

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société avait attribué 294 039 unités d'actions inaccessibles (UAI) à un dirigeant afin de contribuer à la préservation de ses intérêts et de les harmoniser davantage avec les intérêts des actionnaires. La juste valeur des UAI attribuées a été déterminée en fonction de la valeur de marché des actions comportant des droits de vote limités de la Société à la date d'attribution. Les UAI sont acquises à raison de i) 25 % deux ans après la date d'attribution; ii) 50 % trois ans après la date d'attribution; et iii) 25 % quatre ans après la date d'attribution. Des UAI supplémentaires sont émises à l'égard des dividendes à payer sur les actions comportant des droits de vote limités à la date de versement des dividendes.

Le 14 novembre 2025, la Société a échangé la totalité des UAI en circulation contre un nombre équivalent d'UAIR. Ces UAIR ne sont pas assujetties à des conditions d'acquisition des droits relatives au rendement et peuvent être réglées, au gré du participant, en fonds propres ou en trésorerie. Les conditions d'acquisition des droits initiales demeurent les mêmes, et les UAIR viennent à expiration dix ans après la date d'attribution initiale des UAI. La Société a reclassé 320 707 unités à titre de paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie et a comptabilisé un passif au titre des unités acquises correspondantes, lequel est évalué à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. Le reclassement à titre de paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie a entraîné une diminution respective de 6 M\$ et de 7 M\$ des bénéfices non distribués et de la réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable du passif au titre des UAIR était de 15 M\$, montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

Power Corporation a établi un régime d'unités d'actions liées au rendement (UAR) à l'intention de certains employés et dirigeants (les participants) afin de contribuer à les maintenir en poste et à harmoniser davantage les intérêts des participants et ceux des actionnaires. En vertu du régime, les UAR peuvent être attribuées chaque année et sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits relatives au temps et au rendement. La valeur de chaque UAR se fonde sur le cours des actions comportant des droits de vote limités de la Société. Les UAR sont réglées en trésorerie et les droits sont acquis sur une période de trois ans. Au moment de l'attribution, les participants peuvent choisir de recevoir une partie de leurs UAR sous forme d'unités d'actions différées liées au rendement (UADR), dont les droits sont également acquis sur une période de trois ans. Les UADR sont rachetables au moment où un participant cesse d'être un employé de la Société ou d'une de ses sociétés affiliées, ou advenant son décès, et elles seront acquittées au moyen d'un montant forfaitaire en trésorerie, selon la valeur d'une UADR à ce moment. Des UAR et des UADR supplémentaires sont émises à l'égard des dividendes à payer sur les actions comportant des droits de vote limités, selon la valeur de ces unités à la date de versement des dividendes. Au 31 décembre 2025, la valeur comptable du passif au titre des UAR était de 122 M\$ (67 M\$ au 31 décembre 2024), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Power Corporation a établi un Régime d'unités d'actions différées (UAD) à l'intention de ses administrateurs afin de mieux aligner les intérêts des administrateurs et ceux des actionnaires. Aux termes de ce régime, les administrateurs participant au Régime recevront la moitié de leurs honoraires annuels en UAD et pourront choisir de recevoir le reste de leurs honoraires annuels entièrement en UAD, entièrement en trésorerie, ou en parts égales en trésorerie et en UAD. Le nombre d'UAD attribuées est calculé en divisant le montant de la rémunération payable par la moyenne simple du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions comportant des droits de vote limités de la Société à la Bourse de Toronto au cours de chacun des trois derniers jours de bourse précédant immédiatement l'attribution de ces UAD. L'administrateur recevra d'autres UAD à l'égard des dividendes payables sur les actions comportant des droits de vote limités, selon la valeur de l'UAD à la date de versement des dividendes. Les UAD seront payables au moment où l'administrateur ne siègera plus au conseil (pourvu que l'administrateur ne soit pas un administrateur, un dirigeant ou un employé d'une société affiliée de la Société) ou advenant son décès, et seront acquittées au moyen d'un montant forfaitaire en trésorerie établi selon la valeur de l'UAD à ce moment. Au 31 décembre 2025, la valeur comptable des UAD en circulation était de 96 M\$ (54 M\$ au 31 décembre 2024), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs. Les administrateurs peuvent aussi participer au Régime d'achat d'actions des administrateurs.

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

Power Corporation a mis en place un Régime d'achat d'actions à l'intention des employés permettant aux employés de souscrire jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut afin d'acheter, sur le marché libre, des actions comportant des droits de vote limités de la Société. Power Corporation investit un montant égal ou moindre au nom de l'employé.

AUTRES ATTRIBUTIONS DE DROITS À UN PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS DE FILIALES

La Financière Power, Lifeco, IGM et d'autres filiales de la Société offrent également d'autres régimes d'attributions de droits à un paiement fondé sur des actions et d'unités d'actions liées au rendement (les régimes) à leurs administrateurs, leurs dirigeants et leurs employés. Certains de ces régimes sont réglés en trésorerie et comptabilisés dans les autres passifs. Le montant total de la charge de rémunération relative aux régimes de ces filiales s'est élevé à 445 M\$ en 2025 (228 M\$ en 2024), et a été comptabilisé dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats.

NOTE 21 Participations ne donnant pas le contrôle

La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle comprend ce qui suit:

31 décembre 2025	Lifeco	IGM	Financière Power	Autres	Total
Détenteurs d'actions ordinaires	7 175	2 276	–	836	10 287
Détenteurs d'actions privilégiées	2 920	–	2 830	–	5 750
Surplus attribuable au compte de participation	3 079	–	–	–	3 079
Billets avec remboursement de capital à recours limité	1 500	–	–	–	1 500
	14 674	2 276	2 830	836	20 616

31 décembre 2024	Lifeco	IGM	Financière Power	Autres	Total
Détenteurs d'actions ordinaires	7 326	2 222	–	467	10 015
Détenteurs d'actions privilégiées	2 720	–	2 830	–	5 550
Surplus attribuable au compte de participation	3 041	–	–	–	3 041
Billets avec remboursement de capital à recours limité	1 500	–	–	–	1 500
	14 587	2 222	2 830	467	20 106

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont les suivantes:

31 décembre 2025	Lifeco	IGM	Financière Power	Autres	Total
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice	14 587	2 222	2 830	467	20 106
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1 307	351	139	(26)	1 771
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(13)	(16)	–	4	(25)
Dividendes	(848)	(145)	(139)	–	(1 132)
Rachat d'instruments de fonds propres, déduction faite de l'émission	(592)	(177)	–	472	(297)
Incidence de la variation du capital et des participations, et autres	233	41	–	(81)	193
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	14 674	2 276	2 830	836	20 616

31 décembre 2024	Lifeco	IGM	Financière Power	Autres	Total
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice	13 710	2 015	2 830	567	19 122
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1 361	315	141	(82)	1 735
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	361	79	–	5	445
Dividendes	(739)	(180)	(141)	–	(1 060)
Rachat d'instruments de fonds propres, déduction faite de l'émission	(34)	(12)	–	39	(7)
Incidence de la variation du capital et des participations, et autres	(72)	5	–	(62)	(129)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	14 587	2 222	2 830	467	20 106

NOTE 21 Participations ne donnant pas le contrôle (SUITE)

L'information financière de Lifeco et d'IGM au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date peut être obtenue dans les états financiers qu'elles publient. Le tableau suivant présente l'information financière résumée de Lifeco et d'IGM.

	2025		2024	
	Lifeco	IGM	Lifeco	IGM
Bilan				
Actif	862 828	22 402	802 163	20 683
Passif	829 825	13 364	769 509	12 813
Fonds propres	33 003	9 038	32 654	7 870
Bénéfice global				
Bénéfice net	4 161	1 107	4 173	937
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(40)	811	980	754
Flux de trésorerie				
Activités d'exploitation	2 708	1 035	4 751	1 092
Activités de financement	(4 322)	(972)	(2 285)	(253)
Activités d'investissement	(56)	301	(408)	(474)

LIFECO**Actions privilégiées**

Le 24 septembre 2025, Lifeco a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,70 %, série Z, au prix de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 200 M\$.

WEALTHSIMPLE

Le 27 octobre 2025, Wealthsimple a annoncé qu'elle avait conclu une offre d'investissement en fonds propres de 750 M\$, qui se composait d'une offre principale de 550 M\$ et d'une offre secondaire. La clôture de l'offre principale a eu lieu le 31 octobre 2025 et, dans le cadre de celle-ci, la Société, par l'entremise de la Financière Power, et IGM ont investi un montant de 100 M\$ chacune. Compte tenu de l'offre principale, la Société demeure l'actionnaire de contrôle de Wealthsimple, tandis que sa participation avait été réduite à 52,4 % au 31 décembre 2025. Une transaction secondaire totalisant 190 M\$ à laquelle des investisseurs tiers ont participé a été complétée le 19 décembre 2025.

NOTE 22 Gestion du capital**POWER CORPORATION**

En tant que société de portefeuille, Power Corporation a les objectifs suivants en matière de gestion du capital :

- offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société;
- offrir une flexibilité financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance qui vise à investir en temps opportun dans ses sociétés en exploitation et à effectuer d'autres placements lorsque des occasions se présentent;
- maintenir une structure du capital qui correspond à la nature à long terme de ses placements en maximisant l'utilisation du capital permanent;
- maintenir une notation de crédit appropriée qui lui garantit un accès stable aux marchés financiers;
- maintenir un montant prudent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, retourner du capital aux actionnaires ou émettre du capital.

La structure du capital de la Société comprend : les débetures, les actions non participantes, les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes et les participations ne donnant pas le contrôle. La Société considère les actions non participantes comme une source efficiente de capitaux permanents. La Société est un investisseur à long terme et, à ce titre, elle détient des positions dans des placements à long terme ainsi que de la trésorerie et des titres à revenu fixe afin de répondre à ses besoins en matière de liquidités.

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la gestion du capital. La direction de la Société est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital et de la mise en œuvre et du suivi de ses plans de capital. Le conseil d'administration de la Société examine et approuve les transactions liées au capital, telles que l'émission, le remboursement et le rachat d'actions participantes, d'actions non participantes et de débetures. Les conseils d'administration des filiales de la Société, de même que ceux de Parjointco et de GBL, supervisent et sont responsables de la gestion du capital de leur société respective.

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital réglementaire imposée de l'extérieur. Toutefois, Lifeco et certaines de ses principales filiales, certaines des filiales d'IGM, de même que certaines autres filiales de la Société, sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire et elles gèrent leur capital, tel qu'il est décrit ci-après.

NOTE 22 **Gestion du capital** (SUITE)

LIFECO

Lifeco gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de Lifeco sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales en matière de capital réglementaire applicables dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et une solidité financière lui assurant un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficiente afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques d'exploitation et des plans stratégiques de Lifeco.

Le niveau de capitalisation cible de Lifeco et de ses filiales est déterminé en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'il atteigne un seuil inférieur aux exigences minimales en matière de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de solidité financière et d'autres notations à Lifeco, et la volonté de réunir suffisamment de capital pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité à respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

La direction de Lifeco est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Les filiales de Lifeco sont assujetties à des exigences minimales en matière de capital réglementaire.

- Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de l'adéquation des fonds propres réglementaires des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales, connue sous le nom de test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV). Le ratio du TSAV permet de comparer les ressources en matière de capital réglementaire d'une société avec son capital requis, défini par le BSIF comme la somme de toutes les exigences en matière de capital réglementaire. Le total des ressources en matière de capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles. Le BSIF a établi un ratio total cible de surveillance de 100 %. Au 31 décembre 2025, le ratio du TSAV consolidé de la Canada Vie était de 128 % (130 % au 31 décembre 2024).
- Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II/Royaume-Uni. Aux 31 décembre 2025 et 2024, toutes les entités de Lifeco réglementées en Europe répondaient aux exigences en matière de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II/Royaume-Uni.
- Empower est assujettie au régime de capital réglementaire fondé sur les risques aux États-Unis. D'autres établissements et filiales de Lifeco à l'étranger doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Aux 31 décembre 2025 et 2024, Lifeco maintenait des niveaux de capital supérieurs aux exigences réglementaires minimales locales dans chacun des territoires de ses établissements à l'étranger.

FINANCIÈRE IGM

L'objectif d'IGM en matière de gestion du capital consiste à maximiser le rendement pour les actionnaires tout en s'assurant qu'IGM soit capitalisée de façon à respecter les exigences en matière de capital réglementaire, à combler les besoins en fonds de roulement et à favoriser l'expansion des affaires. Les pratiques d'IGM en matière de gestion du capital sont axées sur la préservation de la qualité de sa situation financière en maintenant des assises financières et un bilan solides. IGM évalue régulièrement ses pratiques en matière de gestion du capital en fonction des changements de la conjoncture économique.

Le capital d'IGM est principalement utilisé dans le cadre de ses activités d'exploitation continues en vue de satisfaire aux besoins en fonds de roulement, de même que pour soutenir les placements à long terme effectués par IGM, l'expansion des affaires et d'autres objectifs stratégiques.

Les filiales d'IGM assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire comprennent un courtier en valeurs mobilières, un courtier sur le marché non réglementé, des gestionnaires de portefeuille, des gestionnaires de fonds d'investissement et une société de fiducie. Ces filiales d'IGM sont tenues de maintenir des niveaux de capital minimaux en fonction du fonds de roulement, des liquidités ou des fonds propres attribuables aux actionnaires. Aux 31 décembre 2025 et 2024, les filiales d'IGM se conformaient à toutes les exigences en matière de capital réglementaire.

PLATEFORMES DE PLACEMENTS DANS DES ACTIFS ALTERNATIFS ET AUTRES

Certaines filiales sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire, y compris des gestionnaires de portefeuille, des gestionnaires d'actifs et un courtier exécutant. Ces filiales sont tenues de maintenir des niveaux de capital minimaux en fonction du fonds de roulement, des liquidités ou des fonds propres attribuables aux actionnaires. Aux 31 décembre 2025 et 2024, ces filiales se conformaient à toutes les exigences en matière de capital réglementaire.

NOTE 23 Gestion des risques

La Société et ses filiales ont établi des politiques, des procédures et des lignes directrices pour déterminer, mesurer, surveiller, présenter et atténuer les risques significatifs liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché.

- Le risque de liquidité correspond au risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de respecter la totalité de leurs engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou qu'elles ne puissent, au moment opportun, obtenir du capital ou monétiser des actifs dans des conditions normales de marché.
- Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société et ses filiales si, dans le cadre d'une transaction, une contrepartie ne respecte pas ses obligations de paiement. Le risque de crédit peut être lié à la défaillance d'un seul émetteur de titres d'emprunt, à la variation des écarts de crédit associés aux titres à revenu fixe négociables et au risque de contrepartie ayant trait aux dérivés.
- Le risque de marché correspond au risque que la valeur de marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ceux-ci peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (y compris l'inflation) et le risque de prix.
 - Le risque de change découle du fait que les activités de la Société, de ses filiales, de ses entreprises contrôlées conjointement et de ses entreprises associées sont libellées dans différentes devises et que les placements et les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.
 - Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt.
 - Le risque de prix correspond au risque d'une perte éventuelle liée à la sensibilité du cours de marché d'un instrument financier découlant de la volatilité des marchés boursiers.

Des estimations de la sensibilité et des mesures d'exposition sont incluses dans le cas de certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison des changements dans le profil de l'actif ou du passif de la Société et de ses filiales, des changements affectant la composition des activités, des taux d'imposition effectifs, d'autres facteurs liés au marché, des différences dans l'exposition réelle par rapport aux indices boursiers généraux, de la variation des expositions par région géographique et des limites générales des modèles internes de la Société et de ses filiales.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs. Étant donné la nature de ces calculs, la Société ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net correspondra à celle qui est indiquée.

Le texte qui suit présente un résumé des risques liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance de la Société et de ses filiales. La première section figurant ci-dessous présente une analyse des politiques et des procédures de gestion des risques de Power Corporation, de la Financière Power et des plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres (autres filiales) de la Société. Les risques relatifs à Lifeco et à IGM sont présentés dans les sections qui suivent.

POWER CORPORATION, FINANCIÈRE POWER ET PLATEFORMES DE PLACEMENTS DANS DES ACTIFS ALTERNATIFS ET AUTRES

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Power Corporation est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la société de portefeuille proviennent principalement des dividendes reçus de ses filiales, ainsi que des produits tirés des placements, moins les charges d'exploitation, les charges financières, l'impôt sur le bénéfice et le versement de dividendes à ses détenteurs d'actions participantes et non participantes. La capacité de la Société, en tant que société de portefeuille, à verser des dividendes dépend de ceux qu'elle reçoit de ses principales filiales en exploitation et de ses autres investissements. Lifeco et ses filiales sont assujetties à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation. Les filiales d'IGM sont également assujetties à des exigences minimales en matière de capital. Les exigences réglementaires peuvent varier de temps à autre et, par conséquent, avoir une incidence sur la capacité des filiales en exploitation à verser des dividendes. La déclaration et le versement de dividendes par la Société au cours des périodes futures demeurent à la discrétion de son conseil d'administration et dépendent de la performance opérationnelle, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité de ses filiales en exploitation et de ses autres investissements, ainsi que de leur capacité à verser des dividendes.

Power Corporation et la Financière Power évaluent régulièrement leurs exigences en matière de liquidités et cherchent à maintenir des niveaux de liquidités suffisants pour s'acquitter de leurs obligations à l'égard des charges d'exploitation, des charges financières et du versement de dividendes sur les actions privilégiées pendant une période raisonnable, tel qu'il est défini dans leurs politiques. La capacité de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales à obtenir du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie des conditions observées sur le marché ainsi que du rendement des affaires et du profil de risque de Power Corporation, de la Financière Power et de leurs filiales.

La Société a également accès à des liquidités au moyen de ses marges de crédit obtenues auprès de banques canadiennes. La Société dispose d'une marge de crédit engagée de 500 M\$. La Société dispose également d'une marge de crédit non engagée de 100 M\$, sur laquelle toute avance est consentie au gré de la banque. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société n'avait prélevé aucun montant sur sa marge de crédit engagée ni sur sa marge de crédit non engagée. Les autres filiales disposent également de marges de crédit engagées et non engagées de montants respectifs de 1 081 M\$ et de 357 M\$ auprès de banques canadiennes et américaines (des montants respectifs de 612 M\$ et de 294 M\$ étaient disponibles au 31 décembre 2025).

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

Les remboursements de capital sur les débetures et autres instruments d'emprunt et les fonds de clients à payer (autres que ceux de Lifeco et d'IGM mentionnés ci-dessous) représentent la seule obligation contractuelle importante en matière de liquidités. Les échéances contractuelles de certains passifs se présentaient comme suit:

31 décembre 2025	Paiements exigibles par période				Total
	Payables à vue	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fonds de clients à payer ⁽¹⁾	21 494	–	–	–	21 494
Débetures de Power Corporation	–	–	–	650	650
Débetures et autres instruments d'emprunt sans recours					
Financière Power	–	–	–	250	250
Fonds d'investissement consolidés et autres	–	1 316	1 033	1 891	4 240
Paiements de loyers futurs	–	47	174	617	838
Cotisations au titre des régimes de retraite	–	16	–	–	16
	21 494	1 379	1 207	3 408	27 488

[1] Les autres filiales détiennent des fonds de clients à payer, payables à vue, qui sont principalement contrebalancés par les fonds détenus au nom des clients.

Power Corporation et la Financière Power sont d'avis que leurs flux de trésorerie récurrents liés aux opérations, leurs soldes de trésorerie disponibles et les liquidités accessibles au moyen de leurs marges de crédit sont suffisants pour répondre à leurs besoins en matière de liquidités. La gestion du risque de liquidité de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales n'a pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2024.

RISQUE DE CRÉDIT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales, incluant les titres à revenu fixe, les fonds détenus au nom des clients, les titres empruntés, les autres emprunts et les dérivés, sont assujettis au risque de crédit. Power Corporation, la Financière Power et les autres filiales gèrent le risque de crédit lié à leurs titres à revenu fixe en respectant une politique en matière de placement, laquelle établit des directives quant aux limites d'exposition en définissant les titres admissibles, les notations minimales et les limites de concentration.

Les titres à revenu fixe, qui sont compris dans les placements et dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, se composent principalement d'obligations et de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes et de banques dans les territoires où Power Corporation, la Financière Power et les autres filiales exercent leurs activités, ainsi que d'obligations et de titres à court terme émis ou garantis par les gouvernements canadien ou américain. Power Corporation et la Financière Power évaluent régulièrement les notations de crédit de leurs contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2025, les autres filiales avaient des fonds détenus au nom des clients d'un montant de 21 494 M\$ (12 902 M\$ au 31 décembre 2024), et ceux-ci étaient principalement détenus auprès de banques à charte de l'annexe I.

Au 31 décembre 2025, les autres filiales et la Financière Power détenaient d'autres prêts classés comme étant à la JVRN et au coût amorti de montants respectifs de 686 M\$ et de 1 224 M\$ (montants respectifs de 314 M\$ et de nil au 31 décembre 2024). La valeur comptable représente l'exposition maximale au risque de crédit pour ces actifs.

Les dérivés peuvent aussi être utilisés pour atténuer l'exposition au risque de change ou au risque de prix. Power Corporation et la Financière Power évaluent régulièrement les notations de crédit de leurs contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats dérivés sont négociés sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées.

Les autres filiales sont également exposées au risque de crédit par le biais des contrats dérivés utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt ou pour atténuer l'exposition au risque de change. Les autres filiales évaluent régulièrement les notations de crédit de leurs contreparties. L'exposition au risque de crédit sur ces instruments financiers est limitée à leur valeur comptable.

L'exposition de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe, aux fonds détenus au nom des clients, aux titres empruntés, aux autres emprunts et aux dérivés, et la façon dont elles gèrent ce risque, n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2024.

RISQUE DE MARCHÉ

Les instruments financiers de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe, d'autres placements (qui comprennent des titres de participation, d'autres prêts, des fonds d'investissement et des immeubles de placement), des dérivés et des débetures ainsi que des autres instruments d'emprunt.

Risque de change

Dans le cadre de la gestion de leur trésorerie et de leurs équivalents de trésorerie ainsi que de leurs titres à revenu fixe, Power Corporation, la Financière Power et les autres filiales peuvent maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposées aux fluctuations des taux de change. Afin de se prémunir contre ces fluctuations, Power Corporation, la Financière Power et les autres filiales peuvent, à l'occasion, conclure des contrats de couverture avec des institutions financières bien cotées. Au 31 décembre 2025, environ 78 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales étaient libellés en dollars canadiens (55 % au 31 décembre 2024).

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

Power Corporation, la Financière Power et les autres filiales détenaient d'autres placements classés comme étant à la JVAERG ou à la JVRN. Les profits et les pertes latents sur les placements classés comme étant à la JVAERG, qui découlent des fluctuations des taux de change, sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global et reclassés directement dans les bénéfices non distribués au moment de la réalisation. Les profits et les pertes latents sur les placements classés comme étant à la JVRN, qui découlent des fluctuations des taux de change, sont comptabilisés directement en résultat net. Au 31 décembre 2025, l'incidence d'un raffermissement de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait par la comptabilisation d'une perte d'environ 108 M\$ en résultat net (82 M\$ en 2024). Au 31 décembre 2025, la Société ne détenait aucun placement important classé comme étant à la JVAERG. Les débetures de Power Corporation et celles de la Financière Power sont libellées en dollars canadiens.

Power Corporation détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. En vertu des Normes IFRS de comptabilité, les profits et les pertes de change liés aux investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain a une incidence sur le total des fonds propres de la Société.

La Financière Power est exposée au risque de change en raison de la participation qu'elle détient par l'intermédiaire de Parjointco dans GBL, dont la monnaie fonctionnelle est l'euro. Les profits et les pertes de change liés à la conversion de cette participation sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global. Au 31 décembre 2025, l'incidence d'une appréciation (dépréciation) de 5 % du dollar canadien par rapport à la devise entraînerait une diminution (augmentation) d'environ 165 M\$ de la valeur comptable totale des investissements étrangers (185 M\$ en 2024).

Risque de taux d'intérêt

Les autres filiales et la Financière Power détenaient d'autres prêts classés comme étant à la JVRN de 686 M\$ et sont exposées au risque de taux d'intérêt (314 M\$ au 31 décembre 2024). Les autres filiales détenaient également d'autres prêts classés au coût amorti de 1 224 M\$ (nil au 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, l'incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice net n'aurait pas été importante.

Les autres filiales sont exposées au risque de taux d'intérêt en raison des fonds détenus au nom des clients de 21 494 M\$ (12 902 M\$ au 31 décembre 2024) qui sont investis dans des comptes portant intérêt, dont la majorité ont un passif correspondant.

Les instruments financiers de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix

Power Corporation, la Financière Power et les autres filiales détenaient d'autres placements classés comme étant à la JVAERG ou à la JVRN. Les profits et les pertes latents sur les placements classés comme étant à la JVAERG sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global et sont transférés directement dans les bénéfices non distribués au moment de la réalisation. Les profits et les pertes latents sur les placements classés comme étant à la JVRN sont comptabilisés directement en résultat net. Au 31 décembre 2025, la Société ne détenait aucun placement important classé comme étant à la JVAERG. Au 31 décembre 2025, une baisse de valeur de 10 % des autres placements détenus par Power Corporation, par la Financière Power et par les autres filiales se serait traduite par la comptabilisation d'une perte d'environ 455 M\$ en résultat net en lien avec des placements classés comme étant à la JVRN, incluant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées évaluées à la JVRN (342 M\$ au 31 décembre 2024).

GBL détient un portefeuille de placements qui sont classés comme étant à la JVAERG ou à la JVRN. Les profits et les pertes latents sur les placements classés comme étant à la JVAERG sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global et sont transférés directement dans les bénéfices non distribués au moment de la réalisation. Les profits et les pertes latents sur les placements classés comme étant à la JVRN sont comptabilisés directement en résultat net. Au 31 décembre 2025, une baisse de 10 % sur les marchés boursiers se serait traduite par la comptabilisation d'une perte latente d'environ 170 M\$ dans les autres éléments de bénéfice global (220 M\$ au 31 décembre 2024) en lien avec des placements classés comme étant à la JVAERG et par la comptabilisation d'une perte de 45 M\$ en résultat net (75 M\$ au 31 décembre 2024) en lien avec des placements classés comme étant à la JVRN, représentant la quote-part revenant à la Société des pertes latentes de Parjointco.

Power Corporation et la Financière Power parrainent un certain nombre d'ententes de rémunération différée pour les employés dans le cadre desquelles les paiements aux participants sont différés et liés au rendement des actions ordinaires de Power Corporation. Afin de couvrir leur exposition au risque de prix associé à leurs régimes d'unités d'actions liées au rendement, Power Corporation et la Financière Power ont recours à des swaps de rendement total.

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)**LIFECO**

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de Lifeco est responsable du suivi des principaux risques auxquels celle-ci est exposée. Lifeco a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et présenter les risques significatifs liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le cadre de gestion du risque de liquidité de Lifeco et les limites qui y sont associées sont conçus pour permettre à Lifeco de respecter ses engagements en matière de trésorerie et de garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, que ce soit selon le calendrier prévu ou dans le cas d'une grave crise de liquidité.

- Lifeco s'efforce d'atténuer le risque de liquidité au moyen de la conception de produits et du maintien d'un portefeuille de placements diversifié de haute qualité assortis d'échéances réparties par année. Environ 67 % (67 % en 2024) des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement (évalués selon la valeur comptable et en excluant les passifs détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts) font l'objet d'un retrait discrétionnaire.
- La direction de Lifeco surveille de près la solvabilité et les positions de fonds propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de sa société de portefeuille. Des liquidités supplémentaires peuvent être obtenues par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. Au 31 décembre 2025, Lifeco disposait de liquidités de 950 M\$ par l'intermédiaire de marges de crédit engagées obtenues auprès de banques à charte canadiennes. De plus, Lifeco dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 1 000 M\$ US auprès d'un syndicat de banques, et d'une marge de crédit de 50 M\$ US par l'intermédiaire d'Empower. Empower dispose également d'une capacité d'emprunt d'environ 992 M\$ US en vertu du programme de la Federal Home Loan Bank.

Paiements exigibles par période

Dans le cours normal de ses activités, Lifeco conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de Lifeco est résumé dans le tableau suivant :

31 décembre 2025	Paiements exigibles par période						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Débitures et autres instruments d'emprunt	1 078	548	1 011	857	600	4 595	8 689
Débitures de fiducies de capital ^[1]	–	–	–	–	–	150	150
Obligations d'achat	210	115	65	35	24	13	462
Cotisations au titre des régimes de retraite	264	–	–	–	–	–	264
	1 552	663	1 076	892	624	4 758	9 565

[1] Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que Lifeco détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 M\$ (valeur comptable de 44 M\$).

RISQUE DE CRÉDIT

Lifeco a mis en œuvre les politiques et les procédures suivantes pour gérer le risque de crédit :

- Des politiques en matière de placement et de gestion des risques visant à réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement et de risques précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Le risque de crédit est identifié à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué à l'interne au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques et le comité de placements du conseil d'administration de Lifeco.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture existante à la date de clôture et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour gérer le risque de crédit lié aux instruments dérivés, Lifeco inclut l'exposition aux dérivés dans l'exposition globale au risque de crédit, qui est évaluée en fonction des limites à l'égard de la notation des débiteurs, et elle a recours à des ententes de garanties, lorsque cela est possible.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à Lifeco est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque pour la réassurance de Lifeco. Pour réduire le risque de crédit lié à la réassurance, Lifeco établit des limites basées sur les notations en fonction de l'exposition nette au montant cédé, par contrepartie, et recherche une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)**Risque de crédit maximal**

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de Lifeco lié aux instruments financiers ainsi qu'aux contrats d'assurance et de réassurance.

31 décembre	2025	2024
Instruments financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 902	10 709
Obligations	174 468	167 114
Prêts hypothécaires	36 873	38 879
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 885	1 778
Débiteurs	4 144	3 624
Fonds détenus en vertu de contrats d'investissement	6 229	6 895
Actifs du compte de négociation	3 995	3 701
Créances liées à des contrats de location-financement	1 043	926
Autres actifs ^[1]	2 117	1 979
Actifs dérivés	1 863	2 431
	241 519	238 036
Contrats d'assurance et de réassurance		
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus ^[2]	16 850	17 842
Actifs au titre des contrats d'assurance	1 571	1 193
Fonds détenus par des assureurs cédants ^[3]	3 489	3 640
	21 910	22 675
Total	263 429	260 711

[1] Comprend des éléments tels que l'impôt sur le bénéfice à recevoir et divers autres actifs de Lifeco.

[2] Comprend les fonds retenus à l'égard des contrats de réassurance émis.

[3] Inclus dans les passifs au titre des contrats d'assurance (note 10).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garanties exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Les garanties se composent principalement d'obligations d'État, d'obligations de sociétés de grande qualité et de trésorerie. La direction de Lifeco examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par Lifeco au 31 décembre 2025 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 1 401 M\$ (1 732 M\$ au 31 décembre 2024).

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)**Concentrations du risque de crédit**

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Les caractéristiques de ces débiteurs sont similaires, de sorte que des changements des conditions économiques ou politiques pourraient influencer sur leur capacité à respecter leurs obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations de Lifeco pour chaque activité, par émetteur et par secteur.

31 décembre 2025	États-Unis	Canada	Europe	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Obligations émises ou garanties par:					
Trésor	4 788	2 275	7 592	3 040	17 695
Organismes gouvernementaux	2 748	16 787	8 118	1 186	28 839
Créances titrisées par des agences	1 859	–	–	12	1 871
Autres créances titrisées	10 909	3 973	886	266	16 034
Services financiers	12 578	5 605	5 887	954	25 024
Communications	1 927	1 370	949	227	4 473
Produits de consommation courante	10 696	4 955	2 039	1 274	18 964
Énergie	4 085	3 049	800	361	8 295
Produits industriels	8 440	2 985	1 157	471	13 053
Technologie	3 827	1 345	419	375	5 966
Transport	1 919	4 816	1 153	284	8 172
Services publics	6 980	12 923	4 840	1 339	26 082
	70 756	60 083	33 840	9 789	174 468

31 décembre 2024	États-Unis	Canada	Europe	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Obligations émises ou garanties par:					
Trésor	1 361	3 304	7 274	4 220	16 159
Organismes gouvernementaux	2 605	17 286	7 444	694	28 029
Créances titrisées par des agences	1 055	186	–	13	1 254
Autres créances titrisées	12 395	3 453	800	163	16 811
Services financiers	12 556	4 726	5 651	1 124	24 057
Communications	1 741	1 194	856	211	4 002
Produits de consommation courante	10 172	5 086	2 084	1 061	18 403
Énergie	3 363	2 809	502	370	7 044
Produits industriels	7 927	2 878	1 178	469	12 452
Technologie	3 568	1 329	409	322	5 628
Transport	2 021	4 426	853	198	7 498
Services publics	7 468	12 559	4 660	1 090	25 777
	66 232	59 236	31 711	9 935	167 114

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires de Lifeco par activité.

31 décembre 2025	États-Unis	Canada	Europe	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Résidences unifamiliales	–	765	–	–	765
Résidences multifamiliales	3 383	4 985	932	33	9 333
Prêts hypothécaires rechargeables	–	2 058	2 888	718	5 664
Biens commerciaux	7 837	9 084	4 103	87	21 111
	11 220	16 892	7 923	838	36 873

31 décembre 2024	États-Unis	Canada	Europe	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Résidences unifamiliales	–	1 225	–	–	1 225
Résidences multifamiliales	4 065	4 523	946	34	9 568
Prêts hypothécaires rechargeables	–	1 949	2 279	590	4 818
Biens commerciaux	9 754	9 228	4 133	153	23 268
	13 819	16 925	7 358	777	38 879

Pertes de crédit attendues

Les tableaux suivants présentent le rapprochement de la correction de valeur pour pertes de crédit selon le modèle des pertes de crédit attendues, en fonction du classement des actifs et des phases au sein de Lifeco.

31 décembre 2025	Productifs		Dépréciés	Total	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
Obligations à la JVAERG					
Solde au début de l'exercice		4	–	4	
Provision pour pertes de crédit					
Créations		–	–	–	
Échéances		(1)	–	(1)	
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes		–	–	–	
Solde à la fin de l'exercice		3	–	3	
Prêts hypothécaires au coût amorti					
Solde au début de l'exercice		1	20	7	28
Provision pour pertes de crédit					
Transferts vers la phase 2		1	(1)	–	
Échéances		–	–	(2)	(2)
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes		(1)	(3)	(1)	(5)
Taux de change et autres		–	–	1	1
Solde à la fin de l'exercice		1	16	5	22
Prêts hypothécaires à la JVAERG					
Solde au début de l'exercice		–	1	–	1
Provision pour pertes de crédit					
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes		–	(1)	–	(1)
Solde à la fin de l'exercice		–	–	–	–
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit à la fin de l'exercice		4	16	5	25

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

31 décembre 2024	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	3	–	–	3
Provision pour pertes de crédit				
Créations	1	–	–	1
Échéances	(1)	–	–	(1)
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes	1	–	–	1
Solde à la fin de l'exercice	4	–	–	4
Prêts hypothécaires au coût amorti				
Solde au début de l'exercice	1	29	4	34
Provision pour pertes de crédit				
Transferts vers la phase 1	3	(3)	–	–
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes	(3)	(7)	3	(7)
Taux de change et autres	–	1	–	1
Solde à la fin de l'exercice	1	20	7	28
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	–	–	–	–
Provision pour pertes de crédit				
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes	–	1	–	1
Solde à la fin de l'exercice	–	1	–	1
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit à la fin de l'exercice	5	21	7	33

Exposition au risque de crédit selon les notations internes des risques

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires à la JVAERG ainsi que la valeur comptable des prêts hypothécaires au coût amorti détenus par Lifeco. Les notations des risques se fondent sur les notations internes utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues à la date de clôture.

31 décembre 2025	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
De grande qualité	12 959	–	–	12 959
De qualité inférieure	71	10	–	81
	13 030	10	–	13 040
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
De grande qualité	263	–	–	263
De qualité inférieure	–	6	–	6
	263	6	–	269
Prêts hypothécaires au coût amorti				
De grande qualité	4 601	–	–	4 601
De qualité inférieure	–	212	–	212
Dépréciés	–	–	10	10
	4 601	212	10	4 823
Correction de valeur pour pertes de crédit	(1)	(16)	(5)	(22)
	4 600	196	5	4 801

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

31 décembre 2024	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
De grande qualité	13 669	–	–	13 669
De qualité inférieure	75	14	–	89
	13 744	14	–	13 758
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
De grande qualité	446	–	–	446
De qualité inférieure	–	15	–	15
	446	15	–	461
Prêts hypothécaires au coût amorti				
De grande qualité	4 562	–	–	4 562
De qualité inférieure	–	266	–	266
Dépréciés	–	–	10	10
	4 562	266	10	4 838
Correction de valeur pour pertes de crédit	(1)	(20)	(7)	(28)
	4 561	246	3	4 810

Incidence du crédit sur les actifs et les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers de Lifeco désignés comme étant à la JVRN représente l'exposition maximale au risque de crédit pour ces instruments financiers. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces instruments financiers est généralement négligeable en l'absence d'événements de crédit importants touchant des instruments financiers précis. En 2025, une perte liée à la juste valeur de 153 M\$ (67 M\$ en 2024) a été reflétée dans les variations de la JVRN dans les états des résultats relativement à des incidents de crédit importants ayant trait à des instruments financiers désignés à la JVRN.

Qualité de l'actif

Qualité du portefeuille d'obligations 31 décembre	2025	2024
Selon les notations internes:		
AAA	26 599	24 462
AA	32 162	32 310
A	63 342	60 041
BBB	49 476	47 936
BB ou inférieure	2 889	2 365
	174 468	167 114
Qualité du portefeuille de dérivés 31 décembre	2025	2024
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties):		
AA	1 216	1 687
A	645	743
Négociés en bourse	2	1
	1 863	2 431
Qualité des actifs au titre des contrats de réassurance détenus 31 décembre	2025	2024
Selon les notations attribuées par les agences de notation:		
AA- à AA+	15 343	16 409
A- à A+	1 474	1 424
BBB+ ou inférieure	–	8
Sans notation	33	1
	16 850	17 842
Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus moins les garanties	4 143	4 177

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

Le total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus est présenté déduction faite des fonds détenus en vertu de contrats de réassurance.

Au 31 décembre 2025, une tranche de 11 710 M\$ des actifs au titre des contrats de réassurance détenus de 16 850 M\$ avait été cédée à Protective Life Insurance Company (une tranche de 12 633 M\$ sur un montant de 17 842 M\$ au 31 décembre 2024). Cette concentration du risque était atténuée par des fonds détenus en fiducie et d'autres arrangements d'un montant de 12 882 M\$ au 31 décembre 2025 (13 774 M\$ au 31 décembre 2024).

Fonds détenus en vertu de contrats d'investissement et fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2025, les dépôts de Lifeco au titre des fonds détenus en vertu de contrats d'investissement se chiffraient à 6 229 M\$ (6 895 M\$ au 31 décembre 2024). Ce montant a été inclus dans les autres actifs dans les bilans. Au 31 décembre 2025, les dépôts de Lifeco au titre des fonds détenus par des assureurs cédants se chiffraient à 3 489 M\$ (3 640 M\$ au 31 décembre 2024). Ce montant a été inclus dans les passifs au titre des contrats d'assurance dans les bilans. Au 31 décembre 2025, ces montants comprenaient des actifs de 153 M\$ (98 M\$ au 31 décembre 2024) pour lesquels Lifeco ne conservait pas le risque de crédit. Les produits et les charges résultant des actifs sous-jacents sont inclus dans le résultat de placement net dans les états des résultats.

Le tableau suivant présente les détails des fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles Lifeco est exposée au risque de crédit.

Valeurs comptables et justes valeurs estimatives

31 décembre	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117	117	206	206
Obligations	8 980	8 980	9 689	9 689
Prêts hypothécaires	344	344	384	384
Autres actifs	124	124	158	158
	9 565	9 565	10 437	10 437
Éléments couverts:				
Passifs au titre des contrats d'assurance	3 336	3 336	3 542	3 542
Passifs au titre des contrats d'investissement	6 229	6 229	6 895	6 895
	9 565	9 565	10 437	10 437

Obligations

Le tableau suivant présente, par émetteur et par secteur, la valeur comptable des obligations comprise dans les fonds déposés.

31 décembre	2025	2024
Obligations émises ou garanties par:		
Trésor	188	265
Organismes gouvernementaux	973	1 080
Créances titrisées par des agences	81	94
Autres créances titrisées	978	1 063
Services financiers	1 566	1 670
Communications	266	291
Produits de consommation courante	1 474	1 525
Énergie	439	504
Produits industriels	836	927
Technologie	321	349
Transport	300	306
Services publics	1 558	1 615
	8 980	9 689

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

Qualité de l'actif

Qualité du portefeuille d'obligations 31 décembre	2025	2024
AAA	574	794
AA	2 213	2 332
A	3 786	4 002
BBB	2 344	2 501
BB ou inférieure	63	60
	8 980	9 689

Prêts hypothécaires

Le tableau suivant présente, en fonction du type d'immeuble, la valeur comptable des prêts hypothécaires comprise dans les fonds déposés.

31 décembre	2025	2024
Résidences multifamiliales	80	81
Biens commerciaux	264	303
	344	384

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de change

Si les actifs couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement ne sont pas libellés dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer Lifeco au risque de pertes de change non contrebalancées par des diminutions du passif.

- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net.

Lifeco détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de Lifeco sont libellées en dollars canadiens, en euros et en dollars américains. En vertu des Normes IFRS de comptabilité, les profits et les pertes de change liés aux investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des fonds propres de Lifeco. Par conséquent, la valeur comptable par action et les ratios des fonds propres de Lifeco surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

Risque de taux d'intérêt

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel Lifeco est exposée :

- Lifeco gère son risque de taux d'intérêt en investissant dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lifeco utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général dans chacun de ses secteurs. L'actif de chacun de ses secteurs est géré en fonction du passif du secteur en question.

- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont généralement effectués dans des actifs à revenu fixe ou des immeubles de placement dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun des actifs ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, comme des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie de ces actifs est investie dans des titres de participation et des actifs qui ne sont pas à revenu fixe, et les autres sont appariés en fonction de la durée.
- En l'absence de placements permanents convenables, on a recours à des instruments de couverture pour gérer le niveau de risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt.
- Dans la mesure où il y a appariement des flux de trésorerie d'un actif et d'un passif, une protection est obtenue contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de l'actif sera compensée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, les placements sont effectués dans des actifs à revenu fixe dont les flux de trésorerie cessent avant le versement prévu des prestations, ou dans des titres de participation et des actifs qui ne sont pas à revenu fixe.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille et des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

L'incidence qu'auraient les fluctuations des taux d'intérêt sur le bénéfice net serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, étant donné que la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement n'ont pas la même sensibilité aux taux d'intérêt, le bénéfice net présente une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des actifs et des passifs, Lifeco utilise des actions de sociétés ouvertes et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe à titre de composant de l'actif du fonds général qui couvre le passif, ce qui fait en sorte que le bénéfice net est exposé aux taux d'intérêt. De plus, le classement des actifs financiers, notamment les actifs hypothécaires au Royaume-Uni, évalués au coût amorti et détenus dans l'actif du fonds général qui couvre le passif, contribue également à l'exposition du bénéfice net aux taux d'intérêt.

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

Le tableau suivant présente l'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution parallèle immédiate de 50 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les fonds propres, arrondie aux 25 M\$ les plus près.

Variation des courbes de rendement du marché

	2025		2024	
	Augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt	Diminution de 50 points de base des taux d'intérêt	Augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt	Diminution de 50 points de base des taux d'intérêt
31 décembre				
Bénéfice net	25	(50)	125	(150)
Fonds propres	–	(25)	75	(125)

Les sensibilités ci-dessus reflètent les incidences immédiates que des fluctuations sur les marchés auraient sur le bénéfice net et les fonds propres.

L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt varie selon les régions géographiques où les fluctuations surviennent. Ainsi, une augmentation parallèle des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni a une incidence favorable sur le bénéfice net, et une diminution parallèle des taux d'intérêt dans la zone euro a une incidence favorable sur le bénéfice net. L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt varie également en fonction de l'ampleur des fluctuations des taux d'intérêt par durée. Par conséquent, l'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt pourrait différer de l'incidence estimative des fluctuations parallèles dans toutes les régions géographiques, laquelle est présentée ci-dessus.

L'incidence potentielle sur le bénéfice net ne tient pas compte des modifications éventuelles futures des hypothèses de Lifeco relatives au taux d'investissement ultime. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, une augmentation ou une diminution de 10 points de base du taux d'investissement ultime dans toutes les régions se traduirait respectivement par une augmentation de 10 M\$ ou une diminution de 10 M\$, après impôt, du bénéfice net, arrondie aux 10 M\$ les plus près.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution parallèle immédiate de 50 points de base des écarts de crédit sur le bénéfice net et les fonds propres, arrondie aux 25 M\$ les plus près, sans aucune variation de la prime d'illiquidité finale.

Variation des écarts de crédit

	2025		2024	
	Augmentation de 50 points de base des écarts de crédit	Diminution de 50 points de base des écarts de crédit	Augmentation de 50 points de base des écarts de crédit	Diminution de 50 points de base des écarts de crédit
31 décembre				
Bénéfice net	150	(200)	250	(300)
Fonds propres	225	(300)	325	(400)

Les sensibilités ci-dessus reflètent les incidences immédiates que des fluctuations sur les marchés auraient sur le bénéfice net et les fonds propres.

L'incidence réelle de la variation des écarts de crédit dépendra des régions où les variations se produisent, ainsi que de la variation des écarts de crédit par durée. Une variation des écarts de crédit peut également donner lieu à une variation de la correction de valeur pour risque de crédit incluse dans le taux d'actualisation, en fonction des conditions du marché et de crédit alors en vigueur. Toute incidence éventuelle sur le bénéfice qui pourrait découler d'une telle variation n'est pas reflétée dans les sensibilités présentées ci-dessus.

Risque de prix

Afin d'atténuer ce risque, les lignes directrices en matière de politiques de placement de Lifeco prévoient le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Les risques associés aux garanties liées aux fonds distincts sur les produits assortis de garanties de retrait minimum à vie ont été atténués au moyen d'un programme de couverture ayant recours à des contrats à terme normalisés sur actions, des contrats à terme de gré à gré sur devises et des instruments dérivés sur taux.

Certains passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement assortis de flux de trésorerie d'une durée indéterminée sont soutenus par des actions ordinaires négociées en bourse et des placements dans d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, comprenant principalement des immeubles de placement, des fonds immobiliers, des actions non cotées en bourse et des prêts hypothécaires rechargeables. Le bénéfice net reflétera les variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Toutefois, dans la plupart des cas, la valeur des passifs ne fluctuera pas en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe.

Les passifs au titre des produits de fonds distincts assortis de garanties fluctueront en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Dans les conditions actuelles du marché, Lifeco n'a subi aucune incidence sur le bénéfice des activités relatives aux fonds distincts qu'elle ne couvre pas, car les variations du coût des garanties sont entièrement compensées dans la MSC. Dans le cas des activités relatives aux fonds distincts que Lifeco couvre, la variation du passif par rapport à la variation des actifs de couverture a une incidence limitée sur le bénéfice.

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

Le tableau suivant présente de l'information sur les incidences attendues d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 10 % ou de 20 % de la valeur des actions ordinaires négociées en bourse sur le bénéfice net et les fonds propres, arrondies aux 25 M\$ les plus près.

Variation de la valeur des actions ordinaires négociées en bourse

	2025				2024			
	Augmentation		Diminution		Augmentation		Diminution	
	20 %	10 %	10 %	20 %	20 %	10 %	10 %	20 %
31 décembre								
Bénéfice net	75	50	(50)	(75)	100	50	(50)	(100)
Fonds propres	500	250	(250)	(525)	525	250	(250)	(525)

Les sensibilités ci-dessus reflètent les incidences immédiates que des fluctuations sur les marchés auraient sur le bénéfice net et les fonds propres.

Le tableau suivant présente de l'information sur les incidences attendues d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 5 % ou de 10 % de la valeur des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe sur le bénéfice net et les fonds propres, arrondies aux 25 M\$ les plus près.

Variation de la valeur des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe^[1]

	2025				2024			
	Augmentation		Diminution		Augmentation		Diminution	
	10 %	5 %	5 %	10 %	10 %	5 %	5 %	10 %
31 décembre								
Bénéfice net	550	275	(300)	(600)	425	225	(225)	(450)
Fonds propres	600	300	(325)	(650)	475	250	(250)	(500)

[1] Les sensibilités à la valeur des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe au 31 décembre 2025 reflètent une amélioration de la méthodologie et non un changement dans l'exposition sous-jacente aux autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Avant cette amélioration, les sensibilités à une augmentation de 10 % et de 5 % et à une diminution de 5 % et de 10 % représentaient respectivement une incidence sur le bénéfice net d'un montant positif de 425 M\$ et de 200 M\$ et d'un montant négatif de 225 M\$ et de 475 M\$, et une incidence sur les fonds propres d'un montant positif de 475 M\$ et de 225 M\$ et d'un montant négatif de 250 M\$ et de 525 M\$.

Les sensibilités ci-dessus reflètent les incidences immédiates que des fluctuations sur les marchés auraient sur le bénéfice net et les fonds propres.

FINANCIÈRE IGM

Le comité d'examen des risques du conseil d'administration d'IGM a la responsabilité d'aider le conseil d'administration d'IGM à examiner et à surveiller la structure de gouvernance du risque et le programme de gestion des risques d'IGM.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le profil de liquidité d'IGM est structuré de façon à lui permettre de disposer de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins actuels et futurs, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles. Les pratiques de gestion des liquidités d'IGM comprennent :

- le maintien d'actifs liquides et de marges de crédit afin de répondre aux besoins de liquidités à court terme;
- la présence de contrôles efficaces à l'égard des processus de gestion des liquidités;
- la présentation de prévisions à l'égard des liquidités et l'exécution de simulations de crise, sur une base régulière;
- l'évaluation, sur une base régulière, des conditions sur les marchés financiers et de la capacité d'IGM à obtenir du financement provenant des banques et des marchés financiers;
- les efforts continus en vue de la diversification et de l'augmentation des sources de financement hypothécaire à long terme;
- la supervision du risque de liquidité par son comité interne de gestion des risques financiers.

Le financement de la rémunération du réseau de conseillers, versée en contrepartie de la distribution de produits et de services financiers, constitue une exigence clé en matière de liquidités pour IGM. Cette rémunération continue d'être financée au moyen des flux de trésorerie d'exploitation.

IGM conserve également des liquidités suffisantes pour financer et détenir temporairement des prêts hypothécaires, incluant des marges de crédit hypothécaires, en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés auprès de sources de financement à long terme et pour gérer toute exigence collatérale dérivée. Par l'intermédiaire de ses activités bancaires hypothécaires, les prêts hypothécaires résidentiels sont vendus à des tiers, y compris à certains fonds communs de placement, à des investisseurs institutionnels grâce à des placements privés, à des fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes ainsi qu'au moyen de l'émission et de la vente de titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH), y compris les ventes à la Fiducie du Canada pour l'habitation conformément au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (Programme des OHC).

Certaines filiales d'IGM sont des émetteurs autorisés de TH LNH et des vendeurs autorisés dans le cadre du Programme des OHC. La capacité de réaliser des ventes conformément au Programme des OHC repose sur la participation aux nouvelles émissions d'OHC et le réinvestissement du capital remboursé détenu dans les comptes de réinvestissement du principal.

IGM maintient un niveau engagé de transactions auprès de certaines fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes.

IGM accède aux marchés des titres d'emprunt à long terme non garantis pour les besoins généraux de l'entreprise et s'assure que l'échéancier est bien diversifié afin de gérer le risque de liquidité connexe.

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

Les échéances contractuelles de certains passifs d'IGM se présentaient comme suit:

31 décembre 2025	Paiements exigibles par période				Total
	Payables à vue	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Instruments financiers dérivés	–	7	8	–	15
Fonds de clients à payer ^[1]	4 299	–	–	–	4 299
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	1 279	3 532	4	4 815
Paiements de loyers futurs	–	28	96	95	219
Débiteures	–	–	525	1 875	2 400
Total des échéances contractuelles	4 299	1 314	4 161	1 974	11 748

[1] IGM détient des fonds de clients à payer, payables à vue, qui sont principalement contrebalancés par les fonds détenus au nom des clients.

En plus du solde actuel de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, IGM dispose de marges de crédit qui constituent des sources de liquidités. Les marges de crédit d'IGM auprès de diverses banques à charte canadiennes de l'annexe I se chiffraient à 800 M\$ au 31 décembre 2025. Les marges de crédit au 31 décembre 2025 étaient constituées de marges de crédit engagées totalisant 650 M\$ et de marges de crédit non engagées totalisant 150 M\$. Toute avance bancaire sur les marges de crédit non engagées sera consentie à la discrétion exclusive des banques. Aux 31 décembre 2025 et 2024, IGM n'avait prélevé aucun montant sur ses marges de crédit engagées ni sur ses marges de crédit non engagées.

La situation d'IGM en matière de liquidités et la façon dont elle gère le risque de liquidité n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2024.

RISQUE DE CRÉDIT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les fonds détenus au nom des clients, les portefeuilles de prêts hypothécaires ainsi que les dérivés d'IGM sont assujettis au risque de crédit. IGM examine de façon continue ses pratiques en matière de gestion du risque de crédit pour en évaluer l'efficacité.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'IGM, totalisant 1 274 M\$ (910 M\$ en 2024), étaient composés de soldes de trésorerie de 677 M\$ (545 M\$ en 2024) déposés principalement auprès de banques à charte canadiennes et d'équivalents de trésorerie de 598 M\$ (365 M\$ en 2024). IGM gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en respectant ses politiques en matière de placement et de gestion du risque de crédit lié aux contreparties qui décrivent les paramètres et les limites de concentration de ce risque. IGM évalue régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les fonds détenus au nom des clients, qui se chiffrent à 4,3 G\$ (3,7 G\$ en 2024), sont détenus auprès de banques à charte de l'annexe I.

Au 31 décembre 2025, des prêts hypothécaires résidentiels, incluant les marges de crédit hypothécaires, s'élevaient à 5,3 G\$ (5,5 G\$ en 2024), comptabilisés dans les bilans d'IGM, comprenaient des prêts d'un montant de 4,8 G\$ (5,1 G\$ en 2024) vendus dans le cadre de programmes de titrisation, des prêts d'un montant de 493 M\$ (406 M\$ en 2024) détenus temporairement en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés et des prêts d'un montant de 10 M\$ (11 M\$ en 2024) liés aux activités d'intermédiaire d'IGM.

IGM gère le risque de crédit lié aux prêts hypothécaires résidentiels au moyen des éléments suivants:

- Le respect de sa politique de prêt et de ses normes de souscription;
- Sa capacité de gestion des prêts;
- L'utilisation d'une assurance en cas de défaut sur les prêts hypothécaires contractée par le client et d'une assurance en cas de défaut sur le portefeuille de prêts hypothécaires détenue par IGM;
- Sa pratique de montage de prêts hypothécaires utilisant uniquement son propre réseau de conseillers hypothécaires et de conseillers d'IG Gestion de patrimoine, dans le cadre du Plan vivant IGM^{MC} d'un client.

Dans certains cas, l'exposition d'IGM au risque de crédit est également restreinte par les modalités et la nature des transactions de titrisation, comme il est décrit ci-dessous:

- Conformément au programme des TH LNH, totalisant 2,6 G\$ (2,5 G\$ en 2024), IGM a l'obligation d'effectuer un paiement ponctuel de capital et de coupons, que les montants aient été reçus ou non de l'emprunteur hypothécaire. Toutefois, le programme des TH LNH exige que la totalité des prêts soient assurés par un assureur approuvé.
- Le risque de crédit lié aux prêts hypothécaires titrisés à la suite du transfert aux fiducies de titrisation commanditées par des banques, totalisant 2,2 G\$ (2,6 G\$ en 2024), se limite à des montants détenus dans des comptes de réserve en trésorerie et aux produits d'intérêts nets futurs, dont la juste valeur s'élevait respectivement à 54 M\$ (63 M\$ en 2024) et à 51 M\$ (38 M\$ en 2024) au 31 décembre 2025. Les comptes de réserve en trésorerie sont reflétés dans les bilans, tandis que les droits aux produits d'intérêts nets futurs ne sont pas reflétés dans les bilans et seront comptabilisés sur la durée de vie des prêts hypothécaires.

NOTE 23 Gestion des risques (SUITE)

Au 31 décembre 2025, 52,6 % (48,9 % en 2024) des prêts hypothécaires résidentiels comptabilisés dans les bilans étaient assurés. Au 31 décembre 2025, les prêts hypothécaires dépréciés liés à ces portefeuilles se chiffraient à 6 M\$ (4 M\$ en 2024). Au 31 décembre 2025, les prêts hypothécaires non assurés et non productifs de plus de 90 jours liés à ces portefeuilles s'établissaient à 3 M\$ (2 M\$ en 2024).

IGM conserve également certains éléments du risque de crédit lié aux prêts hypothécaires vendus au Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie dans le cadre d'une entente visant le rachat de prêts hypothécaires dans certaines circonstances favorables aux fonds. Ces prêts ne sont pas comptabilisés dans les bilans, puisqu'IGM a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété relativement à ces prêts.

IGM évalue régulièrement la qualité du crédit des prêts hypothécaires et la suffisance de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

La correction de valeur pour pertes de crédit attendues d'IGM se chiffrait à 1 M\$ au 31 décembre 2025 (1 M\$ en 2024), et la direction d'IGM considère qu'elle est adéquate pour absorber toutes les pertes de crédit liées aux portefeuilles de prêts hypothécaires, compte tenu des considérations suivantes : i) l'historique de la performance en matière de crédit; ii) les tendances récentes des taux d'intérêt; iii) les paramètres de crédit actuels du portefeuille et les autres caractéristiques pertinentes; iv) la solidité des relations de planification financière avec les clients; et v) la simulation de crise à l'égard des pertes découlant de conditions défavorables sur les marchés immobiliers.

L'exposition d'IGM au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux portefeuilles de prêts hypothécaires, et la façon dont elle gère ce risque, n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2024.

IGM est exposée au risque de crédit par le biais des contrats d'instruments dérivés qu'elle utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt, faciliter les transactions de titrisation et couvrir le risque de marché relatif à certains accords de rémunération fondée sur des actions. Ces dérivés sont présentés de façon plus détaillée dans la section Risque de marché relative à IGM ci-dessous.

Dans la mesure où la juste valeur des dérivés est en position de profit, IGM est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire au risque que ses contreparties manquent à leurs obligations aux termes de ces accords.

Les activités liées aux dérivés d'IGM sont gérées conformément à sa politique en matière de dérivés, laquelle comprend des limites imposées aux contreparties et d'autres paramètres visant à gérer le risque de contrepartie. Toutes les contreparties des contrats sont des banques à charte canadiennes de l'annexe I et, par conséquent, la direction d'IGM estime que son risque de crédit global lié aux dérivés n'était pas important au 31 décembre 2025. La gestion du risque de crédit lié aux dérivés n'a pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2024.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de change

IGM est exposée au risque de change en raison de ses investissements dans ChinaAMC et Rockefeller. Les variations de la valeur comptable découlant des fluctuations des taux de change sont comptabilisées dans les autres éléments de bénéfice global. Au 31 décembre 2025, une appréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises entraînerait une diminution d'environ 120 M\$ de la valeur comptable totale des investissements étrangers (133 M\$ en 2024).

Risque de taux d'intérêt

IGM est exposée au risque de taux d'intérêt sur son portefeuille de prêts et sur certains des instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de ses activités bancaires hypothécaires.

IGM gère le risque de taux d'intérêt lié à ses activités bancaires hypothécaires en concluant des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I, comme suit :

- Dans le cadre de ses opérations de titrisation en vertu du Programme des OHC, IGM a, dans certains cas, financé des prêts hypothécaires à taux variable au moyen d'OHC à taux fixe. Dans le cadre du Programme des OHC, IGM a conclu un swap en vertu duquel elle a le droit de recevoir des rendements du capital sur les prêts hypothécaires réinvestis et doit payer les coupons sur les OHC. Au 31 décembre 2025, ce swap avait une juste valeur d'un montant négatif de 4,4 M\$ (montant négatif de 3,6 M\$ en 2024) et une valeur notionnelle en cours de 0,2 G\$ (0,3 G\$ en 2024). IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I afin de couvrir le risque lié à une diminution des taux d'intérêt perçus sur les prêts hypothécaires à taux variable et les rendements résultant du réinvestissement. Au 31 décembre 2025, la juste valeur de ces swaps totalisait un montant négatif de 0,3 M\$ (montant négatif de 4,3 M\$ en 2024) sur un montant notionnel en cours de 1,2 G\$ (1,4 G\$ en 2024). Au 31 décembre 2025, la juste valeur nette de ces swaps comptabilisée dans les bilans correspondait à un montant négatif de 4,7 M\$ (montant négatif de 7,9 M\$ en 2024), et leur montant notionnel en cours s'élevait à 1,4 G\$ (1,7 G\$ en 2024).
- IGM est également exposée à l'incidence que les variations des taux d'intérêt pourraient avoir sur la valeur des prêts hypothécaires à l'égard desquels elle s'est engagée ou qu'elle détient en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés auprès de sources de financement à long terme. IGM conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux coûts de financement pour les prêts hypothécaires détenus par IGM en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés. Au 31 décembre 2025, la juste valeur de ces swaps correspondait à un montant négatif de 0,1 M\$ (montant négatif de 1,1 M\$ en 2024) sur un montant notionnel en cours de 157 M\$ (166 M\$ en 2024).

Au 31 décembre 2025, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait donné lieu à une augmentation d'approximativement 0,2 M\$ du bénéfice net (augmentation de 0,5 M\$ en 2024). L'exposition d'IGM au risque de taux d'intérêt et la façon dont elle gère ce risque n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2024.

Risque de prix

IGM est exposée au risque de prix sur ses placements dans des actions, qui sont classés à la JVRN, et sur ses participations dans des entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

IGM parraine un certain nombre d'ententes de rémunération différée dans le cadre desquelles les paiements aux participants sont différés et liés au rendement des actions ordinaires de la Société financière IGM Inc. Afin de couvrir son exposition à ce risque, IGM a recours à des contrats à terme de gré à gré et à des swaps de rendement total.

Risques liés à l'actif géré et à l'actif sous services-conseils

Les risques liés au rendement des marchés boursiers, aux fluctuations des taux d'intérêt et aux variations des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence importante sur le volume et la composition de l'actif géré et de l'actif sous services-conseils. Ces variations de l'actif géré et de l'actif sous services-conseils ont une incidence directe sur les résultats d'IGM.

NOTE 24 Produits des activités d'assurance

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Contrats non évalués en vertu de la MRP		
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante		
Ajustements liés à l'expérience	(100)	(61)
MSC comptabilisée au titre des services fournis	1 357	1 262
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	624	624
Prévisions à l'égard des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	9 927	9 527
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	658	588
	12 466	11 940
Contrats évalués en vertu de la MRP	9 855	9 274
Total des produits des activités d'assurance	22 321	21 214

NOTE 25 Charges afférentes aux activités d'assurance et charges d'exploitation et frais administratifs

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024 ⁽¹⁾
Sinistres survenus et indemnités engagées	15 256	14 598
Répartition directe des primes au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	843	748
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	(820)	(773)
Pertes et reprise de pertes sur les contrats d'assurance déficitaires	213	97
Salaires et autres avantages du personnel	6 839	6 457
Frais généraux et administratifs	4 787	3 225
Amortissements et pertes de valeur	1 009	1 319
Commissions	2 911	3 023
Charges de restructuration et autres charges	379	136
Total des charges	31 417	28 830
Représentés par :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	17 239	16 368
Charges d'exploitation et frais administratifs	14 178	12 462
Total des charges	31 417	28 830

[1] Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

CHARGES DE RESTRUCTURATION

Les charges de restructuration sont comptabilisées dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats et incluent les éléments ci-dessous :

Lifeco

Lifeco met en œuvre diverses initiatives en matière de restructuration opérationnelle, d'intégration liées aux acquisitions et de modernisation des technologies et des processus. Seules les initiatives qui constituent des programmes de restructuration officiels conformément à IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* donnent lieu à une provision. Ces provisions sont décrites plus en détail ci-dessous. Les autres charges de restructuration et coûts de transformation des activités qui ne sont pas admissibles sont passés en charges et ne sont pas inclus dans les montants décrits ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, Lifeco a comptabilisé des provisions pour restructuration de 361 M\$. Les provisions comptabilisées en 2025 se rapportent à des initiatives prévues liées à la technologie et à l'efficacité visant à positionner Lifeco afin qu'elle connaisse une croissance

future et réalise des économies sur le plan des charges, principalement grâce à des initiatives de 226 M\$ au Canada et de 107 M\$ en Europe. Lifeco prévoit compléter ces initiatives de restructuration d'ici la fin de 2027.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, Lifeco avait comptabilisé des provisions pour restructuration de 78 M\$.

Power Sustainable Manager Inc.

En 2024, Power Sustainable Manager Inc. a réorienté ses stratégies en prenant notamment la décision stratégique de réduire les activités de sa stratégie d'actions de sociétés ouvertes en Chine et de cesser ses activités de gestion de placements dans ce pays. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, Power Sustainable Manager Inc. a comptabilisé une charge de restructuration de 14 M\$.

Au 31 décembre 2025, le solde des provisions pour restructuration, y compris celles présentées ci-dessus, s'établissait à 376 M\$ (148 M\$ en 2024) et était comptabilisé dans les autres passifs.

NOTE 26 Charges financières

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Intérêts sur les débetures et autres instruments d'emprunt	731	686
Intérêts sur les obligations locatives	35	35
Intérêts sur les billets avec remboursement de capital à recours limité ^[1]	27	54
Intérêts sur les débetures de fiducies de capital	11	11
Autres	45	26
	849	812

[1] Depuis le troisième trimestre de 2025, les intérêts sur les billets avec remboursement de capital à recours limité sont portés en déduction des fonds propres lorsqu'ils sont engagés.

NOTE 27 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

CARACTÉRISTIQUES, CAPITALISATION ET RISQUES

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés aux employés et aux conseillers admissibles ainsi que des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention des employés admissibles. La Société et ses filiales offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies en fonction des années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Cependant, les régimes à prestations définies de la Société et de ses filiales n'acceptent pas de nouveaux participants. De plus, bon nombre des régimes de retraite à prestations définies ne prévoient plus l'accumulation de prestations définies supplémentaires. L'exposition de la Société et de ses filiales au titre des régimes à prestations définies devrait s'atténuer au cours des exercices à venir. Lorsque les prestations définies continuent d'être accumulées, les participants actifs assument, dans la plupart des cas, une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes et en supposant que les régimes sont toujours en vigueur. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes non entièrement capitalisés sont soutenues par l'actif de la Société ou celui de ses filiales, selon le cas.

Les nouveaux employés ne sont admissibles qu'aux prestations en vertu des régimes à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après le cumul des cotisations des employés et de l'employeur. Les cotisations correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La Société et ses filiales offrent également aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi non capitalisées. Les régimes de la Société et de ses filiales ont été auparavant modifiés pour restreindre l'admissibilité des employés aux prestations. Les régimes des filiales de Lifeco sont fermés aux nouveaux employés. Les obligations pour ces prestations sont soutenues par l'actif de la Société ou de ses filiales, selon le cas.

La Société et ses filiales ont des comités de retraite et de prestations, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de prestations. Les régimes sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation. Les changements importants aux régimes de prestations de la Société ou de ses filiales requièrent une approbation de leur conseil d'administration ou comité respectif.

La politique de capitalisation de la Société et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des prestations définies, la Société et ses filiales déterminent s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures, de la valeur actualisée des charges futures à payer à partir du régime ou encore sous forme d'un remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Société et ses filiales aux risques auxquels ces régimes font normalement face, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales.

NOTE 27 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (SUITE)**ACTIF DES RÉGIMES, OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS ET SITUATION DE CAPITALISATION**

31 décembre	2025		2024	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	7 786	–	7 590	–
Produits d'intérêts	351	–	327	–
Cotisations de l'employé	22	–	24	–
Cotisations de l'employeur	8	21	13	23
Rendement réel de l'actif supérieur (inférieur) aux produits d'intérêts	(118)	–	163	–
Prestations versées	(426)	(21)	(380)	(23)
Règlements	(2)	–	(56)	–
Frais administratifs	(7)	–	(9)	–
Fluctuations des taux de change et autres	133	–	114	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	7 747	–	7 786	–
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	7 600	292	7 631	298
Coût des services rendus au cours de la période	58	2	63	2
Cotisations de l'employé	22	–	24	–
Coût financier	340	12	333	13
(Gains actuariels) pertes actuarielles liés aux éléments suivants:				
Modifications des hypothèses économiques	(414)	(1)	(172)	–
Modifications des hypothèses démographiques	95	9	(3)	(1)
Découlant des résultats techniques liés aux participants	13	(6)	52	2
Prestations versées	(426)	(21)	(380)	(23)
Réductions et indemnités de cessation d'emploi	(3)	–	–	–
Règlements	(2)	–	(58)	–
Fluctuations des taux de change et autres	127	(1)	110	1
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 410	286	7 600	292
Situation de capitalisation				
Surplus (déficit)	337	(286)	186	(292)
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif (voir ci-dessous)	(231)	–	(177)	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées	106	(286)	9	(292)

L'obligation totale au titre des prestations définies des régimes de retraite s'établit comme suit:

31 décembre	2025	2024
Régimes capitalisés en totalité ou en partie	6 817	7 012
Régimes non capitalisés	593	588

NOTE 27 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (SUITE)

Le montant net de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées est présenté dans les états financiers comme suit:

31 décembre	2025			2024		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Actif au titre des prestations de retraite [note 8]	686	–	686	610	–	610
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi [note 17]	(580)	(286)	(866)	(601)	(292)	(893)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	106	(286)	(180)	9	(292)	(283)

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) 14 *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies les exigences de financement minimal et leur interaction*, la Société et ses filiales doivent déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite leur donne un avantage économique sous forme de réductions de contributions futures, de la valeur actualisée des charges futures à payer à partir du régime ou de remboursements des excédents du régime. Si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente une ventilation des variations du plafond de l'actif.

31 décembre	2025	2024
Plafond de l'actif au début de l'exercice	177	213
Intérêts sur le plafond de l'actif	6	8
Variation du plafond de l'actif	39	(48)
Fluctuations des taux de change	9	4
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	231	177

CHARGE AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	58	2	63	2
Intérêts, montant net	(5)	12	14	13
Réductions et règlements	(3)	–	(2)	–
Frais administratifs	7	–	9	–
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	261	–	232	–
Charge comptabilisée en résultat net	318	14	316	15
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisés	(306)	2	(123)	1
Rendement de l'actif inférieur (supérieur) au taux d'actualisation	118	–	(163)	–
Variation du plafond de l'actif	39	–	(48)	–
Charges (produits) comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(149)	2	(334)	1
Total des charges (produits)	169	16	(18)	16

En 2025, la Société et ses filiales ont enregistré des gains actuariels de 2 M\$ (gains actuariels de 1 M\$ en 2024) liés aux réévaluations de régimes de retraite qui ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Ce montant représente la quote-part des gains actuariels au titre des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées.

NOTE 27 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (SUITE)**RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR PRINCIPALES CATÉGORIES, PONDÉRÉE EN FONCTION DE L'ACTIF DES RÉGIMES**

31 décembre Pourcentage [%]	Régimes de retraite à prestations définies	
	2025	2024
Titres de participation	34	37
Titres d'emprunt	51	52
Totalité des autres actifs ^[1]	15	11
	100	100

[1] Comprend des rentes sans rachat des engagements d'un montant de 404 M\$, dont une tranche de 305 M\$ a été achetée en 2025. Ces rentes sans rachat des engagements ont été achetées par une filiale de la Société pour couvrir ses paiements de rentes futurs restants.

Aucun actif des régimes n'est investi directement dans les titres de la Société ou des filiales. L'actif des régimes de Lifeco comprend des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de Lifeco totalisant 5 972 M\$ au 31 décembre 2025 (5 971 M\$ au 31 décembre 2024), dont une tranche de 5 972 M\$ (5 970 M\$ au 31 décembre 2024) était incluse dans les bilans. L'actif des régimes ne comprend pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par Lifeco. Une partie de l'actif des régimes d'IGM est investie dans des fonds d'investissement gérés par IGM ou par des parties liées. Une partie de l'actif des régimes de Power Corporation et de la Financière Power est investie dans des fonds distincts gérés par une filiale de Lifeco.

INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES**Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération**

31 décembre	2025		2024	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations excluant la croissance future de la rémunération	6 972	286	7 085	292
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	438	–	515	–
Obligation au titre des prestations définies	7 410	286	7 600	292

Profil du statut des participants aux régimes

31 décembre Pourcentage [%]	2025		2024	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Employés en service	33	17	35	19
Participants avec droits acquis différés	14	–	14	–
Employés retraités	53	83	51	81
Total	100	100	100	100
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	13,5	9,4	14,5	9,9

NOTE 27 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (SUITE)**RENSEIGNEMENTS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

Les cotisations de l'employeur (l'utilisation du surplus) prévues pour l'exercice 2026 sont les suivantes:

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Régimes à prestations définies capitalisés (en totalité ou en partie)	(37)	–
Régimes à prestations définies non capitalisés	41	19
Régimes à cotisations définies	290	–
Total	294	19

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET SENSIBILITÉS**Hypothèses actuarielles**

31 décembre Pourcentage [%]	2025		2024	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Fourchette de taux d'actualisation				
Pour le calcul du coût des prestations	4,5 - 4,8	4,6 - 5,0	4,4 - 4,6	4,6 - 5,0
Pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	4,6 - 5,1	4,6 - 5,1	4,5 - 4,8	4,6 - 5,0
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul du coût des prestations^[1]				
Taux d'actualisation	4,6	4,7	4,5	4,7
Taux de croissance de la rémunération	3,4	–	3,4	–
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice^[1]				
Taux d'actualisation	4,9	4,8	4,6	4,7
Taux de croissance de la rémunération	3,3	–	3,4	–
Taux tendanciels moyens pondérés du coût des soins de santé^[1]				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé		4,7		4,8
Taux tendanciel final du coût des soins de santé		3,8		3,8
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint		2039		2039

[1] Données pondérées selon les obligations de chaque régime.

NOTE 27 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (SUITE)**Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité**

31 décembre	2025		2024	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Espérance de vie moyenne pondérée en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité ^[1] :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	23,3	23,5	22,9	22,8
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	25,4	25,5	24,7	24,2
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	25,5	25,8	25,0	25,0
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	27,6	27,8	26,9	26,5

[1] Données pondérées selon les obligations de chaque régime.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines marges liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice de jugement. Ces hypothèses ont été appliquées par la Société et ses filiales en tenant compte de l'espérance de vie moyenne, y compris des marges liées aux améliorations futures au chapitre de la longévité, le cas échéant, et reflètent les variations de facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles reconnues. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et sont inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses au chapitre de la mortalité. L'incidence d'une augmentation d'un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 208 M\$ de l'obligation au titre des prestations définies pour les régimes de retraite à prestations définies et de 8 M\$ de l'obligation au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi (augmentation respective de 215 M\$ et de 7 M\$ en 2024).

Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

31 décembre	2025		2024	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Régimes de retraite à prestations définies:				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(871)	1 070	(949)	1 180
Incidence de la variation du taux d'augmentation de la rémunération	163	(151)	192	(176)
Incidence de la variation du taux d'inflation	389	(343)	410	(362)
Autres avantages postérieurs à l'emploi:				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(24)	28	(26)	30
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	16	(15)	17	(15)

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction serait à prévoir entre certaines des hypothèses et, par conséquent, l'analyse de sensibilité présentée peut ne pas être représentative de la modification réelle.

NOTE 28 Instruments financiers dérivés

Afin de gérer l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, aux taux de change et aux risques de marché dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours, comme utilisateurs finals, à divers instruments financiers dérivés. Les contrats sont négociés en bourse ou sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des intermédiaires financiers ayant une cote de solvabilité élevée.

Les tableaux suivants présentent un résumé du portefeuille des instruments financiers dérivés de la Société et de ses filiales.

31 décembre 2025	Montant nominal				Valeur comptable	
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actifs	Passifs
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	1 284	3 952	8 998	14 234	180	(575)
Options achetées	206	822	3 218	4 246	38	–
Contrats à terme de gré à gré sur obligations	–	–	372	372	1	(6)
Contrats à terme normalisés – vente	153	–	–	153	–	–
	1 643	4 774	12 588	19 005	219	(581)
Contrats de change						
Swaps de devises	3 462	8 688	22 011	34 161	1 232	(1 549)
Contrats à terme de gré à gré	8 312	559	–	8 871	91	(33)
Options vendues	127	–	–	127	–	–
	11 901	9 247	22 011	43 159	1 323	(1 582)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	1 400	279	–	1 679	246	–
Contrats à terme normalisés – achat	18	–	–	18	–	–
Contrats à terme normalisés – vente	688	–	–	688	2	(3)
Options sur actions achetées	1 459	1 435	–	2 894	23	–
Options sur actions vendues	–	–	–	–	–	(103)
Swaps sur défaillance	–	685	–	685	1	–
	3 565	2 399	–	5 964	272	(106)
	17 109	16 420	34 599	68 128	1 814	(2 269)
Couvertures de juste valeur						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	81	–	–	81	2	–
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	–	101	1 231	1 332	42	(2)
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	9	7	–	16	–	–
Contrats à terme de gré à gré	193	506	–	699	4	(5)
Risque de prix						
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	256	399	–	655	375	–
	458	1 013	1 231	2 702	421	(7)
Couvertures d'investissements nets						
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	–	–	2 270	2 270	11	(152)
Contrats à terme de gré à gré	1 971	1 128	–	3 099	42	(10)
	1 971	1 128	2 270	5 369	53	(162)
	19 619	18 561	38 100	76 280	2 290	(2 438)

NOTE 28 Instruments financiers dérivés (SUITE)

31 décembre 2024	Montant nominal				Valeur comptable	
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actifs	Passifs
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	1 293	3 674	7 126	12 093	266	(367)
Options achetées	216	864	2 159	3 239	90	–
Options vendues	150	–	–	150	–	(1)
Contrats à terme normalisés – vente	159	–	–	159	–	–
	1 818	4 538	9 285	15 641	356	(368)
Contrats de change						
Swaps de devises	3 776	9 416	20 514	33 706	1 862	(1 402)
Contrats à terme de gré à gré	5 960	7	–	5 967	16	(225)
Options vendues	109	–	–	109	–	–
	9 845	9 423	20 514	39 782	1 878	(1 627)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	1 774	773	–	2 547	80	(18)
Contrats à terme normalisés – achat	14	–	–	14	–	–
Contrats à terme normalisés – vente	599	–	–	599	–	–
Options sur actions vendues	–	1 509	–	1 509	28	–
Swaps sur défaillance	–	746	13	759	1	–
	2 387	3 028	13	5 428	109	(18)
	14 050	16 989	29 812	60 851	2 343	(2 013)
Couvertures de juste valeur						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	79	–	–	79	–	(3)
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	–	145	1 255	1 400	15	(15)
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	46	25	–	71	6	–
Contrats à terme de gré à gré	–	267	–	267	1	–
Risque de prix						
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	169	336	–	505	132	–
	215	773	1 255	2 243	154	(15)
Couvertures d'investissements nets						
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	–	–	2 270	2 270	103	(61)
Contrats à terme de gré à gré	2 353	547	–	2 900	37	(88)
	2 353	547	2 270	5 170	140	(149)
	16 697	18 309	33 337	68 343	2 637	(2 180)

Le montant assujéti au risque de crédit maximal est limité à la juste valeur actuelle des instruments en situation de profit (actifs). Le risque de crédit maximal correspond au coût total de tous les contrats dérivés qui présentent une valeur positive et ne reflète pas les pertes réelles ou prévues. Le total des actifs et des passifs représente le montant total que la Société et ses filiales recevraient (ou paieraient) si elles mettaient un terme à toutes les ententes à la fin de l'exercice. Toutefois, cela ne représenterait ni un profit ni une perte pour la Société et ses filiales étant donné que les instruments dérivés relatifs à certains actifs et passifs créent une position compensatoire du profit ou de la perte.

NOTE 28 Instruments financiers dérivés (SUITE)**DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES AUX FINS COMPTABLES**

Les tableaux suivants présentent des renseignements additionnels à l'égard du portefeuille d'instruments financiers dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables par la Société et ses filiales.

31 décembre 2025 [taux de change exprimés en dollars]	Montant nominal			
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	81	–	–	81
<i>Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré</i>	1,41	–	–	1,41
Couvertures de flux de trésorerie				
Risque de taux d'intérêt				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	–	101	1 231	1 332
<i>Taux d'intérêt fixe moyen pondéré (%)</i>	–	2,94	3,27	3,25
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	193	506	–	699
<i>Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré</i>	–	1,37	–	1,37
<i>Taux de change CHF – \$ US moyen pondéré</i>	1,25	–	–	1,25
Swaps de devises	9	7	–	16
<i>Taux de change \$ US – € moyen pondéré</i>	0,92	–	–	0,92
<i>Taux de change \$ US – £ moyen pondéré</i>	–	0,76	–	0,76
Risque de prix				
Autres contrats dérivés				
Contrats sur actions	256	399	–	655
<i>Cours moyen pondéré des actions (POW) (\$/action)</i>	52,39	48,75	–	51,87
<i>Cours moyen pondéré des actions (GWO) (\$/action)</i>	36,69	47,53	–	43,75
<i>Cours moyen pondéré des actions (IGM) (\$/action)</i>	48,72	45,75	–	46,73
Couvertures d'investissements nets				
Risque de change				
Contrats de change				
Swaps de devises	–	–	2 270	2 270
<i>Taux de change € – \$ CA moyen pondéré</i>	–	–	1,41	1,41
<i>Taux de change £ – \$ CA moyen pondéré</i>	–	–	1,73	1,73
Contrats à terme de gré à gré	1 971	1 128	–	3 099
<i>Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré</i>	1,37	1,37	–	1,37
<i>Taux de change € – £ moyen pondéré</i>	0,87	0,87	–	0,87

NOTE 28 Instruments financiers dérivés (SUITE)

31 décembre 2024 [taux de change exprimés en dollars]	Montant nominal			
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	79	–	–	79
<i>Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré</i>	1,37	–	–	1,37
Couvertures de flux de trésorerie				
Risque de taux d'intérêt				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	–	145	1 255	1 400
<i>Taux d'intérêt fixe moyen pondéré (%)</i>	–	2,92	3,29	3,25
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	–	267	–	267
<i>Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré</i>	–	1,40	–	1,40
Swaps de devises	46	25	–	71
<i>Taux de change \$ US – \$ AU moyen pondéré</i>	1,33	–	–	1,33
<i>Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré</i>	1,26	–	–	1,26
<i>Taux de change \$ US – € moyen pondéré</i>	0,91	0,92	–	0,91
<i>Taux de change \$ US – £ moyen pondéré</i>	0,76	0,76	–	0,76
Risque de prix				
Autres contrats dérivés				
Contrats sur actions	169	336	–	505
<i>Cours moyen pondéré des actions (POW) (\$/action)</i>	35,12	32,39	–	34,27
<i>Cours moyen pondéré des actions (GWO) (\$/action)</i>	38,71	39,40	–	39,17
<i>Cours moyen pondéré des actions (IGM) (\$/action)</i>	47,84	45,02	–	45,77
Couvertures d'investissements nets				
Risque de change				
Contrats de change				
Swaps de devises	–	–	2 270	2 270
<i>Taux de change € – \$ CA moyen pondéré</i>	–	–	1,41	1,41
<i>Taux de change £ – \$ CA moyen pondéré</i>	–	–	1,73	1,73
Contrats à terme de gré à gré	2 353	547	–	2 900
<i>Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré</i>	1,37	–	–	1,37
<i>Taux de change € – £ moyen pondéré</i>	0,83	0,83	–	0,83

NOTE 28 Instruments financiers dérivés (SUITE)

La Société et ses filiales utilisent les dérivés suivants :

Type	Objectif
Contrats de taux d'intérêt	<p>Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement et réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur les activités bancaires hypothécaires, les activités d'intermédiaire et les instruments d'emprunt. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que ne soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés.</p> <p>Les options d'achat permettent à la Société et à ses filiales de conclure des swaps assortis de versements à taux fixes préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal, les instruments d'emprunt et les coûts de couverture des ententes de rémunération différée.</p>
Contrats de change	<p>Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes ou à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. Les swaps de devises sont également utilisés pour couvrir les investissements nets de la Société et de ses filiales dans des établissements à l'étranger. La Société et ses filiales peuvent également conclure certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits, de même que les flux de trésorerie futurs.</p>
Autres contrats dérivés	<p>Des swaps sur indices, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont aussi utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de participation sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.</p> <p>Des contrats à terme de gré à gré sur actions et des swaps de rendement total sont utilisés pour gérer l'exposition aux fluctuations du rendement total des actions ordinaires liées à des accords de rémunération différée. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à une date future et à un prix déterminé. Les swaps de rendement total nécessitent l'échange de versements contractuels nets périodiquement ou à l'échéance, sans l'échange du notionnel sur lequel les versements sont fondés. Certains de ces instruments ne sont pas désignés comme instruments de couverture.</p>

NOTE 28 Instruments financiers dérivés (SUITE)**COMPTABILITÉ DE COUVERTURE****Couvertures de juste valeur**

La tranche inefficace des couvertures de juste valeur comptabilisée dans le résultat de placement net, qui comprend des contrats de change, était nulle en 2025 et en 2024.

Couvertures de flux de trésorerie

La tranche inefficace des couvertures de flux de trésorerie, qui comprennent des contrats de taux d'intérêt, des contrats de change et des swaps de rendement total sur actions, n'était pas importante en 2025 et en 2024, et les profits nets (pertes nettes) prévus qui devraient être transférés hors des autres éléments de bénéfice global pour les 12 prochains mois ne sont pas importants. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 22 ans.

COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS

Les tableaux suivants présentent l'incidence des couvertures d'investissements nets sur les états des résultats et les états du résultat global

	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans les autres éléments de bénéfice global	Profits (pertes) reclassés des autres éléments de bénéfice global au résultat de placement net	Inefficacité comptabilisée dans le résultat de placement net
31 décembre 2025					
Titres d'emprunt libellés en euros	120	(120)	(120)	–	–
Swaps de devises	145	(145)	(145)	–	–
Contrats de change à terme	(44)	44	44	–	–
	221	(221)	(221)	–	–

	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans les autres éléments de bénéfice global	Profits (pertes) reclassés des autres éléments de bénéfice global au résultat de placement net	Inefficacité comptabilisée dans le résultat de placement net
31 décembre 2024					
Titres d'emprunt libellés en euros	30	(30)	(30)	–	–
Swaps de devises	85	(85)	(85)	–	–
Contrats de change à terme	88	(88)	(88)	–	–
	203	(203)	(203)	–	–

NOTE 28 Instruments financiers dérivés (SUITE)**CONVENTIONS-CADRES DE COMPENSATION EXÉCUTOIRE OU ACCORDS SIMILAIRES**

La Société et ses filiales ont recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La Société et ses filiales reçoivent et donnent des garanties conformément aux annexes sur le soutien du crédit qui font partie des conventions-cadres de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation dans les bilans puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec des bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Les tableaux ci-dessous excluent la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les informations fournies ci-dessous montrent l'incidence potentielle, sur les bilans, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans.

	Montant brut des instruments financiers présenté dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		Exposition nette
		Position de compensation de la contrepartie ^[1]	Garanties financières reçues ou versées ^[2]	
31 décembre 2025				
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	2 290	(1 246)	(485)	559
	2 290	(1 246)	(485)	559
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	2 438	(1 246)	(669)	523
	2 438	(1 246)	(669)	523
31 décembre 2024				
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	2 637	(1 134)	(1 130)	373
	2 637	(1 134)	(1 130)	373
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	2 180	(1 134)	(628)	418
	2 180	(1 134)	(628)	418

[1] Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans lorsque la Société et ses filiales ont une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais qu'elles ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans, à l'exclusion des garanties.

[2] Les garanties financières présentées dans les tableaux ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Au 31 décembre 2025, le total des garanties financières reçues relativement aux actifs dérivés, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, s'élevait à 1 427 M\$ (1 732 M\$ au 31 décembre 2024). Un montant de 2 501 M\$ (2 068 M\$ au 31 décembre 2024) a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés.

NOTE 29 Évaluation de la juste valeur

La Société a classé ses actifs et ses passifs comptabilisés à la juste valeur et ceux pour lesquels la juste valeur est présentée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau	Définition	Actifs et passifs financiers
Niveau 1	Utilise des données d'entrée observables sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres de participation négociés activement ▪ Contrats à terme normalisés négociés en bourse ▪ Fonds communs de placement et fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives ▪ Parts de fonds d'investissement à capital variable et autres passifs financiers, dans les cas où les cours des marchés actifs sont disponibles
Niveau 2	<p>Utilise des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.</p> <p>Les données d'entrée du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données d'entrée autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actifs et passifs dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne ▪ Titres de gouvernements et d'agences ▪ Actions incessibles ▪ Certains fonds de placement et obligations de sociétés fermées ▪ La plupart des obligations de sociétés à rendement élevé et de grande qualité ▪ La plupart des titres adossés à des actifs ▪ La plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ▪ La plupart des prêts hypothécaires et autres prêts ▪ Dépôts et certificats ▪ La plupart des débentures et autres instruments d'emprunt ▪ La plupart des contrats d'investissement évalués à la JVRN ▪ Billets émis par les CLO consolidés ▪ Certaines parts de fonds à durée de vie limitée et certaines parts rachetables de fonds
Niveau 3	<p>Utilise une ou plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables et inclut des cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif.</p> <p>Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix, d'évaluateurs externes ou en actualisant les flux de trésorerie prévus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certaines obligations ▪ Certains titres adossés à des actifs ▪ Certaines actions de sociétés fermées ▪ Certaines participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées ▪ Certains prêts hypothécaires et autres prêts, y compris les prêts hypothécaires rechargeables ▪ Placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives ▪ Certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ▪ Immeubles de placement ▪ Obligations à l'égard d'entités de titrisation ▪ La plupart des parts de fonds à durée de vie limitée et des parts rachetables de fonds

Les actifs et les passifs de la Société comptabilisés ou présentés à la juste valeur, y compris leur niveau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur établi en fonction des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites dans le résumé des principales méthodes comptables (note 2) et précédemment, sont présentés ci-après. Les justes valeurs sont fondées sur les estimations de la direction et sont généralement calculées selon les informations de marché disponibles à un moment précis. Ces valeurs peuvent ne pas refléter les justes valeurs futures. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes et des éléments importants sur lesquels il convient de poser un jugement éclairé.

NOTE 29 Évaluation de la juste valeur (SUITE)

Les tableaux ci-dessous présentent de façon distincte les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente et ceux dont la juste valeur est présentée. Ces tableaux n'incluent pas la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur. Les éléments exclus sont: la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les débiteurs et intérêts à recevoir, les titres empruntés, les fonds détenus au nom des clients, certains autres actifs financiers, les créditeurs, les dividendes et les intérêts à verser, les titres prêtés et certains autres passifs financiers.

31 décembre 2025	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs					
Actifs comptabilisés à la juste valeur					
Obligations					
JVRN	161 232	–	161 041	191	161 232
JVAERG	13 040	–	13 040	–	13 040
Prêts hypothécaires et autres prêts					
JVRN	32 489	–	26 139	6 350	32 489
JVAERG	269	–	269	–	269
Actions					
JVRN	21 301	12 751	183	8 367	21 301
JVAERG	1 043	1 033	–	10	1 043
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées ^[1]	1 452	–	–	1 452	1 452
Immeubles de placement	8 493	–	–	8 493	8 493
Instruments dérivés	2 290	2	2 285	3	2 290
Actifs du compte de négociation	3 995	244	3 751	–	3 995
Autres actifs	849	–	615	234	849
	246 453	14 030	207 323	25 100	246 453
Actifs présentés à la juste valeur					
Obligations					
Coût amorti	595	–	596	–	596
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Coût amorti	11 287	–	6 074	4 890	10 964
	11 882	–	6 670	4 890	11 560
Total	258 335	14 030	213 993	29 990	258 013
Passifs					
Passifs comptabilisés à la juste valeur					
Passifs au titre des contrats d'investissement	89 042	–	89 042	–	89 042
Instruments dérivés	2 438	3	2 428	7	2 438
Passifs relatifs aux titres garantis par des prêts	3 904	–	3 904	–	3 904
Parts de fonds à durée de vie limitée et parts rachetables de fonds	4 128	–	–	4 128	4 128
Autres instruments d'emprunt de Lifeco	51	–	51	–	51
Autres instruments d'emprunt des fonds d'investissement consolidés	86	–	86	–	86
Autres passifs	649	–	624	25	649
	100 298	3	96 135	4 160	100 298
Passifs présentés à la juste valeur					
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	4 815	–	–	4 916	4 916
Débetures et autres instruments d'emprunt de Power Corporation	647	–	682	–	682
Débetures et autres instruments d'emprunt sans recours:					
Financière Power, Lifeco et IGM	11 303	273	10 516	–	10 789
Fonds d'investissement consolidés et autres	4 060	–	4 006	–	4 006
Fonds de clients à payer	25 793	–	25 793	–	25 793
Autres passifs	514	–	–	514	514
	47 132	273	40 997	5 430	46 700
Total	147 430	276	137 132	9 590	146 998

[1] Représentent les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées détenues par les entités qui répondent à la définition d'un organisme de capital de risque. La Société a choisi d'évaluer ces participations à la JVRN.

NOTE 29 Évaluation de la juste valeur (SUITE)

31 décembre 2024	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs					
Actifs comptabilisés à la juste valeur					
Obligations					
JVRN	153 266	–	153 088	178	153 266
JVAERG	13 758	–	13 758	–	13 758
Prêts hypothécaires et autres prêts					
JVRN	33 932	–	28 790	5 142	33 932
JVAERG	461	–	461	–	461
Actions					
JVRN	18 649	11 174	260	7 215	18 649
JVAERG	923	923	–	–	923
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées ^[1]	950	–	–	950	950
Immeubles de placement	8 350	–	–	8 350	8 350
Instruments dérivés	2 637	1	2 630	6	2 637
Actifs du compte de négociation	3 701	252	3 449	–	3 701
Autres actifs	395	–	219	176	395
	237 022	12 350	202 655	22 017	237 022
Actifs présentés à la juste valeur					
Obligations					
Coût amorti	376	–	377	–	377
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Coût amorti	10 272	–	4 607	5 078	9 685
	10 648	–	4 984	5 078	10 062
Total	247 670	12 350	207 639	27 095	247 084
Passifs					
Passifs comptabilisés à la juste valeur					
Passifs au titre des contrats d'investissement	90 157	–	90 157	–	90 157
Instruments dérivés	2 180	–	2 171	9	2 180
Passifs relatifs aux titres garantis par des prêts	3 791	–	3 791	–	3 791
Parts de fonds à durée de vie limitée et parts rachetables de fonds	2 928	–	22	2 906	2 928
Autres instruments d'emprunt de Lifeco	54	–	54	–	54
Autres instruments d'emprunt des fonds d'investissement consolidés	43	–	43	–	43
Autres passifs	240	–	219	21	240
	99 393	–	96 457	2 936	99 393
Passifs présentés à la juste valeur					
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	5 025	–	–	5 098	5 098
Débetures et autres instruments d'emprunt de Power Corporation	647	–	703	–	703
Débetures et autres instruments d'emprunt sans recours:					
Financière Power, Lifeco et IGM	11 977	143	11 192	–	11 335
Fonds d'investissement consolidés et autres	3 835	–	3 820	–	3 820
Fonds de clients à payer	16 605	–	16 605	–	16 605
Autres passifs	424	–	–	424	424
	38 513	143	32 320	5 522	37 985
Total	137 906	143	128 777	8 458	137 378

[1] Représentent les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées détenues par les entités qui répondent à la définition d'un organisme de capital de risque. La Société a choisi d'évaluer ces participations à la JVRN.

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2025 et en 2024.

NOTE 29 Évaluation de la juste valeur (SUITE)

Des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Société et ses filiales ont utilisé les données d'entrée du niveau 3 pour établir la juste valeur pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 sont présentés ci-dessous :

	Obligations		Prêts hypothécaires et autres prêts		Actions et participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées		Immeubles de placement	Dérivés, montant net	Parts de fonds à durée de vie limitée et parts rachetables de fonds	Actifs détenus en vue de la vente	Autres actifs (passifs)	Total
	JVRN	JVRN	JVRN ^[2]	JVAERG								
31 décembre 2025	JVRN	JVRN	JVRN ^[2]	JVAERG	Immeubles de placement	Dérivés, montant net	Parts de fonds à durée de vie limitée et parts rachetables de fonds	Actifs détenus en vue de la vente	Autres actifs (passifs)	Total		
Solde au début de l'exercice	178	5 142	8 165	–	8 350	(3)	(2 906)	–	155	19 081		
Total des profits (pertes)												
Bénéfice net	(8)	291	1 104	–	(137)	3	(681)	–	–	572		
Autres éléments de bénéfice global ^[1]	8	62	(189)	6	(48)	–	100	–	(10)	(71)		
Acquisition d'entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	136	136		
Achats	(69)	452	1 754	2	741	(2)	–	–	7	2 885		
Émissions	–	739	–	–	–	–	(889)	–	–	(150)		
Ventes	(5)	–	(1 006)	26	(439)	–	–	–	–	(1 424)		
Règlements	64	(415)	–	(26)	–	(2)	245	–	(79)	(213)		
Transferts des biens immobiliers occupés par leur propriétaire	–	–	–	–	26	–	–	–	–	26		
Transferts vers le niveau 3	78	–	6	–	–	–	–	–	–	84		
Autres	(55)	79	(15)	2	–	–	3	–	–	14		
Solde à la fin de l'exercice	191	6 350	9 819	10	8 493	(4)	(4 128)	–	209	20 940		

[1] Le montant des autres éléments de bénéfice global pour les placements, les immeubles de placement, les parts de fonds à durée de vie limitée et les parts rachetables de fonds, et les autres actifs et passifs à la JVRN représente les profits (pertes) de change latents.

[2] Comprend des placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

	Obligations		Prêts hypothécaires et autres prêts		Actions et participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées		Immeubles de placement	Dérivés, montant net	Parts de fonds à durée de vie limitée et parts rachetables de fonds	Actifs détenus en vue de la vente	Autres actifs (passifs)	Total
	JVRN	JVRN	JVRN ^[2]	JVAERG								
31 décembre 2024	JVRN	JVRN	JVRN ^[2]	JVAERG	Immeubles de placement	Dérivés, montant net	Parts de fonds à durée de vie limitée et parts rachetables de fonds	Actifs détenus en vue de la vente	Autres actifs (passifs)	Total		
Solde au début de l'exercice	252	4 248	5 797	–	7 870	8	(1 815)	907	(64)	17 203		
Total des profits (pertes)												
Bénéfice net	7	196	799	–	(154)	(12)	(143)	–	86	779		
Autres éléments de bénéfice global ^[1]	–	169	218	–	270	–	(119)	–	9	547		
Acquisition d'entreprises	–	–	–	–	–	–	(177)	–	–	(177)		
Achats	29	327	1 969	–	707	(2)	–	–	130	3 160		
Vente d'activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	(907)	–	(907)		
Émissions	–	481	–	–	–	–	(771)	–	–	(290)		
Ventes	(27)	(41)	(563)	–	(334)	–	–	–	–	(965)		
Règlements	–	(227)	–	–	–	3	118	–	–	(106)		
Transferts dans les biens immobiliers occupés par leur propriétaire	–	–	–	–	(9)	–	–	–	–	(9)		
Transferts vers le niveau 3	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1		
Transferts hors du niveau 3	(83)	–	–	–	–	–	–	–	–	(83)		
Autres	–	(11)	(56)	–	–	–	1	–	(6)	(72)		
Solde à la fin de l'exercice	178	5 142	8 165	–	8 350	(3)	(2 906)	–	155	19 081		

[1] Le montant des autres éléments de bénéfice global pour les placements, les immeubles de placement, les parts de fonds à durée de vie limitée et les parts rachetables de fonds, et les autres actifs et passifs à la JVRN représente les profits (pertes) de change latents.

[2] Comprend des placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

NOTE 29 Évaluation de la juste valeur (SUITE)

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à l'application des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. Les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

Les données d'entrée importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont présentées ci-dessous.

Type d'actifs	Méthode d'évaluation	Données d'entrée importantes non observables	Valeur des données d'entrée	Interdépendance entre les données d'entrée importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et de modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (dont les hypothèses en matière de location, les taux de location et les dépenses d'investissement et d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, ainsi que les taux de capitalisation réversifs et les taux de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les taux actuels du marché.	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Fourchette de 4,5 % à 13,1 % Fourchette de 4,3 % à 8,0 % Moyenne pondérée de 8,5 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires et autres prêts – prêts hypothécaires rechargeables (à la JVRN)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie projetés des actifs, y compris le coût de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 4,7 % à 6,4 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
Actions et participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées (à la JVRN)	L'établissement de la juste valeur des actions exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les multiples de capitalisation prévus ou l'utilisation de données liées aux transactions récentes.	Taux d'actualisation et multiples de capitalisation	Divers	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
Parts de fonds à durée de vie limitée et parts rachetables de fonds	L'établissement de la juste valeur des parts de fonds à durée de vie limitée et des parts rachetables de fonds est fondé sur la juste valeur des placements des fonds sous-jacents.	Taux d'actualisation et multiples de capitalisation	Divers	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

NOTE 30 Autres éléments de bénéfice global

Exercice clos le 31 décembre 2025	Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net				Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			Total
	Réévaluation des placements	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de change	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées	Réévaluation des placements	Gains actuariels (pertes actuarielles) liés aux régimes à prestations définies et autres	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées	
Solde au début de l'exercice	(174)	32	1 778	18	(285)	8	626	2 003
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	82	86	(344)	229	113	62	(255)	(27)
Profits réalisés sur les instruments de fonds propres à la JVAERG transférés dans les bénéfices non distribués	–	–	–	–	–	–	(29)	(29)
Autres	(1)	–	15	(51)	(3)	–	17	(23)
Solde à la fin de l'exercice	(93)	118	1 449	196	(175)	70	359	1 924

Exercice clos le 31 décembre 2024	Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net				Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			Total
	Réévaluation des placements	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de change	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées	Réévaluation des placements	Gains actuariels (pertes actuarielles) liés aux régimes à prestations définies et autres	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées	
Solde au début de l'exercice	(206)	25	1 115	(276)	(36)	(150)	1 024	1 496
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	32	7	663	341	(290)	158	(149)	762
(Profits) pertes réalisés sur les instruments de fonds propres à la JVAERG transférés dans les bénéfices non distribués	–	–	–	–	41	–	(279)	(238)
Autres	–	–	–	(47)	–	–	30	(17)
Solde à la fin de l'exercice	(174)	32	1 778	18	(285)	8	626	2 003

NOTE 31 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente un rapprochement des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour calculer le bénéfice par action.

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Bénéfice		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	2 627	2 795
Dividendes sur les actions non participantes	(55)	(52)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes	2 572	2 743
Perte nette attribuable aux détenteurs d'actions participantes liée aux activités abandonnées	–	79
Profit net attribuable aux détenteurs d'actions participantes lié à la cession d'activités abandonnées	–	(30)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes lié aux activités poursuivies	2 572	2 792
Effet dilutif des options sur actions en circulation des filiales	(16)	(10)
Incidence de la méthode de règlement en titres de fonds propres pour les droits jumelés et les UAIR ^[1]	(10)	(1)
Bénéfice net ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif lié aux activités poursuivies	2 546	2 781
Nombre d'actions participantes [en millions]		
Nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation – de base	640,9	648,1
Incidence de l'exercice potentiel d'options sur actions et d'UAIR en circulation	5,5	3,9
Nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation – dilué	646,4	652,0
Bénéfice net par action participante lié aux activités poursuivies		
De base	4,01	4,31
Dilué	3,94	4,27
Bénéfice net par action participante		
De base	4,01	4,23
Dilué	3,94	4,19

[1] Les options assorties de droits jumelés et les UAIR sont comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie. Puisque ces options ou ces unités peuvent être exercées en échange d'actions comportant des droits de vote limités ou en échange de trésorerie, elles sont considérées comme ayant un effet dilutif potentiel et sont incluses dans le calcul du bénéfice net dilué par action si elles ont un effet dilutif au cours de l'exercice, et le bénéfice net utilisé aux fins du calcul de l'effet dilutif comprend un ajustement reflétant la charge qui aurait été imputée si ces options avaient été classées comme étant réglées en titres de fonds propres.

Pour 2025, aucune option sur actions n'a été exclue du calcul du bénéfice dilué par action puisqu'aucune option n'avait un effet antidilutif (0,1 million d'options sur actions ont été exclues du calcul en 2024 en raison de leur effet antidilutif).

NOTE 32 Parties liées

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de leurs activités, Power Corporation et ses filiales prennent part à diverses transactions. Des filiales offrent des prestations d'assurance, fournissent des services de sous-conseillers, des services de gestion immobilière et des services de gestion d'instruments d'emprunt, distribuent des produits d'assurance et proposent d'autres services administratifs à d'autres filiales du groupe et à la Société, en plus d'offrir aux employés des participations à l'actionariat, de consentir des prêts à des employés, de prendre part à des engagements en capital dans des fonds d'investissement, y compris les engagements des gestionnaires, ainsi que de verser des honoraires liés au rendement et des honoraires de gestion de base à des gestionnaires d'actifs alternatifs du groupe. Dans tous les cas, ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la juste valeur. Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des autres transactions entre la Société et les parties liées sont présentés ci-dessous.

Le 31 mars 2025, GBL a fait l'acquisition d'une participation entièrement diluée de 5 % dans SHMI pour une contrepartie de 33 M\$ US. Cette transaction a été effectuée selon les conditions du marché et elle a été examinée et approuvée par un comité d'administrateurs indépendants nommés par le conseil d'administration de GBL.

Au deuxième trimestre de 2025, des projets éoliens développés par Potentia ont été vendus à Power Sustainable Infrastructure énergétique en échange d'une contrepartie en trésorerie. Cette transaction n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Avec prise d'effet le 3 septembre 2025, la TSX a approuvé une modification qui autorisait Lifeco à racheter ses actions de la Financière Power et de certaines filiales en propriété exclusive de la Financière Power en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ce qui permettait ainsi à la Financière Power de conserver sa participation proportionnelle approximative dans Lifeco. Au 31 décembre 2025, Lifeco avait racheté et annulé 12 801 349 actions de la Financière Power. Cette transaction n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Lifeco fournit des services de gestion d'actifs, des services d'avantages du personnel, de même que des services administratifs à l'égard des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de Power Corporation, de la Financière Power, ainsi qu'à ceux de Lifeco et de ses filiales.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant, directement ou indirectement, l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration de la Société ainsi que certains membres de la haute direction de la Société et de ses filiales.

NOTE 32 Parties liées (SUITE)

Le tableau qui suit présente l'ensemble de la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Société et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Rémunération et avantages du personnel	34	33
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Paiements fondés sur des actions	19	22
	55	57

NOTE 33 Passifs éventuels

De temps à autre, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages, de recours collectifs et en matière de réglementation. Des provisions sont constituées si, de l'avis de la direction de la Société et de la direction de ses filiales, il est probable qu'un paiement sera nécessaire et si le montant du paiement peut être estimé de manière fiable. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur l'issue de ces poursuites et il est possible qu'une issue défavorable nuise de manière significative à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue actuellement, la Société ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la Société. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction de la Société et de la direction de ses filiales.

LIFECO

Des filiales de Lifeco aux États-Unis sont défenderesses dans le cadre d'un recours collectif, au sujet du coût et des caractéristiques de certains de leurs produits de retraite ou de fonds et de la façon dont elles exercent leurs activités. La direction de Lifeco estime que la demande est sans fondement et défendra énergiquement sa position. En fonction de l'information actuellement connue, cette poursuite ne devrait pas avoir d'incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société.

Un recours collectif proposé a été déposé contre une filiale de Lifeco au Canada et d'autres défendeurs tiers relativement à l'utilisation alléguée par les défendeurs d'une application logicielle pour fixer les loyers dans des immeubles résidentiels multifamiliaux. Le demandeur a accepté d'abandonner le recours collectif proposé sur consentement. L'abandon est assujéti à l'approbation de la Cour.

FINANCIÈRE IGM

À la fin de mars 2023, IGM avait été avisée par l'un de ses fournisseurs externes, InvestorCOM Inc., que ce dernier avait été compromis par un incident de cybersécurité lié à l'un de ses propres fournisseurs de technologies, GoAnywhere. IGM avait informé les clients concernés et avait offert gratuitement à l'ensemble de ses clients un service de surveillance du crédit. Quatre recours collectifs proposés ont été déposés contre Mackenzie relativement à cet incident, dont un a été autorisé en 2025. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'issue de ces poursuites judiciaires, selon les informations actuelles, ces questions ne devraient pas avoir d'incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société.

NOTE 34 Engagements et garanties

GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales concluent des ententes prévoyant le versement d'indemnités à des tiers dans le cadre d'opérations telles que des cessions et des acquisitions d'entreprises, des prêts et des opérations de titrisation et des obligations de prestation prévue dans un contrat. La Société et ses filiales ont également accepté d'indemniser leurs administrateurs et certains de leurs dirigeants. La nature de ces ententes empêche de faire une estimation raisonnable du montant maximal éventuel que la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des tiers, car les ententes ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Par le passé, la Société n'a eu à verser aucun montant en vertu de ces ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée relativement à ces ententes.

LETTRES DE CRÉDIT

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités sous forme de lettres de crédit de Lifeco totalisent 1 723 M\$ US, dont une tranche de 889 M\$ US était émise au 31 décembre 2025.

Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques utilise aussi périodiquement des lettres de crédit à titre de garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

Potentia et Power Sustainable Infrastructure énergétique ont émis des lettres de crédit d'une durée d'un an totalisant 297 M\$ pour soutenir les réserves requises par les prêteurs et les garanties de bonne exécution ayant trait aux actifs solaires et éoliens en exploitation, de même que les engagements liés à des projets en cours de construction.

ENGAGEMENTS À L'ÉGARD D'INVESTISSEMENTS

En ce qui concerne Lifeco, les engagements à l'égard d'opérations d'investissement, qui sont pris dans le cours normal des activités conformément à des politiques et à des lignes directrices et qui devront être payés lorsque certaines conditions contractuelles seront remplies, se chiffraient à 6 794 M\$ au 31 décembre 2025, dont une tranche de 6 469 M\$ était assortie d'une échéance de moins d'un an, une tranche de 194 M\$ était assortie d'une échéance de moins de deux ans, une tranche de 46 M\$ était assortie d'une échéance de moins de trois ans, une tranche de 28 M\$ était assortie d'une échéance de moins de quatre ans et une tranche de 57 M\$ était assortie d'une échéance de plus de cinq ans.

La Société et les autres filiales ont des engagements en cours de 613 M\$, qui représentent des versements en capital futurs à des fonds d'investissement et d'autres investissements.

NOTE 34 Engagements et garanties (SUITE)

ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE AU TITRE D'ENTENTES DE RÉASSURANCE

En plus des actifs donnés en garantie par Lifeco qui ont été présentés ailleurs dans les états financiers :

[i] Le montant des actifs qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance et qui sont inclus dans les bilans de la Société se chiffre à 3 577 M\$ (3 710 M\$ au 31 décembre 2024).

De plus, en vertu de certains contrats de réassurance, des obligations présentées dans les placements sont détenues dans des comptes en fidéicommissés et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont repris.

[ii] Dans le cours normal de ses activités, Lifeco a donné en garantie des actifs d'un montant de 68 M\$ (74 M\$ au 31 décembre 2024) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

CONTRATS DE VENTE D'ÉNERGIE

Power Sustainable Infrastructure énergétique et Potentia ont conclu divers contrats d'achat d'énergie visant la vente de la quasi-totalité de l'électricité produite au moyen de leurs projets solaires et éoliens à des contreparties affichant des notations de crédit élevées. Les taux des contrats sont fixés pour une période de 5 à 25 ans.

Power Sustainable Infrastructure énergétique a conclu des contrats d'achat d'un montant de 1 140 M\$ liés à des projets en cours de construction.

Power Sustainable Infrastructure énergétique a émis des garanties et des engagements d'indemnisation relativement à des projets en exploitation et en cours de construction. Ces garanties sont sans recours contre la Société.

NOTE 35 Information sectorielle

La Société est une société internationale de gestion et de portefeuille. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

À titre de société de portefeuille, la Société évalue le rendement de chaque secteur opérationnel en fonction de son apport au bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions participantes. L'apport de Lifeco, de la Financière IGM, de GBL, de Sagard, de Power Sustainable et autres au bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions participantes représente la quote-part revenant à la Société de leur bénéfice net.

Les secteurs à présenter de la Société comprennent Lifeco et la Financière IGM, en raison de leur apport quantitatif, ainsi que GBL, que la Société considère aussi comme un secteur à présenter. Ensemble, ces sociétés représentent les participations de la Société dans des sociétés en exploitation cotées en bourse. La Société considère également que la société de portefeuille est un secteur à présenter.

- **Lifeco** est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers qui détient des participations dans les secteurs de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de retraite et de placement, de la gestion d'actifs et de la réassurance principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe.
- La **Financière IGM** est une société de gestion de patrimoine et d'actifs de premier plan qui soutient des conseillers et les clients qu'ils servent au Canada, ainsi que des investisseurs institutionnels partout dans le monde.
- **GBL** est détenue indirectement par l'entremise de Parjointco. GBL est une société de portefeuille belge et un investisseur de premier plan en Europe. Son portefeuille comprend des placements cotés, des placements privés directs et des placements privés indirects composés de sociétés d'envergure mondiale qui sont des chefs de file dans leurs secteurs.
- La **société de portefeuille** comprend les activités propres de la Société et celles de la Financière Power, sur une base combinée, et présente les activités d'investissement de la Société, y compris ses participations dans les entités consolidées. Les activités à titre de société de portefeuille présentent les actifs et les passifs de la société de portefeuille, y compris la trésorerie, les placements, les débentures et les actions non participantes.

Les flux de trésorerie à titre de société de portefeuille sont principalement constitués des dividendes reçus, des produits tirés des placements, ainsi que des produits tirés de (pertes sur) la trésorerie et les équivalents de trésorerie, moins les charges d'exploitation, les charges financières, l'impôt sur le bénéfice et les dividendes sur les actions non participantes et les actions participantes.

Les activités de gestion d'actifs de la Société par l'intermédiaire des plateformes de placement, Sagard et Power Sustainable, ainsi que leurs activités d'investissement, sont présentées sur une base combinée sous Plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres, puisqu'elles ne sont pas admissibles à titre de secteur à présenter.

Les **plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres** comprennent les résultats :

- des sociétés de gestion d'actifs alternatifs, Sagard et Power Sustainable ;
- des placements gérés par Sagard et Power Sustainable pour le compte de la Société ;
- des entités détenues par l'entremise des gestionnaires d'actifs alternatifs, qui sont consolidées ;
- des entreprises autonomes.

L'**incidence de la consolidation** représente le rapprochement entre la base d'évaluation utilisée aux fins de la présentation de la société de portefeuille et les états financiers consolidés, ainsi que l'élimination intersectorielle des placements sous contrôle commun et les autres écritures liées à la consolidation.

Les actifs sectoriels présentent les activités de la société de portefeuille, y compris ses participations dans les entités consolidées, Lifeco et IGM, ainsi que dans d'autres entités contrôlées en utilisant la méthode de la mise en équivalence à titre de base d'évaluation. Ces entités sont consolidées dans les bilans consolidés de la Société. Les placements sous contrôle commun dans Lifeco, IGM et les plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres (placements intersectoriels) sont inclus dans les actifs de leur secteur respectif.

Les produits et les actifs sont attribués à des régions géographiques selon la provenance des produits et l'emplacement des actifs.

NOTE 35 Information sectorielle (SUITE)**BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Lifeco	IGM	GBL	Société de portefeuille	Plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres	Incidence de la consolidation	Total
Produits sectoriels							
Produits des activités d'assurance ^[1]	22 321	–	–	–	–	–	22 321
Produits de placement nets ^[2]	9 798	49	–	25	691	45	10 608
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	3 907	(7)	–	9	469	(137)	4 241
Honoraires ^{[3][4]}	7 895	3 779	–	–	856	(232)	12 298
Autres ^[3]	–	–	–	–	998	–	998
Total des produits sectoriels	43 921	3 821	–	34	3 014	(324)	50 466
Résultats des autres activités d'assurance et d'investissement							
Charges afférentes aux activités d'assurance ^[1]	(17 239)	–	–	–	–	–	(17 239)
Charge nette liée aux contrats de réassurance ^[1]	(1 703)	–	–	–	–	–	(1 703)
Résultat de placement net lié aux activités d'assurance ^{[2][5]}	(11 683)	–	–	–	–	–	(11 683)
Résultat de placement net lié aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	–	–	–	–	–	–
Total des résultats des autres activités d'assurance et d'investissement	(30 625)	–	–	–	–	–	(30 625)
Autres charges							
Charges d'exploitation et frais administratifs ^[4]	8 277	2 560	–	216	3 372	(247)	14 178
Charges financières	379	129	–	54	281	6	849
Total des autres charges	8 656	2 689	–	270	3 653	(241)	15 027
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	4 640	1 132	–	(236)	(639)	(83)	4 814
Quote-part du bénéfice (de la perte) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	55	309	(263)	–	482	(121)	462
Bénéfice avant impôt	4 695	1 441	(263)	(236)	(157)	(204)	5 276
Impôt sur le bénéfice	534	334	–	1	8	1	878
Bénéfice net	4 161	1 107	(263)	(237)	(165)	(205)	4 398
Attribuable aux							
Participations ne donnant pas le contrôle	1 540	449	–	139	(152)	(205)	1 771
Détenteurs d'actions non participantes	–	–	–	55	–	–	55
Détenteurs d'actions participantes ^{[6][7]}	2 621	658	(263)	(431)	(13)	–	2 572
	4 161	1 107	(263)	(237)	(165)	(205)	4 398

[1] Inclus dans le résultat des activités d'assurance dans les états des résultats.

[2] Inclus dans le résultat de placement net dans les états des résultats.

[3] Inclus dans les honoraires et les autres produits dans les états des résultats.

[4] Les charges de rémunération des courtiers d'IGM sont comprises dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

[5] Comprend les produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance, les produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance et les variations des passifs au titre des contrats d'investissement.

[6] L'apport de Lifeco, d'IGM, de GBL et des plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres au bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes de la Société comprend l'incidence de la consolidation.

[7] L'apport de Lifeco et d'IGM comprend une répartition des résultats des placements faisant l'objet d'une propriété commune en fonction de leur participation respective.

NOTE 35 Information sectorielle (SUITE)**TOTAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

31 décembre 2025	Lifeco	IGM	GBL	Société de portefeuille	Plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres	Incidence de la consolidation	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 902	1 274	–	2 232	2 518	(560)	14 366
Placements	239 080	5 387	–	176	4 552	554	249 749
Participations dans Lifeco, IGM et les plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres	1 499	3 067	–	23 183	–	(27 749)	–
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	570	3 084	3 291	–	1 734	(544)	8 135
Autres actifs	45 413	5 662	–	626	29 100	(177)	80 624
Goodwill et immobilisations incorporelles	16 359	3 947	–	1	1 385	–	21 692
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	551 169	–	–	–	–	–	551 169
Total de l'actif⁽¹⁾	862 992	22 421	3 291	26 218	39 289	(28 476)	925 735
Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	250 686	–	–	–	–	–	250 686
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	4 815	–	–	–	–	4 815
Débitures et autres instruments d'emprunt de Power Corporation	–	–	–	647	–	–	647
Débitures et autres instruments d'emprunt sans recours:							
Financière Power, Lifeco et IGM	8 792	2 400	–	250	–	(88)	11 354
Fonds d'investissement consolidés et autres	–	–	–	–	4 146	–	4 146
Autres passifs	19 178	6 149	–	1 350	32 327	(1 134)	57 870
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	551 169	–	–	–	–	–	551 169
Total du passif	829 825	13 364	–	2 247	36 473	(1 222)	880 687

[1] Le total de l'actif des secteurs opérationnels que sont Lifeco et IGM tient compte de la répartition du goodwill et de certains ajustements liés à la consolidation.

TOTAL DE L'ACTIF ET DES PRODUITS PAR RÉGION

31 décembre 2025	États-Unis	Canada	Europe et autres	Total
Placements et trésorerie et équivalents de trésorerie	96 218	113 679	54 218	264 115
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	1 369	1 213	5 553	8 135
Autres actifs	31 735	39 815	9 074	80 624
Goodwill et immobilisations incorporelles	7 056	11 127	3 509	21 692
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	234 212	125 176	191 781	551 169
Total de l'actif	370 590	291 010	264 135	925 735
Total des produits	13 303	23 136	14 027	50 466

ÉTATS RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

31 décembre 2025	Lifeco	IGM	Société de portefeuille	Plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres	Incidence de la consolidation	Total
Activités d'exploitation	2 708	1 035	1 791	961	(1 715)	4 780
Activités de financement	(4 322)	(972)	(1 958)	1 307	2 274	(3 671)
Activités d'investissement	(56)	301	793	(606)	(780)	(348)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(137)	–	–	(2)	–	(139)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 807)	364	626	1 660	(221)	622
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	10 709	910	1 606	858	(339)	13 744
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	8 902	1 274	2 232	2 518	(560)	14 366

NOTE 35 Information sectorielle (SUITE)**BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Lifeco	IGM	GBL	Société de portefeuille	Plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres	Incidence de la consolidation	Total
Produits sectoriels							
Produits des activités d'assurance ^[1]	21 214	–	–	–	–	–	21 214
Produits de placement nets ^[2]	9 616	47	–	73	572	52	10 360
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	1 676	6	–	14	245	(64)	1 877
Honoraires ^{[3][4]}	7 224	3 438	–	–	607	(212)	11 057
Autres ^[3]	–	–	–	–	747	–	747
Total des produits sectoriels	39 730	3 491	–	87	2 171	(224)	45 255
Résultats des autres activités d'assurance et d'investissement							
Charges afférentes aux activités d'assurance ^[1]	(16 368)	–	–	–	–	–	(16 368)
Charge nette liée aux contrats de réassurance ^[1]	(1 599)	–	–	–	–	–	(1 599)
Résultat de placement net lié aux activités d'assurance ^{[2][5]}	(8 860)	–	–	–	–	–	(8 860)
Résultat de placement net lié aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	–	–	–	–	–	–
Total des résultats des autres activités d'assurance et d'investissement	(26 827)	–	–	–	–	–	(26 827)
Autres charges							
Charges d'exploitation et frais administratifs ^[4]	7 587	2 366	–	188	2 507	(186)	12 462
Charges financières	402	129	–	54	215	12	812
Total des autres charges	7 989	2 495	–	242	2 722	(174)	13 274
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	4 914	996	–	(155)	(551)	(50)	5 154
Quote-part du bénéfice (de la perte) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	67	213	31	–	211	(146)	376
Bénéfice avant impôt	4 981	1 209	31	(155)	(340)	(196)	5 530
Impôt sur le bénéfice	737	272	–	1	(77)	(4)	929
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	4 244	937	31	(156)	(263)	(192)	4 601
Perte nette liée aux activités abandonnées	(115)	–	–	–	–	–	(115)
Profit net lié à la cession d'activités abandonnées	44	–	–	–	–	–	44
Bénéfice net	4 173	937	31	(156)	(263)	(192)	4 530
Attribuable aux							
Participations ne donnant pas le contrôle	1 560	355	–	140	(128)	(192)	1 735
Détenteurs d'actions non participantes	–	–	–	52	–	–	52
Détenteurs d'actions participantes ^{[6][7]}	2 613	582	31	(348)	(135)	–	2 743
	4 173	937	31	(156)	(263)	(192)	4 530

[1] Inclus dans le résultat des activités d'assurance dans les états des résultats.

[2] Inclus dans le résultat de placement net dans les états des résultats.

[3] Inclus dans les honoraires et les autres produits dans les états des résultats.

[4] Les charges de rémunération des courtiers d'IGM sont comprises dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

[5] Comprend les produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance, les produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance et les variations des passifs au titre des contrats d'investissement.

[6] L'apport de Lifeco, d'IGM, de GBL et des plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres au bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes de la Société comprend l'incidence de la consolidation.

[7] L'apport de Lifeco et d'IGM comprend une répartition des résultats des placements faisant l'objet d'une propriété commune en fonction de leur participation respective.

NOTE 35 Information sectorielle (SUITE)**TOTAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

31 décembre 2024	Lifeco	IGM	GBL	Société de portefeuille	Plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres	Incidence de la consolidation	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 709	910	–	1 606	858	(339)	13 744
Placements	231 478	5 600	–	101	2 497	311	239 987
Participations dans Lifeco, IGM et les plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres	1 112	1 965	–	22 940	–	(26 017)	–
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	486	3 346	3 683	–	1 780	(494)	8 801
Autres actifs	45 606	4 948	–	349	20 047	(160)	70 790
Goodwill et immobilisations incorporelles	16 550	3 930	–	1	1 170	–	21 651
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	496 386	–	–	–	–	–	496 386
Total de l'actif⁽¹⁾	802 327	20 699	3 683	24 997	26 352	(26 699)	851 359
Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	245 840	–	–	–	–	–	245 840
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	5 025	–	–	–	–	5 025
Débitures et autres instruments d'emprunt de Power Corporation	–	–	–	647	–	–	647
Débitures et autres instruments d'emprunt sans recours:							
Financière Power, Lifeco et IGM	9 469	2 400	–	250	–	(88)	12 031
Fonds d'investissement consolidés et autres	–	–	–	–	3 878	–	3 878
Autres passifs	17 814	5 387	–	1 073	20 050	(758)	43 566
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	496 386	–	–	–	–	–	496 386
Total du passif	769 509	12 812	–	1 970	23 928	(846)	807 373

[1] Le total de l'actif des secteurs opérationnels que sont Lifeco et IGM tient compte de la répartition du goodwill et de certains ajustements liés à la consolidation.

TOTAL DE L'ACTIF ET DES PRODUITS PAR RÉGION

31 décembre 2024	États-Unis	Canada	Europe et autres	Total
Placements et trésorerie et équivalents de trésorerie	95 513	106 407	51 811	253 731
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	2 027	1 010	5 764	8 801
Autres actifs	32 964	29 586	8 240	70 790
Goodwill et immobilisations incorporelles	7 088	11 403	3 160	21 651
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	215 986	114 547	165 853	496 386
Total de l'actif	353 578	262 953	234 828	851 359
Total des produits	10 971	22 797	11 487	45 255

ÉTATS RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

31 décembre 2024	Lifeco	IGM	Société de portefeuille	Plateformes de placements dans des actifs alternatifs et autres	Incidence de la consolidation	Total
Activités d'exploitation	4 751	1 092	1 688	(37)	(1 603)	5 891
Activités de financement	(2 285)	(253)	(1 958)	1 090	2 146	(1 260)
Activités d'investissement	(408)	(474)	658	(861)	(675)	(1 760)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	534	–	–	27	–	561
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 592	365	388	219	(132)	3 432
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 117	545	1 218	639	(207)	10 312
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	10 709	910	1 606	858	(339)	13 744

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Power Corporation du Canada,

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Power Corporation du Canada (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des fonds propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été des plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

Passifs au titre des contrats d'assurance – Se reporter aux notes 2 et 10 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Great-West Lifeco Inc., une filiale en exploitation cotée en bourse de la Société (ci-après, « Lifeco »), a des passifs au titre des contrats d'assurance qui constituent une partie importante du total du passif de la Société. Les passifs au titre des contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17). L'évaluation des groupes de contrats, qui correspond au total des estimations des flux de trésorerie futurs, majorées de l'ajustement au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels (« MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen du modèle d'évaluation général et de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une grande part de jugement de la direction de Lifeco et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, le comportement des titulaires de polices et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les données historiques de Lifeco et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation des données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de polices et aux taux d'actualisation) a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en actuariat et en juste valeur.

Traitement de la question clé pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Avec l'aide des spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
 - Nous avons calculé une estimation indépendante du passif au titre des contrats d'assurance pour un échantillon de polices d'assurance et avons comparé les résultats à l'estimation de Lifeco.
 - Nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de polices de la façon suivante :
 - Nous avons déterminé si les hypothèses de la direction de Lifeco avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17.
 - Nous avons testé les études sur l'historique et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses.
 - Nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction de Lifeco à l'égard des résultats de son étude sur l'historique et des nouvelles tendances des réclamations, avons évalué les principales hypothèses, nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des spécialistes en actuariat et en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation de la façon suivante :
 - Nous avons déterminé si les hypothèses et les méthodes de la direction de Lifeco avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17.
 - Nous avons testé les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation et, pour un échantillon de courbes, nous avons calculé les taux d'actualisation et les avons comparés aux taux d'actualisation sélectionnés par la direction de Lifeco.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion ;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. De plus :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Matthew J. Welchinski.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.^[1]

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° TA149936

Le 18 mars 2026
Montréal (Québec)